

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE DE TRAVAIL BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GT BEGES) 2014

## Liste des personnes ayant contribué au GT BEGES en 2014

ORGANISME	Nom	Prénom
ABC	DELY	Simon
ADEME	Poivet	Romain
ADEME	Gourdon	Thomas
AFEP	Boquet	Nicolas
AIRBUS	COSTES	Bruno
ANIA	Farrant	Laura
ANIA	LEROUX	Frédérique
APCC	Neveu	Guillaume
ASTEE	Maugendre	Jean-Pierre
CARBONE 4	Cottenceau	jean-Baptiste
CITEPA	Serveau	Lateitia
DECATHLON	AUBRY	Emilie
DGEC	Croquette	Gilles
DGCIS	Nardot	Isabelle
FEDENE	Cassowitz	Laura
FNAM	Dauphin	Mildred
MEDDE	Jakubowski	Valérie
MEDEF	BARONI	Jean Baptiste
MINES PARISTECH	CARTEL	Melodie
MINES PARISTECH	AGERIE	Franck
MINES PARISTECH	LEBRETON	Morgane
ORANGE	CANET	Jean-Manuel
ORSE	Gerardi	Anne
PERIFEM	Gillier	Sophie

ORGANISME	Nom	Prénom
RATP	Bondeux	Sandrine
RATP	GRAVET	Aurélia
SERVICES COOP DE FRANCE	ROUGET	Kristelle
SAFRAN/GIFAS	Chantrel	Eric
SOLVAY	Perrot	Jean Philippe
UIC	Lenain	Yves
CINOV	KATHRADA	Idriss

# T A B L E D E S M A T I È R E S

<b>Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS</b> .....	<b>5</b>	<b>Journée de travail - 10 juillet 2014 - PARIS</b> .....	<b>135</b>
Support de présentation ADEME .....	6	Support de présentation ADEME .....	136
Compte rendu .....	26	Support de présentation : la RATP .....	147
Compte rendu .....	30	<b>Journée de travail - 11 septembre 2014 - PARIS</b> .....	<b>185</b>
Document de travail .....	34	Support de présentation ADEME .....	186
<b>Journée de travail - 30 avril 2014 - PARIS</b> .....	<b>48</b>	Documents de travail.....	198
Support de présentation ADEME .....	49	<b>Journée de travail - 16 octobre 2014 - PARIS</b> .....	<b>220</b>
Compte rendu .....	74	Document de travail .....	232
Croisement secteurs.....	78	Support de présentation POCHECO .....	255
<b>Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS</b> .....	<b>80</b>	<b>Journée de travail - 20 novembre 2014 - PARIS</b> .....	<b>260</b>
Support de présentation ADEME .....	81	Support de présentation ADEME .....	261
Support de présentation .....	95	Support de présentation TRANSALLIANCE .....	273
Support de présentation .....	108	Support de présentation ADEME .....	297
Compte rendu .....	128		
Compte rendu .....	131		

# I N T R O D U C T I O N

Ce rapport d'activité 2014 reprend les présentations publiques et réflexions issues du Groupe de Travail Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (GT BEGES) mis en place par l'ADEME en 2013. Le programme de travail du GT, sur l'année 2014, était d'une part de finaliser les Lignes Directrices pour le développement d'un guide sectoriel Bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part de produire un guide méthodologique pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre. Le groupe a également contribué à la réflexion relative aux modalités de reconnaissances des guides sectoriels. Les lignes directrices ont été publiées avec succès en septembre 2014 et le guide pour les plans d'action finalisé en novembre 2014 sera publié au premier trimestre 2015.

Cette année encore, le groupe de travail a été fédérateur et permis la production de documents de qualité au travers d'échanges fructueux. Il a également été le lieu de témoignages enrichissants autour de plans d'actions de réduction portées par des entreprises de tailles et de secteurs variés. Les modalités de travail du groupe évolueront en 2015 dans l'objectif de répondre toujours au mieux au besoin de développement et de diffusion des bonnes pratiques relatives au bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé au GT BEGES en 2014, et plus particulièrement les contributeurs actifs qui ont concouru au succès de ce groupe de travail. Nous vous retrouverons avec plaisir en 2015.

Hervé Lefebvre  
Chef du Service Climat  
ADEME

Romain POIVET  
Bilan GES / Approches sectorielles  
Service Climat – ADEME

Thomas GOURDON  
Bilan GES / Base Carbone  
Service Climat – ADEME



*Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS*

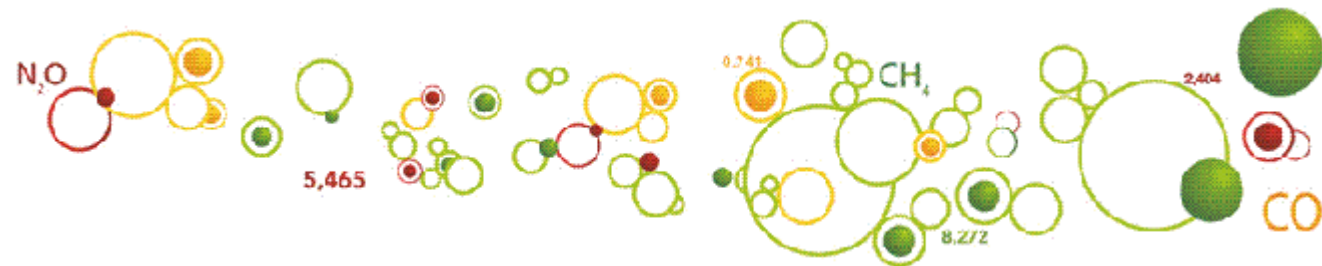
JOURNÉE DE TRAVAIL  
**20** mars 2014

*Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS*

---

***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES - 20/03/2014

Thomas GOURDON / Romain POIVET  
Service Climat - ADEME

# Organisation de la journée



9h45 – 10h00

Tour de table 15'

10h00 – 10h15

Présentation du programme de travail

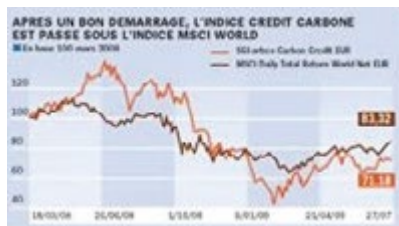


10h15 – 12h15

Traitement des commentaires

12h15 – 12h30

Tour de table final





# Organisation de la journée



9h45 – 10h00

Tour de table 15'

10h00 – 10h15

Présentation du programme de travail

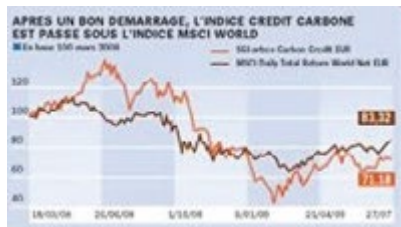


10h15 – 12h15

Traitement des commentaires

12h15 – 12h30

Tour de table final





## Programme de travail 2014

Programme	Timing
Finaliser les Lignes Directrices	Mars – mai 2014
Reconnaissance des guides sectoriels	Avril 2014 – janvier 2015
Plans d'actions de réduction d'émissions de GES <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faciliter l'élaboration des plans d'actions.</li><li>2. Valoriser les retours d'expériences intéressants.</li><li>3. Proposer un document opérationnel de mise en place et présentation des plans d'actions.</li></ol>	Avril – septembre 2014  Sept 2014 – janvier 2015 Expérimentation ?
Recalcul des émissions Faciliter le recalcul des émissions de l'année de référence	Nov 2014 – mai 2015
Intérêts et limites de la prise en compte des émissions indirectes Produire un document pédagogique décrivant les limites et intérêts du scope 3	Nov 2014 – mai 2015

4



# Organisation de la journée



9h45 – 10h00

Tour de table

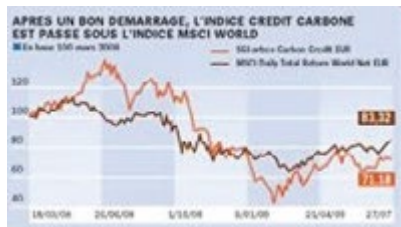
10h00 – 10h15

Présentation du programme de travail



10h15 – 12h15

Traitement des commentaires



12h15 – 12h30

Tour de table final



## Organisation du travail

- Présentation des modifications apportées au regard des commentaires
- Quelques points à débattre
- Avons-nous répondu à vos commentaires ?
- Transmission du tableau des commentaires
- Prise de connaissance des modifications apportées
- Vos retours d'ici la prochaine séance





## Généralités

- Rappel des objectifs du document
  - *Les lignes directrices ne sont pas réglementaires*
  - *Ne pas réécrire les méthodes générales*
  - *Ne pas tenter d'écrire directement le contenu des guides*
    - Liberté du porteur de guide
  - *Guides existants en France et à l'international sur SCOPE 1,2,3*
  - *Les guides sectoriels facilitent les bilans GES*
    - Le porteur du guide répond au besoin identifié
    - Le porteur du guide peut aller plus loin que les LD



## Commentaires de forme

- Tous les commentaires de forme ayant trait à l'orthographe ou à la clarification de certains passages sans en dénaturer le message ont été intégrés.
- Toutes les demandes de définitions à intégrer dans le chapitre 0 ont été intégrées + d'autres.
  - *24 définitions ont ainsi été ajoutées*



## Commentaires de fond

- Restructuration des LD pour répondre au divers commentaires

*Suppression de l'avant propos au profit de :*

### *1. Contexte et objectifs des lignes directrices*

#### 1.1 Contexte

Le présent document est élaboré sous la responsabilité de l'ADEME avec les contributions des participants au (GT BEGES) Groupe de Travail Bilan d'Emissions de gaz à Effet de Serre (Cf. Annexe 5). Il est notamment basé sur l'analyse du contenu de plusieurs guides sectoriels déjà disponibles au niveau national et international. Il a également fait l'objet d'une expérimentation par six consortiums sectoriels (Cf Annexe 6). Les commentaires des consortiums ont été traités par le GT BEGES avec la participation des consortiums. Ce document ne se substitue pas aux normes et référentiels internationaux relatifs aux bilans d'émission de gaz à effet de serre pour les organisations (ISO 14064-1, ISO 14069, GHG Protocol accounting and reporting standard, Bilan Carbone®...). A ce titre, les principes et règles de ces normes et référentiels sont applicables de fait à l'élaboration des guides sectoriels. Ainsi : tout guide sectoriel est rédigé dans l'objectif d'améliorer la qualité des BEGES réalisés au sein du secteur dans le respect des principes suivants :

**9** Pertinence, Complétude, Cohérence, Exactitude et Transparence.

## 1.2 Objectifs

Les lignes directrices ont pour objectif de cadrer le contenu des guides sectoriels pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

Elles précisent les attentes pour le développement et la rédaction des guides sectoriels. Elles s'adressent donc particulièrement aux porteurs de guides sectoriels, mais également aux parties prenantes qui peuvent être amenées à rédiger des parties ou à faire des contributions.

Pour être déclarés conformes aux préconisations des présentes lignes directrices, les guides sectoriels doivent en respecter les exigences.

## 1.3 Éléments de langage

Le terme « doit » indique ce qui est impérativement présent dans un guide sectoriel.

Le terme « peut » indique ce qu'il est possible de renseigner dans un guide sectoriel.

Le terme « devrait » indique ce qui est recommandé



## Commentaires LD

### 1.4 Structure des lignes directrices

*Les lignes directrices sont structurées en vue de faciliter l'organisation des guides sectoriels.*

*Les guides sectoriels devraient respecter l'organisation des chapitres proposée par les présentes lignes directrices.*

## 2. Introduction

### 2.1 Objectifs et limites du guide sectoriel

*Le guide doit décrire sa finalité et ses modalités d'utilisation, par exemple [...]*

### 2.2 Utilisateurs

*Le guide doit décrire les utilisateurs potentiels.*

### 2.3 Documents de référence

*Avant de commencer la rédaction d'un guide sectoriel, les documents de référence utilisés pour son élaboration doivent être identifiés. Ces documents de référence peuvent être les suivants (liste non exhaustive et non ordonnancée) [...]*

*Les documents de références non relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre des organisations peuvent être utilisés par exemple pour apporter des éclairages techniques ou méthodologiques tels que : exclusion d'un poste émetteur non pertinent, règles de coupure ou d'allocation, élaboration de facteurs d'émissions, recherche de cohérence avec l'approche catégorielle des produits du secteur...*



## Commentaires LD

### 2.4 Motivation d'élaboration d'un guide sectoriel

Le développement d'un nouveau guide sectoriel doit être motivé soit par l'absence de document de référence (Cf. §2.3) applicable au secteur concerné, soit par le manque de précisions dans les documents de référence existants, ou de leurs écarts au regard des présentes lignes directrices. A ce titre, le guide sectoriel développé doit décrire les motivations de son élaboration au regard des documents de référence existants.

Si des documents de référence ont été identifiés, les règles susceptibles d'impacter celles du guide sectoriel doivent être prise en considération. Ainsi :

- Le guide doit viser la cohérence et la compatibilité avec les autres documents de références existants.
- Si le guide ne suit pas les principes des documents de référence pré-listés, les écarts et leurs impacts doivent être justifiés.

## 3. Les enjeux pour le secteur

### 3.1 Les enjeux réglementaires

Le guide doit décrire brièvement le contexte réglementaire impactant le secteur en termes de quantification de ses émissions de gaz à effet de serre au moment de son élaboration.

- Exemples de réglementations intégrant les GES susceptibles de concerner un secteur [...]

### 3.2 Les chiffres clefs du secteur

Hors réglementation, le guide doit présenter les enjeux GES pour le secteur.

Lorsque les chiffres existent, Le guide doit contenir une partie présentant les chiffres clés du secteur. Les données doivent être sourcées (Citepa, Ceren, Eurostat, SOeS, ADEME, INSEE, fédérations, centres techniques, etc.) [...]

### 3.3 Les liens et impact avec les autres secteurs d'activité Interface

Il ne s'agit pas ici, de définir les flux pris en compte dans les BEGES du secteur et encore moins les règles de ces secteurs interface, mais simplement de repositionner le secteur dans son environnement économique.





## Commentaires LD

### 3.4 Pratiques des acteurs en matière de quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre (France et international)

[...] Le guide peut préciser l'articulation entre les démarches de quantification d'émissions de gaz à effet de serre de type organisation, produits, ou projet. .

### 3.5 Outils développés par les acteurs du secteur

Le guide peut décrire les outils développés par les acteurs du secteur en matière de quantification des émissions de GES et leurs finalités d'usages, par exemple : BEGES, empreinte produit, empreinte projet...

### 3.3 Les liens et impact avec les autres secteurs d'activité Interface

Il ne s'agit pas ici, de définir les flux pris en compte dans les BEGES du secteur et encore moins les règles de ces secteurs interface, mais simplement de repositionner le secteur dans son environnement économique.

- Autres modifications apportées
  - *Méthodes d'estimation poste par poste*



Le guide peut préciser d'autres critères pour faciliter la réalisation des bilans, comme : niveau de facilité d'accès, modalité de calcul/maturité  
Précisions apporté sur calcul de la qualité des données → Attente confirmation avec base carbone.

Nouvel exemple en plus du kWhElec : « Tomate moyenne »



## Commentaires LD

- Autres modifications apportées

- **Communication**

*Le guide doit préciser les différentes modalités de communication possible des résultats d'un BEGES, au regard des motivations de réalisation de l'exercice.*

*Pour toute communication externe, le guide doit à minima respecter les éléments de communication de la méthode réglementaire art.75 ou du chapitre 7 de la norme ISO 14064-1. Le guide peut s'appuyer sur l'annexe F de l'ISO 14069.*

*En complément, pour toute autre communication, le guide peut contenir des recommandations sur la présentation des résultats d'un BEGES. Exemple : Sources, bases de données, extraction des résultats à géométrie variable (périmètre complet vs périmètre stratégique, BtoB vs BtoC,...),*

- **Annexe 2**

*En écho à la préconisation de la méthode réglementaire art 75 relative à l'exclusion des postes, la somme des postes du scope 3 exclus ne devrait pas représenter plus de 5% des émissions du scope 3.*

- **Annexes 4 : exemples de fiche action / bonne pratique**



## Commentaires LD

- Débats :
  - *Ne pas distinguer BEGES réglementaire/volontaire*
  - *Description de tous les postes d'émissions et devrait lister les postes indispensables au regard des enjeux de la profession*
  - *Facteurs d'émissions*
  - *Règle de coupure*



# Organisation de la journée



9h45 – 10h00

Tour de table

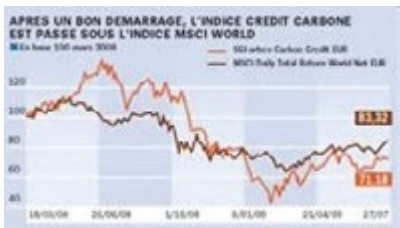
10h00 – 10h15

Présentation du programme de travail



10h15 – 12h15

Traitement des commentaires



12h15 – 12h30

Tour de table final

***Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS***

---

# ***Compte rendu***

---

	<h1>GT BEGES 2014</h1>	
	Angers, vendredi 7 février 2014	
	Maj : jeudi 13 février 2014	
Rédacteur : Romain POIVET (SC)	Relecteur : Thomas GOURDON (SC)	Validation Hervé LEFEBVRE (SC)
Diffusion : GT BEGES 2014		
<h2>PROGRAMME DE TRAVAIL ET PREALABLES</h2>		

### 1. Programme de travail 2014

~~ATTENTION QUELQUES MODIFICATIONS ONT ETE APPORTEES AU CALENDRIER PREVISIONNEL PROPOSE AU COMPTE RENDU DU 13/12/2013.~~

L'ADEME vous propose de passer sous un format ½ journée (10h00-13h00 ou 14h00-17h00) toutes les 5/6 semaines environ.

Proposition : Afin de renforcer la dynamique du GT et les échanges entre membres, les participants actifs du GT sont invités à accueillir ponctuellement le GT dans leurs locaux quand/si cela est possible.

Le point 4 a été réintégré pour répondre à la demande exprimée en 2013 par les membres du GT.

Pour information, l'ADEME et l'ABC ont conclu un partenariat, aussi dans le cadre de ce GT BEGES, l'ABC apportera un soutien technique aux travaux.

~~La priorité du début d'année du GT BEGES 2014 est de traiter les~~

**commentaires de l'expérimentation des lignes directrices et de finaliser le document.**

**Calendrier prévisionnel : Mars 2014 – mai 2014**

*Besoins : Deux personnes motivées pour relire le document final en avril.*

Il est proposé en parallèle de travailler sur les points suivants en 2014 :

#### 1- Processus de reconnaissance des guides sectoriels.

*Objectifs : Valoriser le travail des porteurs de méthodes sectorielles compatibles avec les exigences des LD.*

Lors du dernier GT de décembre, certains participants ont indiqué qu'il n'était pas nécessaire de travailler sur la reconnaissance des guides sectoriels. Cependant, l'ADEME est régulièrement sollicitée pour intégrer des conseils scientifiques (ou équivalent) dans le cadre de développement de guides sectoriels, ou bien pour « approuver » des guides finalisés. De plus, nous constatons le développement de reconnaissance tierce partie de démarches sectorielles par le WRI/WBCSD, concernant notamment les secteurs suivants : Chimie, Construction, Déchets, Aéronautique.

Nous vous proposons de débattre le 30 avril sur les besoins et travaux (ou non) à engager sur le sujet.

**Calendrier prévisionnel : avril 2014 – janvier 2015 ???**

#### 2- Plans d'actions de réduction d'émissions de GES

*Objectifs :*

- *Faciliter l'élaboration des plans d'actions.*
- *Valoriser les retours d'expériences intéressants.*

- *Proposer un document opérationnel de mise en place et présentation des plans d'actions.*

Si tout le monde s'accorde à dire que l'objectif d'un bilan d'émissions est bien la mise en place d'actions de réduction, il n'existe aucune préconisation pour la réalisation d'un plan d'actions : préparation, choix des actions, volumes de réduction attendus, présentation du plans d'action...

L'ADEME présentera la méthode qu'elle a développée en 2013 pour quantifier les actions de réduction.

#### Calendrier prévisionnel :

- **Avril 2014 – septembre 2014 : Document méthodologique**
- **Septembre 2014 – janvier 2015 : Expérimentation ?**

### 3- Recalcul des émissions

*Objectifs : Faciliter le recalcul des émissions de l'année de référence.*

Afin de permettre le suivi dans le temps des émissions de GES d'une entité, toutes les méthodes existantes demandent que les émissions de l'année de référence soient recalculées en cas de changement de périmètre organisationnel ou de changement de méthode d'évaluation.

Sur la base des meilleures pratiques des entreprises, des documents de cadrage et outils existants sur le sujet, il sera proposé de travailler à la rédaction d'un document méthodologique opérationnel pour aider au recalcul des émissions.

**Calendrier prévisionnel : Novembre 2014 – mai 2015 : Document méthodologique**

#### Intérêts et limites de la prise en compte des émissions indirectes

*Objectifs : produire un document pédagogique décrivant les limites et intérêts du scope 3.*

Ce point est une des premières demandes exprimées par des membres du GT en 2013. Nous avons repoussé ce travail à une date ultérieure. Soucieux de répondre à votre demande, nous vous proposons de travailler sur ce sujet cette année.

**Calendrier prévisionnel : Novembre 2014 – mai 2015 : Document méthodologique**

*Pour information en prévision de 2015 : Critère carbone dans les relations clients/fournisseurs.*

### 2. Planning des réunions 2014

Date	Horaire	Lieu
20 mars 2014	09h45-12h30	FIAP (PARIS)
30 avril 2014	14h00-17h00	A PRECISER PARIS
12 juin 2014	10h00-13h00	A PRECISER PARIS
10 juillet 2014	10h00-13h00	A PRECISER PARIS
11 septembre 2014	10h00-13h00	A PRECISER PARIS
16 octobre 2014	10h00-13h00	A PRECISER PARIS



27 novembre 2014 ou 4 décembre POLLUTEC	A PRECISER	A PRECISER PARIS OU LYON POLLUTEC
--	------------	---

### 3. **attentes / besoins et contributions potentielles**

---

Afin de préparer au mieux les prochaines réunions des GT, nous vous demandons de bien vouloir nous éclairer sur vos attentes et besoins pour chaque sujet. Ainsi que les contributions éventuelles que vous pouvez faire.

Vous êtes invités, à renseigner la fiche jointe *GTBEGES2014-Attentes-contributions\_NOM\_SOCIETE.docx* et à nous la retourner par mail **avant le 7 mars 2013**.

***Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS***

---

# ***Compte rendu***

---



## Relevé de décisions

Auteur : Date : 20 mars 2014  
Thomas Gourdon Diffusion : Membres du GT  
Romain Poivet

### Relevé de décisions du GT Bilan GES ADEME du 20/03/14

Date de la réunion : 20 mars 2014

Lieu de la réunion : FIAP/Paris

Pièces jointes :

- 1- Présentation ADEME :  
*GT GES ADEME 20032014.pptx*
- 2- Tableau de traitement des commentaires expérimentation Lignes Directrices :  
*Synthèse des commentaires Exp LD V01*
- 3- Lien vers téléchargement du rapport d'activité 2013 du GT BEGES  
*Mail wetransfert.*
- 4- Lignes Directrices version 3 Poste Expérimentation en mode suivi de modifications  
*CANEVAS SECTORIEL 18032014.pdf*
- 5- Questionnaire Attentes Contributions  
*GTBEGES2014-Attentes-contributions\_NOM\_SOCIETE V2.docx*

Date des prochaines réunions :

Mercredi 30 avril 2014, ADEME Paris, 27 rue Louis Vicat, 14h00-17h00

### Ce rapport complète la présentation ADEME.

#### 1. Tour de table

Melodie Cartel et Franck Aggeri du laboratoire de recherche Armines Paristech sont invités au titre d'observateurs au GT BEGES dans le cadre de leurs travaux de recherche sur l'évolution des pratiques et des stratégies de quantification des GES.

#### 2. Présentation des travaux 2014

Cf diapo 4.

Il est précisé qu'une partie des travaux sera réalisé avec le soutien de Simon Dely dans le cadre d'une convention ABC-ADEME. En effet, au vu des sujets traités cette année par le GT BEGES, l'ABC a proposé d'apporter son soutien dans la conduite des travaux relatifs :

- Au plan d'actions de réduction des émissions de GES
- Au document pédagogique sur les intérêts et limites de la prise en compte des émissions indirectes dans les BEGES
- Au recalcul des émissions

La question de la reconnaissance des guides sectoriels existants est soulevée par la FNAM au vu de la publication future des lignes directrices. Ce sujet sera donc bien traité dès le premier semestre. Des premières propositions de modalité de reconnaissance des guides seront présentées par l'ADEME le 30 avril. Toutes les bonnes idées des membres peuvent être envoyées

par mail ou discuter par téléphone **avant le 23 avril 2014**.

Les membres n'ayant pas encore répondu au questionnaire « attentes et contributions » sont invités à le faire **avant le 17 avril 2014**.

### 3. Présentation du rapport d'activité du GT BEGES 2013

Envoyer le rapport au membre du GT.

### 4. Commentaires des lignes directrices

Diapo 5 à 18.

Environ 190 commentaires reçus en tenant compte des commentaires du GIFAS envoyés fin 2013. Environ 100 commentaires de formes dont 10 nécessitent d'être débattus et 80 commentaires de fond environ 40 nécessitent d'être débattus.

La consultation publique n'a donné lieu qu'à 3 réponses non exploitables.

Tous les commentaires de forme ayant trait à l'orthographe ou à la clarification de certains passages sans en dénaturer le message ont été intégrés.

Toutes les demandes de définitions à intégrer dans le chapitre 0 ont été intégrées + d'autres. 24 définitions ont ainsi été ajoutées

Globalement les lignes directrices sont restructurées pour répondre aux commentaires des consortiums.

Sur la partie facteurs d'émission, suite aux discussions il est ajouté « Lorsqu'un facteur d'émission spécifique provient d'une compilation de différentes valeurs issues de littératures ou bases de données distinctes, il est recommandé de procéder à une analyse de sensibilité pour affiner la qualité et l'incertitude, de la valeur ainsi produite.»

Sur la partie facteurs d'émission, la formulation actuelle relative à l'appréciation de la qualité sera revue sous peu pour mise en cohérence avec le document technique de la base carbone® en cours de validation.

Le point sur les règles de coupure et sélection des postes pertinent est abordé en annexe 2 à titre informatif.

**Chaque consortium est invité à vérifier, avant le 17 avril, que la nouvelle version des lignes directrices répond au mieux à ses commentaires et à reprendre contact avec Romain si certains points ne sont pas clairs.**

### 5. A faire

Action	Qui	Date limite
Répondre au « questionnaire attentes et contribution »	Les membres n'ayant pas répondu	17/04/2014
Envoyer le rapport d'activité 2013	Romain	Avec le compte rendu
Proposition de modalités de reconnaissance des guides sectoriels	Les motivé(e)s	23/04/2014
Vérifier l'adéquation de la nouvelle version des LD avec les commentaires des consortiums	Les consortiums	17/04/2014

### LISTE DES SEULS PRESENTS ET EXCUSES

ORGANISME	NOM	PRENOM	PRESENT
ABC	Dely	Simon	OUI
ADEME	Poivet	Romain	OUI
ADEME	Gourdon	Thomas	OUI
ANIA	Farrant	Laura	OUI
APCC	Aflalo	Jacques	OUI
ARMINES PARISTECH	Aggeri	Franck	OUI
ARMINES PARISTECH	Cartle	Mérodie	OUI
CARBONE 4	Cottenceau	jean-Baptiste	OUI
CITEPA	Serveau	Lateitia	OUI
CINOV-TEN	Kathrada	Idriss	OUI
DECATHLON/ OXYLANE	Aubry	Emilie	OUI
DGEC	Croquette	Gilles	OUI
DGCIS	Nardot	Isabelle	OUI
FCBA	Bossanne	Emilie	EXCUSEE
FEDENE	Cassowitz	Laura	EXCUSEE
FNAM	Dauphin	Mildred	OUI
FNADE	Lalet	Alexandra	EXCUSEE
FNTP	Verhaeghe	Nicolas	EXCUSE
GIFAS	Costes	Bruno	EXCUSE

ORGANISME	NOM	PRENOM	PRESENT
METL-MEDDE / SG / SPSSI	Jakubowski	Valérie	EXCUSEE
ORANGE	CANET	Jean-Manuel	OUI
ORSE	Gerardi	Anne	OUI
PERIFEM	Gillier	Sophie	EXCUSEE
RATP	Bondeux	Sandrine	
SERVICE COOP DE France	Rouge	Kristell	EXCUSEE
UIC	Lenain	Yves	OUI

***Journée de travail - 20 mars 2014 - PARIS***

---


# ***Document de travail***

---

1 **LIGNES DIRECTRICES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN GUIDE SECTORIEL**  
 2 **BILAN D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE**

3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

Document de travail

Titre	Lignes directrices pour le développement d'un guide sectoriel bilan d'émission de gaz à effet de serre			
Rédacteurs	Romain POIVET Thomas GOURDON	Validateur		
Date de création	15/05/2013			
Version	3	Post Expérimentation	Mise à jour le	04/04/2014
Organisme responsable	ADEME			

31

32 **Table des matières**

33 0. Définitions .....4  
 34 1. Contexte et objectifs des lignes directrices .....7  
 35 2. Introduction .....8  
 36 3. Les enjeux pour le secteur .....9  
 37 4. Périmètre organisationnel .....11  
 38 5. Périmètre opérationnel .....12  
 39 6. Méthode d'estimation des émissions de GES par poste émetteur .....13  
 40 7. Communication .....16  
 41 8. Actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre .....16  
 42 Annexe 1 .....17  
 43 Définition des secteurs concernés par le guide .....17  
 44 Annexe 2 .....18  
 45 Sélection des postes émetteurs pertinents et collecte des données d'activités .....18  
 46 Annexe 3 .....20  
 47 Exemples de recommandations de calculs poste par poste .....20  
 48 Annexe 4 .....22  
 49 Exemples de fiche actions/bonnes pratiques .....22  
 50 Annexe 5 .....24  
 51 Listes des personnes ayant participé au GT BEGES en 2013 .....24  
 52 Annexe 6 .....25  
 53 Flux, catégories et postes d'émissions .....25  
 54 Annexe 7 .....26  
 55 Communiqué de presse des consortiums ayant expérimenté les lignes directrices .....26  
 56

57 **Table des illustrations**

58 Figure 1 : Illustration des secteurs concernés et activités impactées pour la filière  
 59 « automobile » .....11  
 60 Figure 2 : exemple d'utilisation des données primaires vs génériques pour le transport .....15  
 61 Figure 3 : Les acteurs médico-sociaux (Source : guide sectoriel établissements sanitaires et  
 62 médico sociaux, ADEME, 2013) .....17  
 63 Figure 4 : Exemple de priorisation des données d'activités relative au poste « achats et  
 64 services » selon l'approche % des dépenses (Source «Corporate Value Chain (Scope 3)  
 65 Accounting and Reporting Standard, 2011 ») .....19  
 66 Figure 5 : Synthèse des recommandations pour les postes relatifs aux déplacements (Guide  
 67 sectoriel Etablissements sanitaires et médico-sociaux – 2013 – ADEME) .....20  
 68 Figure 6 : Recommandations pour le poste « achat de produits et services » (*Guidance for  
 69 Measuring & Reporting Corporate Value Chain GHG Emissions in the Chemical Sector –  
 70 2013 – WBCSD*) .....21

71	Figure 7 : fiche action issue du guide sectoriel tertiaire non marchand .....	22
72	Figure 8 : Fiche action issue du guide sectoriel Technologies Numériques de l'Information et de la Communication.....	23
74	Tableau 1: Illustration d'un format de reporting.....	13
75	Tableau 2 : Appréciation de la qualité / incertitude des données d'activités (Source ADEME, à partir de la méthode OEF).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
77	Tableau 3 : Appréciation de la qualité / incertitude des facteurs d'émission (Source ADEME, à partir de la méthode OEF).....	15
79	Tableau 4: Critères d'identification des postes pertinents.....	18
80		
81		
82		

## 83 0. Définitions

84 **Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre** : Emission de GES, autre que les  
85 émissions des GES à énergie indirecte, qui est une conséquence des activités d'une  
86 organisation, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre appartenant à/ou  
87 contrôlées par d'autres organisations

88 **Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES)** : évaluation du volume total de GES émis  
89 dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, exprimé en équivalent  
90 tonnes de dioxyde de carbone.

91 **Branche**<sup>1</sup> : Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production  
92 homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui  
93 appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

94 **B to B** : Business to Business. Activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises.

95 **B to C** : Business to Consumers Activité d'une entreprise visant une clientèle de particulier.

96 **Catégorie d'émission** : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories  
97 d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES  
98 indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont  
99 dénommées « scope » dans certains référentiels internationaux.

100 **CDP** : Le Carbon Disclosure Project est une organisation internationale anglaise sans but  
101 lucratif qui offre un système mondial pour les entreprises et les villes pour mesurer,  
102 divulguer, gérer et partager leurs informations environnementales. Historiquement basée sur  
103 les seules émissions de gaz à effet de serre, cette organisation s'est diversifiée sur d'autres  
104 informations environnementales.

105 **CEN** : Le Comité Européen de Normalisation, est une association qui regroupe les  
106 organismes nationaux de normalisation de 33 pays européens. Il soutient les activités de  
107 normalisation concernant un large éventail de domaines et secteurs tels que l'air et l'espace,  
108 les produits chimiques, la construction, les produits de consommation, la défense et la  
109 sécurité, l'énergie, l'environnement, la nourriture et l'alimentation, l'hygiène et la sécurité, la  
110 santé, les TIC, les machines, les matériaux, les équipements sous pression, les services,  
111 l'habitat intelligent, les transports et l'emballage.

112 **Données approchées** : Données primaires ou secondaires liées à une activité semblable  
113 qui peut être utilisée en lieu et place de données représentatives. Ces données existantes  
114 sont directement utilisées sans adaptation. Ex : Données de consommations énergétiques  
115 d'un bâtiment dans les Vosges non corrigées du climat pour d'un bâtiment similaire située  
116 dans les Landes.

117 **Données extrapolées** : Données primaires ou secondaires liées à une activité similaire qui  
118 sont adaptées ou personnalisées à une nouvelle situation. Ex : Données de consommations  
119 énergétiques d'un bâtiment dans les Vosges corrigées du climat pour d'un bâtiment similaire  
120 située dans les Landes.

121 **Données primaires** : Données observées, prélevées à partir des systèmes d'information et  
122 relevés physiques appartenant ou exploités par la collectivité ou l'entreprise (ou une société  
123 dans sa chaîne d'approvisionnement). Ex : Consommations réelles de combustibles fossiles.

124 **Données secondaires** : Données génériques ou données moyennes provenant de sources  
125 publiées, qui sont représentatives des activités de l'entreprise ou de ses produits ou de la  
126 collectivité et son territoire. Ex : Consommations énergétiques moyennes nationales d'une  
127 voiture essences en cycle urbain

<sup>1</sup> INSEE. (2014). Définitions. En ligne : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>, consulté le 04 mars 2014.



128 **Emissions directes de gaz à effet de serre** : Emission de GES de sources de gaz à effet  
129 de serre appartenant ou étant sous le contrôle de l'organisation

130 **Emission indirecte de gaz à effet de serre liée à l'énergie** : émission de GES provenant  
131 de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par  
132 l'organisation.

133 **Entreprise<sup>1</sup>** : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une  
134 unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine  
135 autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

136 **Etablissement<sup>1</sup>** : L'établissement est une unité de production géographiquement  
137 individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des  
138 biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements,  
139 un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel  
140 informatique...

141 Note : Un établissement est caractérisé en France par un code SIRET

142

143 **EU-ETS** : EUropean Emissions Trading System. Système communautaire d'échange de  
144 quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

145 **Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE)** : facteur rapportant  
146 les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

147 **Filière<sup>1</sup>** : La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui  
148 concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière  
149 électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière  
150 automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en  
151 général plusieurs branches.

152 **Gaz à effet de serre (GES)** : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène,  
153 qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du  
154 rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages.

155 **GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC en anglais)

156 **Guide sectoriel** : Un guide sectoriel décrit les principes de réalisation d'un bilan d'émissions  
157 de gaz à effet de serre (BEGES) pour les organisations d'un secteur ou branche d'activité  
158 donnée. Il s'attache particulièrement à définir les sources, puits, type de gaz, données  
159 nécessaires et modalités de calculs pour chaque poste émetteur significatif et/ou pertinent  
160 du secteur considéré afin d'optimiser la réalisation des BEGES.

161 Un guide sectoriel est rédigé dans l'objectif d'améliorer la qualité des BEGES réalisés au  
162 sein du secteur dans le respect des principes suivants : Pertinence, Complétude,  
163 Cohérence, Exactitude et Transparence (ISO 14064-1, GHG Protocol).

164 Note 1 : Un guide peut décrire des actions de réduction d'émissions pertinentes.

165 Note 2 : Un guide peut décrire les facteurs d'émission pertinents.

166 **NACE<sup>2</sup>** : Nomenclature d'ACTivités Européenne. La NACE rév. 2 fait l'objet du règlement  
167 n°1893/2006 paru au Journal Officiel de l'Union européenne le 30 décembre 2006. La NACE  
168 compte 615 classes avec un code sur 4 positions numériques (ou digit). La NAF rév. 2 est la  
169 nomenclature d'activités française et elle est directement emboîtée dans la NACE rév. 2. La  
170 NAF compte 732 sous-classes. Son code comporte 5 positions : le code NACE à 4 chiffres  
171 complété par une position spécifique nationale, sous forme de lettre.

<sup>2</sup> INSEE. (2014). FAQ. [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/faq/q62\\_4nacnaf.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/faq/q62_4nacnaf.htm), consulté le 04 mars 2014.

172 **Lignes directrices du GIEC** : Ensemble de méthodologies « par défaut » pour l'estimation  
173 des émissions et absorptions de gaz à effet de serre pour la réalisation des inventaires  
174 nationaux.

175 **OEF<sup>3</sup>** : Organisation Environmental Footprint, empreinte environnementale d'une  
176 organisation. La DG Environnement a collaboré avec le Joint Research Center de la  
177 Commission européenne (JRC IES) et d'autres services de la Commission européenne pour  
178 le développement d'un guide technique pour le calcul de l'empreinte environnementale des  
179 organisations (y compris carbone). La méthodologie a été développée en s'appuyant sur *The*  
180 *International Reference Life Cycle Data System (ILCD) Handbook*, ainsi que d'autres normes  
181 méthodologiques existants et des documents d'orientation (Global Reporting Initiative, WRI  
182 GHG Protocol, CDP Water Footprint, ISO 140064, DEFRA guidance on GHG reporting, Bilan  
183 Carbone®, etc.). La méthodologie finale a été publiée en annexe à la recommandation de la  
184 Commission Européenne sur l'utilisation de méthodes communes pour mesurer et  
185 communiquer le cycle de vie performance environnementale des produits et des  
186 organisations.

187 **Postes d'émissions** : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources  
188 homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

189 **Puits de GES** : unité physique ou processus retirant un GES de l'atmosphère (ex. un arbre,  
190 un centre de stockage de carbone,...)

191 **Secteur d'activité<sup>1</sup>** : Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou  
192 de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité  
193 économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et  
194 comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la  
195 nomenclature que celui du secteur considéré.

196 **Secteur d'activité interface** : On entend par secteurs d'activité interface (ou aux frontières),  
197 les secteurs d'activités en amont ou en aval de la chaîne de valeur du secteur étudié ou  
198 concourant au fonctionnement de ses produits et services.

199 **Société<sup>1</sup>** : Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans  
200 un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être  
201 une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la  
202 propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs  
203 responsables de sa direction générale.

204 Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus  
205 fréquentes sont :

- 206 - la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur
- 207 apport personnel ;
- 208 - la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des
- 209 actionnaires ;
- 210 - la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

211 **Sources de GES** : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère (ex. un  
212 moteur thermique, une chaudière thermique, un bovin...)

213

<sup>3</sup> European Commission. (2014). Organisation Environmental Footprint. En ligne [http://ec.europa.eu/environment/eussd/snq/dev\\_oef.htm](http://ec.europa.eu/environment/eussd/snq/dev_oef.htm), consulté le 04 mars 2014.

214	<b>1. Contexte et objectifs des lignes directrices</b>
215	<b>1.1 Contexte</b>
216	Le présent document est élaboré sous la responsabilité de l'ADEME avec les contributions
217	des participants au (GT BEGES) Groupe de Travail Bilan d'Emissions de gaz à Effet de
218	Serre (Cf. Annexe 5). Il est notamment basé sur l'analyse du contenu de plusieurs guides
219	sectoriels déjà disponibles au niveau national et international. Il a également fait l'objet d'une
220	expérimentation par six consortiums sectoriels (Cf Annexe 7). Les commentaires des
221	consortiums ont été traités par le GT BEGES avec la participation des consortiums.
222	Ce document ne se substitue pas aux normes et référentiels internationaux relatifs aux
223	bilans d'émission de gaz à effet de serre pour les organisations (ISO 14064-1, ISO 14069,
224	GHG Protocol accounting and reporting standard, Bilan Carbone®...). A ce titre, les principes
225	et règles de ces normes et référentiels sont applicables de fait à l'élaboration des guides
226	sectoriels. Ainsi : tout guide sectoriel est rédigé dans l'objectif d'améliorer la qualité des
227	BEGES réalisés au sein du secteur dans le respect des principes suivants : <b>Pertinence,</b>
228	<b>Complétude, Cohérence, Exactitude et Transparence.</b>
229	<b>1.2 Objectifs</b>
230	Les lignes directrices ont pour objectif de cadrer le contenu des guides sectoriels pour la
231	réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre.
232	Elles précisent les attentes pour le développement et la rédaction des guides sectoriels.
233	Elles s'adressent donc particulièrement aux porteurs de guides sectoriels, mais également
234	aux parties prenantes qui peuvent être amenées à rédiger des parties ou à faire des
235	contributions.
236	Pour être déclarés conformes aux préconisations des présentes lignes directrices, les guides
237	sectoriels doivent en respecter les exigences.
238	<b>1.3 Eléments de langage</b>
239	Le terme « doit » indique ce qui est impérativement présent dans un guide sectoriel.
240	Le terme « peut » indique ce qu'il est possible de renseigner dans un guide sectoriel.
241	Le terme « devrait » indique ce qui est recommandé.
242	Les annexes du document sont données à titre indicatif ou illustratif.
243	<b>1.4 Structure des lignes directrices</b>
244	Les lignes directrices sont structurées en vue de faciliter l'organisation des guides sectoriels.
245	Les guides sectoriels devraient respecter l'organisation des chapitres proposée par les
246	présentes lignes directrices.
247	

248	<b>2. Introduction</b>
249	<b>2.1 Objectifs et limites du guide sectoriel</b>
250	Le guide doit décrire sa finalité et ses modalités d'utilisation, par exemple : Démarche
251	globale d'évaluation et d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre, reporting
252	reglementaire art. 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, déclaration au Carbon
253	Disclosure Project (CDP), Système européen d'échanges de quotas d'émissions (EU-ETS),
254	Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale, ...)
255	Le guide doit décrire ses limites d'utilisation. Par exemple : « ce guide n'a pas vocation à être
256	utilisé pour l'élaboration de l'empreinte carbone des produits issus du secteur ».
257	<b>2.2 Utilisateurs</b>
258	Le guide doit décrire les utilisateurs potentiels.
259	<b>2.3 Documents de référence</b>
260	Avant de commencer la rédaction d'un guide sectoriel, les documents de référence utilisés
261	pour son élaboration doivent être identifiés. Ces documents de référence peuvent être les
262	suyvants (liste non exhaustive et non ordonnancée) :
263	- Normes, méthodes et référentiels généraux relatifs à la quantification des
264	émissions de gaz à effet de serre des organisations
265	o ISO 14064-1, ISO 14069
266	o Méthode pour la réalisation des BEGES conformément à l'art 75 de la loi
267	n°2010-788 du 12 juillet 2010
268	o Bilan Carbone®
269	o GHG Protocol : A Corporate accounting and reporting standard
270	o GHG Protocol : Corporate Value Chain (Scope 3) accounting and
271	reporting standard
272	- Normes, méthodes et référentiels spécifiques relatifs à la quantification des
273	émissions de gaz à effet de serre des organisations
274	o Comité Européen de Normalisation (CEN) : Détermination de gaz à effet
275	de serre (GES) dans les industries à forte intensité énergétique
276	o Autres guides sectoriels (institutionnels ou privés) Guide sectoriel de
277	niveau supérieur (Par exemple « Guidance for Measuring & reporting
278	GHG emissions in the Chemical Sector, WBCSD» utilisé comme
279	document de référence pour un sous-secteur de la chimie)
280	o Guide(s) sectoriel(s) d'activités aux frontières du secteur concerné (par
281	exemple guide sectoriel de l'industrie agroalimentaire utilisé pour le
282	développement d'un guide sectoriel de la restauration)
283	- Référentiels catégoriels (Product Category rules) Référentiels d'étiquettes de type
284	I conformes à la norme ISO 14024 (Ex Ecolabel européen)
285	- Analyses de cycle de vie publiques, préférentiellement avec revue critique et
286	publiées dans des journaux avec peer review
287	- Autres supports
288	o Lignes directrices du GIEC
289	o Avis techniques
290	o ...

291 Les documents de références non relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de  
292 serre des organisations peuvent être utilisés par exemple pour apporter des éclairages  
293 techniques ou méthodologiques tels que : exclusion d'un poste émetteur non pertinent,  
294 règles de coupure ou d'allocation, élaboration de facteurs d'émissions, recherche de  
295 cohérence avec l'approche catégorielle des produits du secteur...

#### 296 2.4 Motivation d'élaboration d'un guide sectoriel

297 Le développement d'un nouveau guide sectoriel doit être motivé soit par l'absence de  
298 document de référence (Cf. §2.3) applicable au secteur concerné, soit par le manque de  
299 précisions dans les documents de référence existants, ou de leurs écarts au regard des  
300 présentes lignes directrices. A ce titre, le guide sectoriel développé doit décrire les  
301 motivations de son élaboration au regard des documents de référence existants.

302 Si des documents de référence ont été identifiés, les règles susceptibles d'impacter celles du  
303 guide sectoriel doivent être prise en considération. Ainsi :

- 304 • Le guide doit viser la cohérence et la compatibilité avec les autres documents de
- 305 références existants.
- 306 • Si le guide ne suit pas les principes des documents de référence pré-listés, les écarts
- 307 et leurs impacts doivent être justifiés.

#### 308 2.5 Cadre d'élaboration du document

309 Le guide doit décrire la gouvernance relative à son élaboration et à ses évolutions. A ce titre,  
310 il précise

- 311 • le cadre de travail dans lequel il a été développé (durée, mode de consultation,
- 312 validation, etc.)
- 313 • les personnes morales et physiques ayant participé à son élaboration :
- 314 - Syndicats professionnels, associations professionnelles
- 315 - Entreprises,
- 316 - Experts
- 317 - Centres techniques
- 318 - Académiques
- 319 - ...
- 320 • son année de réalisation et sa fréquence de révision
- 321 • la traçabilité de ses évolutions (la date de dernière révision / ou la dernière version
- 322 Ex : V1. Octobre 2014. Révision prévue en 2017).

#### 323 2.6 Définition du secteur

324 Conformément à la recommandation du guide méthodologique « Organisation Environmental  
325 Footprint » (OEF) édité par la Commission Européenne, les secteurs d'activité visés par le  
326 guide sectoriel doivent être précisés selon le code NACE rev 2 à deux chiffres minimum  
327 (autre exemple à 4 chiffres en Annexe 1).

328 Remarque : Il est possible que le porteur d'un guide privilégie une approche filière. Dans ce  
329 cas, une attention particulière devrait être portée sur les codes NACE à inclure.

### 330 3. Les enjeux pour le secteur

#### 331 3.1 Les enjeux réglementaires

332 Le guide doit décrire brièvement le contexte réglementaire impactant le secteur en termes de  
333 quantification de ses émissions de gaz à effet de serre au moment de son élaboration.

- 334 - Exemples de réglementations intégrant les GES susceptibles de concerner un
- 335 secteur :
- 336 o Article L229-25 du code de l'Environnement
- 337 o EU-ETS
- 338 o Comptabilité environnementale :
- 339 ▪ Information CO<sub>2</sub> des prestations transports
- 340 ▪ Etiquette énergie des produits électroménagers
- 341 ▪ Diagnostic de Performance Energétique
- 342 ▪ Affichage environnemental des produits de grande consommation
- 343 ▪ Etiquette voiture « Consommation et émission de CO<sub>2</sub> »

#### 344 3.2 Les chiffres clés du secteur

345 Hors réglementation, le guide doit présenter les enjeux GES pour le secteur.

346 Lorsque les chiffres existent, le guide doit contenir une partie présentant les chiffres clés du  
347 secteur. Les données doivent être sourcées (Citepa, Ceren, Eurostat, SOeS, ADEME,  
348 INSEE, fédérations, centres techniques, etc.)

349 Au minimum, lorsqu'elles existent, les données requises sont listées ci-dessous.

- 350 • Consommations directes d'énergie (exprimées en J et ses multiples). Les données
- 351 énergétiques devraient être exprimées en énergie primaire.
- 352 o Données France et/ou Europe
- 353 • Emissions directes de GES du secteur (exprimées en tCO<sub>2</sub>e)
- 354 • Principales matières premières (exprimées en t ou en €<sup>4</sup>)
- 355 o Données France et/ou Europe

356 Le guide peut préciser l'évolution historique des émissions du secteur, les principaux efforts  
357 historiques mis en place depuis 1990 pour réduire son impact climatique, ainsi que les  
358 réductions attendues sur les prochaines années.

#### 359 3.3 Les liens et impact avec les autres secteurs d'activité Interface

360 Il ne s'agit pas ici, de définir les flux pris en compte dans les BEGES du secteur et encore  
361 moins les règles de ces secteurs interface, mais simplement de repositionner le secteur dans  
362 son environnement économique.

363 Le guide doit contenir :

- 364 - Cartographie du/des secteurs concernés (NACE/NAF)
- 365 - Cartographie des activités impactées (NACE/NAF)
- 366 - Description de la chaîne de valeur généralement rencontrée

<sup>4</sup> Les données économiques sont utilisées faute d'autres données physiques disponibles. En cas d'utilisation de données économiques, l'année de validité doit être indiquée.

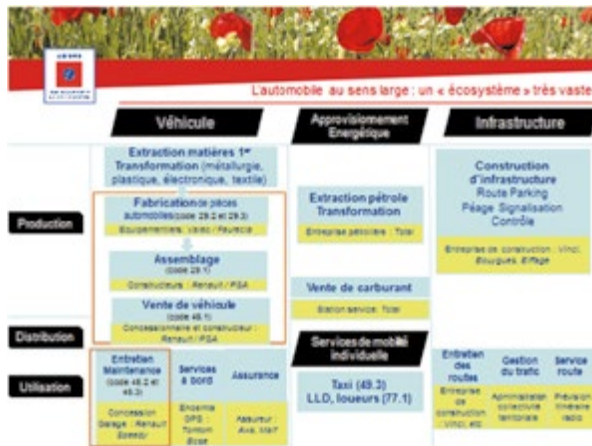


Figure 1 : Illustration des secteurs concernés et activités impactées pour la filière « automobile »

### 3.4 Pratiques des acteurs en matière de quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre (France et internationale)

Le guide peut décrire les dernières pratiques en date des acteurs du secteur en matière de quantification des émissions de GES. Par exemple : mesurage, publications des rapports, contenu moyen des rapports, périmètres inclus, réponses aux analystes extra financier...

Le guide peut préciser l'articulation entre les démarches de quantification d'émissions de gaz à effet de serre de type organisation, produits, ou projet.

### 3.5 Outils développés par les acteurs du secteur

Le guide peut décrire les outils développés par les acteurs du secteur en matière de quantification des émissions de GES et leurs finalités d'usages, par exemple : BEGES, empreinte produit, empreinte projet...

## 4. Périmètre organisationnel

### 4.1 Comment définir son périmètre organisationnel

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation pour déterminer le périmètre organisationnel.

- L'approche « part du capital » : l'organisation consolide les émissions des installations à hauteur de sa prise de participation dans ces dernières.

Note : Cette approche n'est pas retenue dans le cadre de la réglementation relative au décret n°2011-829. De même, elle est fortement critiquée dans la méthode OEF.

- L'approche « contrôle » :

- financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier
- ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (i.e qu'elle exploite)

Le guide doit contenir des recommandations sur le mode de consolidation des émissions pour le secteur.

Le guide peut donner des éléments de justification et des exemples notamment sur la base des pratiques des acteurs du secteur.

Le guide peut proposer une méthodologie préférentielle pour certaines catégories d'acteurs et en expliciter les raisons. Certains secteurs sont exposés à des configurations organisationnelles et pratiques spécifiques, par exemple : comment traiter les franchises ?

### 4.2 Evolution du périmètre organisationnel

Le guide peut expliciter les différents traitements méthodologiques pour les principales évolutions de périmètre organisationnel :

- Modification liée à un choix de reporting ou de pertinence d'analyse des résultats.
- Modification liée à des changements d'organisation (cession, acquisition, fusion...)

## 5. Périmètre opérationnel

- Le guide doit décrire tous les postes d'émissions et dresser la liste des postes pertinents au regard des enjeux de la profession. La pertinence d'un poste peut être définie : soit en contribution du poste vis-à-vis des émissions globales
- soit en montant de dépense au regard des achats de l'organisation
- soit au regard de son importance stratégique (image, relations avec les parties prenantes, positionnement sur les marchés...)
- soit au regard de sa vulnérabilité aux « risques carbone » (variation du coût des énergies fossiles, marchés d'échanges, réglementation contraignante, accords régionaux, contentieux...)

Le guide doit justifier tout poste exclu en se basant sur l'un des motifs suivant :

- Négligeable
- Non rencontré dans le secteur
- Absence de méthode pour le calcul d'un poste

Pour chaque poste exclu, le guide doit imposer que le motif d'exclusion soit reporté dans les bilans. Ainsi, dans ces cas, la mention « nulle » et la valeur « 0 » ne doivent pas apparaître.

A titre d'illustration, voici le tableau issu, traduit et adapté du guide WBCSD Chemicals<sup>5</sup> page 19 à partir de BASF Scope 3 GHG Inventory Report. Les deux premières colonnes ont été ajoutées pour montrer la correspondance avec l'ISO 14069 et les postes recommandés de la méthode réglementaire française. Un tableau de correspondance est proposé en Annexe 6 entre la méthode réglementaire, l'ISO 14069, le GHG Protocol et les flux généralement associés à ces postes.

<sup>5</sup> WBCSD. (2013). Guide sectoriel. En ligne : <http://www.wbcsd.org/Pages/EDocumentDetails.aspx?ID=15375&NoSearchContextKey=true>. Consulté le 04 mars 2014.

Poste selon Art 75 loi ENE	Poste selon ISO14069	Poste selon GHG Protocol SCOPE 3	Poste d'émissions	Emissions de GES [MtCO <sub>2</sub> e]
8	8	3	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les catégories « émissions directes de GES » et émissions de GES à énergie indirectes »	3
9	9	1	Achats de produits et services	62
10	10	2	Immobilisations de biens	2
11	11	5	Déchets	0.6
12	12	4	Transport des marchandises amont	3
13	13	6	Déplacements professionnels	0.3
14	Inexistant	14	Franchises	Non pertinent
15	14	8	Actifs en leasing amont	0.3
16	15	15	Investissements	0.2
17	16	inexistant	Transport des visiteurs et des clients	Non pertinent
18	17	9	Transport des marchandises aval	0.1
Inexistant	Inexistant	10	Transformation des produits vendus (poste spécifique du GHG Protocol scope 3, non présent dans l'ISO 14069 et ou dans la méthode article 75 loi ENE)	Non déterminé
19	18	11	Utilisation des produits vendus	50
20	19	12	Fin de vie des produits vendus	30
22	21	13	Leasing aval	<0.1
23	22	7	Déplacements domicile travail	0.2

Tableau 1: Illustration d'un format de reporting sur les postes du scope 3

431

432 Le guide peut recommander des périmètres différents et ces recommandations doivent être

433 accompagnées d'exemples :

- 434 • En adéquation avec les objectifs/motivations de réalisation d'un bilan d'émissions de
- 435 gaz à effet de serre (communication interne vs externe, périmètre global groupe,
- 436 business unit, unité de production, situation géographique...).
- 437 • En adéquation avec les différents métiers présents au sein du secteur d'activité. Par
- 438 exemple :
- 439 ○ au sein du secteur des télécommunications : hébergeur de données vs
- 440 opérateur de téléphonie mobile vs fournisseur d'accès Internet.
- 441 ○ au sein du secteur de la distribution : grande surface alimentaire vs grande
- 442 surface spécialisée vs logisticien vs immobilière vs opérateur de voyage

443 L'absence apparente de leviers d'actions directs pour réduire les émissions relatives à un

444 poste émetteur, ne doit pas interdire de s'intéresser à ce poste dans la méthode sectorielle.

445 La démarche sectorielle constitue en effet l'occasion de décrire des moyens d'évaluation

446 adaptés aux enjeux du poste.

## 6. Méthode d'estimation des émissions de GES par poste émetteur

### 6.1 Gaz pris en compte

449 Conformément aux méthodes de références existantes, le guide doit inclure, a minima, la

450 prise en compte des gaz à effet de serre dits de Kyoto : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane

451 (CH<sub>4</sub>), oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés

452 (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

453 Le guide peut proposer une liste plus complète de ces gaz suivant leur pertinence pour le

454 secteur.

### 6.2 Méthode d'estimation poste par poste

455 Pour chaque poste d'émissions pertinent (Cf. Annexe 2) , le guide doit décrire:

- 456 - les principales sources, puits et types de gaz émis
- 457 - les recommandations méthodologiques de calculs, ainsi que des exemples de
- 458 calculs pour illustrer les propos
- 459 - les données d'activités à utiliser
- 460 ○ données primaires
- 461 ○ données secondaires, extrapolées ou approchées

462 Le guide doit préciser sur quels postes les données primaires sont à privilégier

463 aux données secondaires. Il peut ségréguer ces exigences par taille d'entreprise

464 et finalités de l'exercice de quantification (communication interne, externe

465 Business to Business, externe Business to Consumers, parties prenantes,

466 Pouvoirs Publics...). Si tel est le cas, le guide précise les niveaux de qualité

467 admis au regard de l'objectif de l'exercice.

468

Qualité		Incertitude	
Très bonne	Données primaires	Très faible	≤10%
Bonne	Données secondaires ou échantillonnage de bonne représentativité	Faible	10% à 30%
Acceptable	Données extrapolées ou échantillonnage de représentativité moyenne	Acceptable	30% à 50%
Faible	Données approchées ou échantillonnage de faible représentativité	Elevée	≥ 50%

Tableau 2 : Appréciation de la qualité / incertitude des données d'activités (Source ADEME, à partir de la méthode OEF)

469 Conformément aux principes de transparence, en cas d'absence de consensus sur les

470 modalités de quantification des émissions d'un poste, le guide doit présenter les différentes

471 options et en décrire les avantages, limites et inconvénients. Dans ce cas, le guide doit

472 définir des niveaux de recommandations vis-à-vis des différentes méthodes, qu'il peut

473 moduler en fonction du niveau de maîtrise de l'exercice par les acteurs, de l'objectif de

474 l'exercice ou de communication.

475

476

477 Le guide peut recommander l'utilisation mixte de données primaires et secondaires,

478 par exemple :

- 479 ○ distances 1<sup>ers</sup> fournisseurs connus : données primaires obligatoires,
- 480 ○ distances fournisseurs antérieurs aux 1<sup>ers</sup> fournisseurs connus : données
- 481 secondaires recommandées
- 482





Figure 2 : exemple d'utilisation des données primaires vs génériques pour le transport

483  
484

485 Le guide peut préciser d'autres critères pour faciliter la réalisation des bilans,  
486 comme :

- un niveau de facilité d'accès aux données d'activités

488 Le niveau varie d'une entreprise à l'autre dépendamment des outils de gestion  
489 qu'elle utilise, de leur pratique interne, etc. Cela étant, sur la base des retours  
490 d'expériences, le guide peut donner une idée de l'accessibilité aux données et  
491 identifier les services ou fonctions généralement clefs dans la collecte de ces  
492 données.

- Des modalités de calcul eu égard du niveau de maturité de l'organisation vis-à-vis  
494 de la quantification des émissions de GES.

495

### 6.3 Gestion des facteurs d'émission

496

497 Le guide doit préciser les sources de facteurs d'émission (FE) existantes et pertinentes. Le  
498 guide devrait préciser des facteurs d'émission sectoriels et leurs modalités de calcul ou  
499 d'accès quand ceux-ci proviennent de bases de données autres que la Base Carbone® ainsi  
500 que l'incertitude attachée aux facteurs d'émission proposés.

501 Les guides sectoriels doivent encourager les acteurs du secteur concerné à alimenter la  
502 Base Carbone® en facteurs d'émissions spécifiques..

503 La qualité des facteurs d'émissions devrait être évaluée au vu des critères de  
504 représentativité temporelle, technologique et géographique. :

Note	Représentativité			Incertitude	
	Temporelle Rtemp	Technologique Rtech	Géographique Rgéog		
4	très bonne	très bonne	parfaitement adaptée	Très faible	≤ 10%
3	bonne	bonne	adaptée	Faible	10% à 30%
2	Acceptable	acceptable	Moyennement adaptée	acceptable	30% à 50%
1	très faible	très faible	Pas adaptée	Elevée :	≥ 50%

505  
506

Tableau 3 : Appréciation de la qualité / incertitude des facteurs d'émission (Source ADEME, à partir de la méthode OEF)

507 Lorsqu'un facteur d'émission spécifique provient d'une compilation de différentes valeurs  
508 issues de littératures ou bases de données distinctes, il est recommandé de procéder à une  
509 analyse de sensibilité pour affiner la qualité et l'incertitude, de la valeur ainsi produite.

510 Pour qualifier la qualité globale du facteur d'émissions, il est proposé de procéder comme  
511 suit :

$$512 \text{ Qualité} = \frac{R_{\text{temp}} + R_{\text{tech}} + R_{\text{géog}}}{3}$$

513 Exemple d'appréciation de la qualité du facteur d'émission du kWh électrique du réseau  
514 français, pour son utilisation par un secteur ayant ses activités sur le territoire national :

- 515 - Représentativité temporelle : très bonne : données de production 2008-2010
- 516 - Représentativité technologique : très bonne : parc de production actuel
- 517 - Représentativité géographique : parfaitement adaptée : France
- 518 > Incertitude : très faible : 10%
- 519 > Qualité = 3.7

520 Exemple d'appréciation de la qualité du facteur d'émission « Tomate moyenne, fabrication »  
521 pour un secteur utilisant des tomates d'origine diverse.

- 522 - Représentativité temporelle : bonne : données de production 2005
- 523 - Représentativité technologique : bonne, car tous les modes de production (plein  
524 champs, sous serre chauffées ou non) sont représentés proportionnellement au  
525 tonnage produit
- 526 - Représentativité géographique : pas adaptée, car la production étrangère est ici  
527 supposée identique à la France
- 528 > Incertitude : élevée : 50%
- 529 > Qualité = 2.3

### 530 7. Communication

531 Le guide doit préciser les différentes modalités de communication possible des résultats d'un  
532 BEGES, au regard des motivations de réalisation de l'exercice.

533 En cas de communication externe officielle (par exemple : déclaration réglementaire,  
534 déclaration au CDP...), le guide doit recommander à minima de respecter les éléments de  
535 communication de la méthode réglementaire art.75 ou du chapitre 7 de la norme  
536 ISO 14064-1. Le guide peut s'appuyer sur l'annexe F de l'ISO 14069.

537 En complément, pour toute autre communication, le guide peut contenir des  
538 recommandations sur la présentation des résultats d'un BEGES. Exemple : Sources, bases  
539 de données, extraction des résultats à géométrie variable (périmètre complet vs périmètre  
540 stratégique, BtoB vs BtoC,...),

### 541 8. Actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

542 Sur la base des retours d'expériences ou des meilleures techniques disponibles  
543 (BREF/MTD) ou des bonnes pratiques, le guide peut décrire des actions de réduction  
544 d'émissions pertinentes (Cf. Annexe 4).

545

546

## Annexe 1

547

### Définition des secteurs concernés par le guide

548

549 Exemple de détermination des activités concernées par un guide sectoriel.

En ce qui concerne les acteurs médico-sociaux, les établissements médico-sociaux sont définis à l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et peuvent être gérés par le secteur public, le secteur privé non lucratif ou le secteur privé commercial. Ces structures étant diverses, nous en donnerons ici quelques exemples en fonction du public accueilli.

Tableau 2: les acteurs médico-sociaux

Catégorie (source: FINES 2011)	Nb Struct.
<b>4 100 Etab. et Serv. Pour l'Enfance et la Jeunesse Handicapée</b>	
4 101 Etab.Educ.Spéciale pour Déficients Mentaux et Hand.	1 455
4 102 Etab.Educ.Spéciale pour Enfant Tr. Cond. Et Comport.	421
4 103 Etab. d'éducation Spéciale pour Handicapés Moteurs	144
4 104 Etab. d'éducation Spéciale pour Déficients Sensoriels	126
4 105 Etab. et Services Hébergement Enfant Hand.	130
4 106 Services à Domicile ou Ambulatoire pour Handicapés	2 302
4 107 Etab. Expérimentaux en Faveur de l'Enfance Hand.	65
<b>4 300 Établissements et Services pour Adultes Handicapés</b>	
4 301 Etab. et Services d'Hébergement pour Adultes Hand.	4 316
4 302 Etab. et Services de Travail Protégé pour Adultes Hand.	2 035
4 303 Etab. et Services de Réinsertion Prof pour Adultes Hand.	135
4 304 Etab. Expérimentaux en Faveur des Adultes Hand.	161
4 305 Services de Maintien à Domicile pour Handicapés	1 185
<b>4 400 Établissements et Services pour Personnes Âgées</b>	
4 401 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées	7 237
4 402 Services Sanitaires de Maintien à Domicile	236
4 403 Services Sociaux en Faveur des Personnes Âgées	6 754
4 404 Etab. Expérimentaux en Faveur des Personnes Âgées	16
<b>4 600 Autres Etab. Accueil, Hébergement, Réadaptation et Services</b>	
4 605 Établissements et services multi-clientèles	3 598
<b>Total (nombre d'ESMS FINES)=</b>	<b>30 316</b>

550

551

552

Figure 3 : Les acteurs médico-sociaux (Source : guide sectoriel établissements sanitaires et médico sociaux, ADEME, 2013)

553

554

## Annexe 2

555

### Sélection des postes émetteurs pertinents et collecte des données d'activités

556

557 **Sélections des postes pertinents :**

558 Les méthodologies sectorielles ont notamment vocation à faciliter la réalisation des bilans  
559 d'émissions de gaz à effet de serre complets pour les entreprises utilisatrices. L'identification  
560 des postes émetteurs pertinents et la collecte des données pouvant être des étapes  
561 potentiellement chronophages dans la réalisation des bilans, il est recommandé que les  
562 guides sectoriels formulent des préconisations pour simplifier ces étapes.

563 Il est recommandé de s'appuyer sur les pratiques des entreprises et sur les préconisations  
564 des référentiels existants pour prioriser la collecte des données d'activités.

565 Critères d'identification des postes pertinents du scope 3 issus du GHG Protocol « Corporate  
566 Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard, 2011 »

Critère	Description
<b>Taille/contribution</b>	Ces émissions contribuent largement aux émissions totales a priori de l'entreprise
<b>Influence</b>	Il existe des réductions potentielles qui dépendent de l'entreprise
<b>Risque</b>	Ces émissions contribuent à l'exposition aux risques de l'entreprise (par exemple, les risques liés au changement climatique, risques financiers, réglementaires, chaîne d'approvisionnement, produits et clients, litiges, réputation)
<b>Parties prenantes</b>	Ces émissions sont considérées comme essentielles par les parties prenantes (par exemple, clients, fournisseurs, investisseurs, ou la société civile)
<b>Externalisation</b>	Ce sont des émissions issues d'activités sous-traitées, précédemment effectuées ou non en interne par l'entreprise ou qui sont généralement effectuées en interne par d'autres sociétés pour le compte de l'entreprise
<b>Recommandation sectorielle</b>	Emissions identifiées préalablement comme significatives dans un guide sectoriel
<b>Autres</b>	Autres

567

Tableau 4: Critères d'identification des postes pertinents

568 Autre exemple : En écho à la préconisation de la méthode réglementaire art 75 relative à  
569 l'exclusion des postes, la somme des postes du scope 3 exclus ne devrait pas représenter  
570 plus de 5% des émissions du scope 3.

571 « Les personnes morales ne doivent pas exclure un poste d'émission qui compromettrait la  
572 pertinence du bilan. Un poste d'émission peut être exclu uniquement s'il ne contribue pas  
573 significativement au total des émissions du bilan, c'est-à-dire si l'ensemble des postes exclus  
574 ne représente pas a priori, dans le cadre d'une pré-estimation, plus de 5% de la totalité des  
575 émissions du bilan »

576 Conformément aux préconisations actuelles du GHG Protocol « Corporate Value Chain  
577 (Scope 3) Accounting and Reporting Standard, 2011 », il est recommandé de prioriser les  
578 efforts de collecte de données sur :

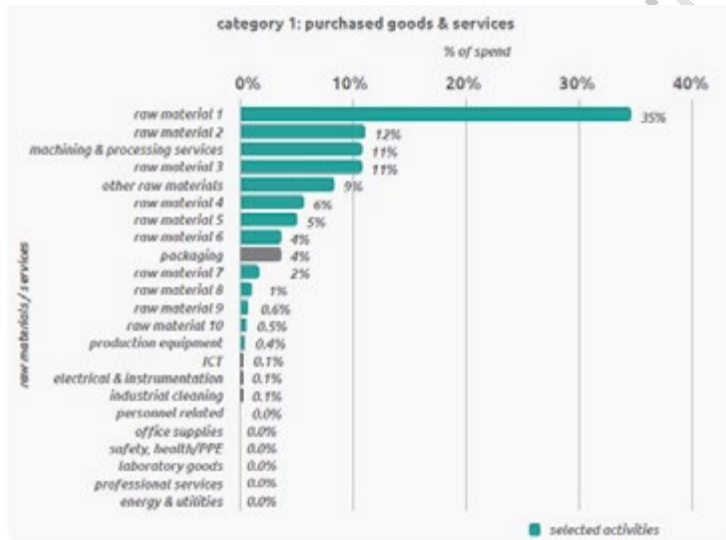
- 579 • les postes présentant les émissions les plus importantes
- 580 • les postes qui offrent le plus de leviers d'actions,
- 581 • les postes les plus pertinents au vu des objectifs commerciaux.

582 **Priorisation des données :**

583 La sélection des données est un processus itératif. Il est généralement nécessaire d'adapter  
584 la qualité des données à collecter au regard leur contribution relative aux émissions de GES.

585 A titre d'exemple pour le poste « Achats et Services », le GHG Protocol illustre une règle  
586 potentielle de priorisation basée sur les dépenses relative pour chaque matière première et  
587 équipement.

588 D'autres règles sont utilisables notamment par exemple en regroupant des produits de « la  
589 même famille » assimilables à un produit représentatif dont on utilisera une donnée  
590 générique (dans ce cas un facteur d'émissions) pour estimer a priori et en ordre de grandeur  
591 le poids relatif en termes de GES.



592  
593 **Figure 4 :** Exemple de priorisation des données d'activités relative au poste « achats et services » selon  
594 l'approche % des dépenses (Source «Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting  
595 Standard, 2011 »)

596  
597

598 **Annexe 3**

599 **Exemples de recommandations de calculs poste par poste**  
600

Carigène	N°	Poste d'émissions	Sources potentielles du secteur	Données spécifiques scénario optimum	Scénario de collecte alternatif des données d'activité	Personne ressource «classiques»	Facteur d'émission
Déplacement	17	Déplacements des visiteurs et clients	Déplacements de patients/consultants pour accéder et quitter l'établissement	Il s'agit de récupérer les distances effectuées par type de transport à partir du suivi du nombre de patients/consultants, des distances et type de transport ou d'une enquête sur 2 semaines représentatives (Voir détail ci-après) (en km)	Nombre de patients, moyennes de transport	RH	Base Carbone®
			Déplacements de visiteurs	Il s'agit de récupérer les distances effectuées par type de transport à partir du suivi du nombre de visiteurs, des distances et type de transport ou d'une enquête sur 2 semaines représentatives (Voir détail ci-après) (en km)	Nombre moyen de visiteurs par patient (enquête ou bibliographie), distances moyennes de transport et mode de déplacement selon les moyennes d'agglomérations ou régionales	RH, Source documentaire (INSEE)	Base Carbone®
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules motorisés contrôlés par l'établissement (hors véhicules personnels)	Il s'agit de récupérer par type de carburant, les données annuelles de carburants consommés par les véhicules de l'établissement (en litres)	Aucun	Services techniques ou RH	Base Carbone®
	13	Déplacements professionnels	Déplacements professionnels avec d'autres moyens de transport	Il s'agit de récupérer les distances effectuées par type de transport à partir du suivi du nombre de kilomètre effectué par type de transport (en km)	Remboursement de frais Ou Enquête sur 2 semaines représentatives	RH	Base Carbone®
23	Déplacements domicile-travail	Des déplacements Domicile-Travail sont effectués par les salariés en transports non doux.	Il s'agit de récupérer les distances parcourues par type de transport à partir du PDE ou d'une enquête sur 2 semaines représentatives (en km)	Codes postaux et mode de déplacement selon les moyennes d'agglomérations ou régionales	RH, Sources documentaires (INSEE)	Base Carbone®	

601  
602 **Figure 5 :** Synthèse des recommandations pour les postes relatifs aux déplacements (Guide sectoriel  
603 Etablissements sanitaires et médico-sociaux – 2013 – ADEME)  
604



Part II: Description and calculation guidance for scope 3 categories

DESCRIPTION AND CALCULATION GUIDANCE FOR SCOPE 3 CATEGORIES

This section provides a description and standardized calculation guidance for the scope 3 categories relevant for chemical companies.

Category 1: Purchased goods & services DESCRIPTION OF CATEGORY

- The category includes emissions generated during extraction, production, and transportation (cradle to tier-1 supplier gate emissions) of goods/services purchased or acquired by the reporting company in the reporting year (unless included in another category).
- The category includes both products and services.
- Examples of purchased goods and services of a chemical company are: machining and processing services; engineering services; raw materials

such as ethylene, sodium carbonate, methanol, and industrial cleaning.

CALCULATION GUIDANCE

- The total emissions in this category shall be calculated using a breakdown of most relevant product and/or service group and their respective emission factors<sup>7</sup>.
- Companies should calculate emissions from at least 80% (by volume or weight) of purchased goods and services, after which results should be extrapolated to estimate 100% of emissions.

DATA GATHERING GUIDANCE

- If tier 1 suppliers can provide product-level cradle-to-gate GHG data, this data shall be used to report on category 1 (see also Chapter 3.2, Figure 3.1)
- In cases in which product-level cradle-to-gate data is not available from the supplier, the reporting company may either use:

- Secondary data on product-level emissions
- Tier-1 supplier's company level emissions as the basis for calculating product-level emissions (e.g. by relating spend volume to revenue of the supplier)

EXAMPLES OF PRIMARY DATA USED

- Product-level cradle-to-gate GHG data from suppliers calculated using site-specific data
- Site-specific energy use or emissions data from suppliers broken down to the product level

EXAMPLES OF SECONDARY DATA USED

- Industry average emission factors per material consumed from life cycle inventory databases

<sup>7</sup> The used emission factors should be based on analysis of 80% of total spend or purchase volume by weight of a product/service group.

Figure 6 : Recommandations pour le poste « achat de produits et services » (Guidance for Measuring & Reporting Corporate Value Chain GHG Emissions in the Chemical Sector – 2013 – WBCSD)

605  
606  
607  
608

609  
610  
611

Annexe 4

Exemples de fiche actions/bonnes pratiques

Plan de Déplacement (Inter) Entreprises

<b>Objectifs de l'action</b> Mettre en place un Plan de Déplacement (Inter) Entreprises	
<b>Poste(s) concerné(s)</b> Déplacement	<b>Niveau de portage</b> Dépendant de l'organisation : national, régional ou local

**Description de l'action**  
La mise en œuvre d'un Plan de Déplacement (Inter) Entreprises vise à favoriser la mutualisation des moyens de transport des collaborateurs dans le cadre de leur déplacement domicile - travail, au sein d'une entité (PDE : Plan de Déplacement d'Entreprise) ou à l'échelle ou d'un territoire (PDIE : Plan de Déplacement Inter Entreprises). Cette étude donne par exemple lieu à la mise en place d'une plateforme de covoiturage mutualisée permettant aux usagers d'identifier facilement les personnes partageant un même trajet, à des dispositions de promotion des transports publics ou la création d'une navette dédiée.

Gains attendus		Indicateurs de suivi	Échéance
CO <sub>2</sub> Dans la plupart des cas, un objectif de 10% de collaborateurs partageant leurs véhicules est réaliste, ce qui correspond à une réduction des émissions de l'ordre de 5% pour les déplacements domicile-travail de l'organisation.	€ Les gains financiers sont indirects pour les organismes. Cependant, cette démarche est éligible à subvention de la part de l'ADEME.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des collaborateurs co-voyant</li> <li>Part des utilisateurs utilisant des modes doux : transports en commun, vélo ou à pied</li> <li>PD(I)E en place : oui / non</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immédiate</li> <li>Moyan terme</li> <li>Long terme</li> </ul>
<b>RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE</b> Financement de l'étude PD(I)E puis coût éventuel des dispositifs mis en place suite à l'étude		<b>Difficulté de mise en œuvre : haute</b> La mise en œuvre d'un PD(I)E nécessite la mise en place d'outils dédiés, mais surtout un fort travail de communication et de sensibilisation aux enjeux liés aux modes de déplacement.	

Figure 7 : Fiche action issue du guide sectoriel tertiaire non marchand

612  
613  
614

**Fiche 2 : Centre de données :  
désinstallation des infrastructures inutiles**

**Objectif de l'action :** Identifier et réduire les équipements inutiles dans les salles d'hébergement, centre de données, ... Court terme

**POSTE(S) CONCERNÉ(S) :**  
6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité  
10 - Immobilisations de biens

**PRINCIPE DE L'ACTION :**  
Il s'agit pour les exploitants d'effectuer une surveillance régulière du parc de serveurs informatiques afin d'identifier les équipements qui ne sont plus utilisés. Il est effectivement courant que lorsque qu'un environnement n'est plus utilisé (tests, développement, application abandonnée, ...) les infrastructures restent en service, souvent par méconnaissance de leur utilisation.  
La virtualisation des serveurs peut aussi amener à une profusion de serveurs virtuels inutilisés dans l'organisation, de par leur simplicité à être déployés.  
Un travail régulier d'inventaire physique détaillé, idéalement appuyé sur une mise à jour régulière de la base de données de gestion des configurations ou CMDB en anglais (Configuration Management Database), devra ainsi être effectué. Il existe des logiciels de supervision facilitant la détection des serveurs zombies : ils consistent à acquérir différentes informations telles que les mesures, alarmes et retour d'état de fonctionnement. Plusieurs leviers d'actions existent :

- Eteindre et enlever les serveurs inutiles ;
- Mettre en veille les serveurs inactifs ;
- Consolider les serveurs physiques ;
- Virtualiser les ressources informatiques peu ou rarement utilisées.

**VALORISATION DES « BÉNÉFICES » SUR L'INDICATEUR CO<sub>2</sub> :**  
L'arrêt des serveurs inutilisés contribue à une réduction de la consommation en électricité et des émissions de GES. Par ailleurs, il peut permettre une réutilisation d'équipements pour d'autres besoins, limitant par la même occasion le besoin d'acquies de nouveaux serveurs. Il convient cependant dans ce dernier cas de vérifier que la consommation énergétique unitaire des équipements récupérés n'est pas en décalage avec les standards actuels (conformité Energy Star à partir de 2012).

**NIVEAU D'ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE :**

**DIFFICULTÉ DE MISE EN ŒUVRE :** ★

Figure 8 : Fiche action issue du guide sectoriel Technologies Numériques de l'Information et de la Communication

615  
616  
617  
618

619  
620  
621  
622  
623

A COMPLETER

## Annexe 5

Listes des personnes ayant participé au GT BEGES en 2013

Document de travail

624  
625  
626 A COMPLETER  
627

**Annexe 6**  
Flux, catégories et postes d'émissions

Document de travail

628  
629  
630  
631

**Annexe 7**  
Communiqué de presse des consortiums ayant expérimenté les lignes directrices

Document de travail

*Journée de travail - 30 avril 2014 - PARIS*

JOURNÉE DE TRAVAIL  
**30**

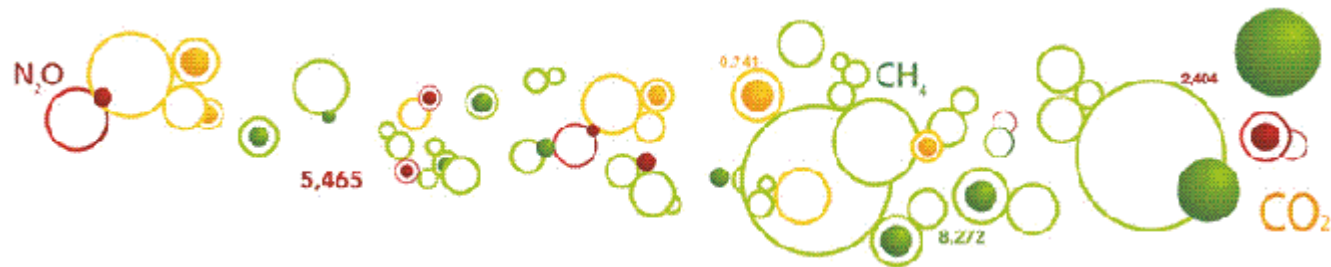
*avril 2015*

## ***Journée de travail - 30 avril 2014 - PARIS***

---

# ***Suppor de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES - 30/04/2014

Romain POIVET  
Service Climat - ADEME

Simon DELY  
Association Bilan Carbone



# Organisation de la journée



14h00 – 14h30

Approbation des Lignes Directrices

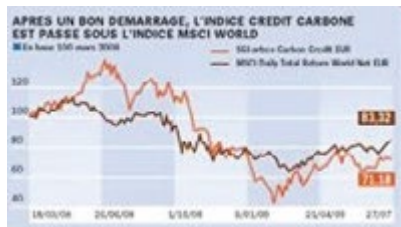
14h30 – 15h30

Reconnaissance des guides sectoriels



15h30 – 17h00

Plan d'actions de réduction





## Approbation des Lignes Directrices

- Commentaires complémentaires reçus de la FNTP
  - Intégrer un § « Principes généraux du BEGES » qui rappelle les grands objectifs et principes généraux du BEGES
    - LD ne se substituent pas aux méthodes de références.
  - Intégrer un § « Comment réaliser pratiquement un Bilan GES »
    - Liberté du porteur de guide en fonction du besoin de son secteur





## Approbation des Lignes Directrices

- Intégrer un § « Comment analyser les résultats d'un Bilan GES »
  - Liberté du porteur de guide en fonction du besoin de son secteur
- Intégrer un § « format de collecte des données »
  - Liberté du porteur de guide en fonction du besoin de son secteur
- Complexité incertitudes / qualité des FE
  - Uniquement pour les nvx FE proposés (cohérence formulaire Base Carbone).



## Approbation des Lignes Directrices

- → Ajouter § 1.2 LD = Contenu minimum. Tout complément notamment pédagogique est laissé à la libre appréciation du porteur du guide dépendamment des besoins du secteur.
- → Appropriation de la note sur la qualification des FE pour la Base Carbone.



## Approbation des Lignes Directrices

- Commentaires complémentaires reçus de le GIFAS.  
Points considérés bloquants par le GIFAS
  - Constituer in fine un document chapeau auto-porteur et le plus simple possible ; ce canevas doit constituer simplement un encadrement des guides et ne pas se substituer à eux.
    - LD ne se substituent pas aux méthodes de références.

## Approbation des Lignes Directrices

- Dans les avant-propos ou le contexte, il convient absolument de faire mention du caractère volontaire de ces travaux et rappeler le caractère optionnel du scope 3 en particulier. Ce point avait été négocié avec le MEDEF et l'AFEP et est incontournable.
  - A aucun moment il n'est indiqué que ce document a une valeur réglementaire
- Rappeler les objectifs de l'exercice c'est-à-dire estimer pour le secteur les postes principaux gérés d'émissions sur lesquels peuvent porter des efforts de réduction et non viser une comptabilité exhaustive de tous les postes d'émissions, scope 3 compris.
  - Ceci est une vision de l'objectif de l'exercice (Cf. §2.1)



## Approbation des Lignes Directrices

- Supprimer les lignes 513 à 516; la pertinence de la catégorie doit être appréciée par le secteur selon ses spécificités sectorielles et il ne sert à rien de porter des efforts d'estimation sur des postes qui ne sont pas gérés par la personne morale assujettie ; il s'agirait ici d'un exercice inutile et contraire à la volonté affichée du gouvernement de simplifier la vie des entreprises comme récemment rappelé par le SGMAP.
  - Pas de suppression. Pertinence appréciée par le secteur c'est évident. Le terme « géré » n'est défini dans aucun référentiel. Confusion avec un exercice réglementaire.

## Approbation des Lignes Directrices

- Laisser clairement la possibilité d'utilisation des méthodes estimatives des postes d'émissions selon des méthodologies à expliciter et à justifier, afin notamment de s'affranchir des collectes de données primaires et simplifier l'exercice.
  - C'est l'objectif du chapitre 6.
- S'agissant de la justification des facteurs d'émissions de l'électricité, l'utilisation du mix énergétique imposé apparaît suffisante.
  - ???
- Il n'est dans la plupart des cas pas possible d'apprécier la qualité des facteurs d'émissions eu égard aux facteurs géographiques et temporels
  - 9 • Cf. note de calcul FE. Cf. ACV



# Organisation de la journée



14h00 – 14h30

Approbation des Lignes Directrices

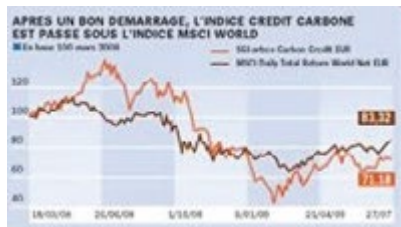
14h30 – 15h30

Reconnaissance des guides sectoriels



15h30 – 17h00

Plan d'actions de réduction





## Reconnaissance des guides sectoriels

- Les lignes directrices constituent un document ADEME
  - *Exclusion d'une reconnaissance par le Ministère*
  - *ADEME n'est pas un organisme de vérif/certif*
- Plusieurs possibilités de reconnaissance
  1. *Confier la vérification des GS à un organisme de certification (liberté du porteur du GS)*
    - Normalisation du document ?





## Reconnaissance des guides sectoriels

- Plusieurs possibilités de reconnaissance
  - 2. *Constituer un « comité de validation » avec :*
    - Expertise technique
      - ADEME
      - Experts carbone généralistes
      - Experts sectoriel en tant que de besoin (idem revue critique ACV)
    - Avis sur la « forme »
      - Tiers expert sur la conformité globale du GS aux exigences des LD
  - *Question ?*
    - Rémunération des membres du comité ?
    - Coût du tiers expert sur conformité globale ? (2 jours max de travail)

12

# Organisation de la journée



14h00 – 14h30

Approbation des Lignes Directrices

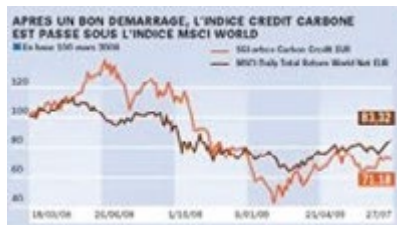
14h30 – 15h30

Reconnaissance des guides sectoriels



15h30 – 17h00

Plan d'actions de réduction



***Journée de travail - 21 mai 2013 - PARIS***

---

# ***Support de présentation ADEME***

---



# GT BEGES ADEME

---

## Plans d'actions de réduction d'émissions de GES

Séance 1 – 30 avril 2014



# SOMMAIRE

---

- I. Cadre des échanges (30 min)
  - a) Difficultés & besoins vis-à-vis des plans d'actions
  - b) Objectif & livrables du GT
  - c) Plan de travail et calendrier du GT
  
- II. Premiers échanges (1h)
  - a) Livrable 1
  - b) Livrable 2
  
- III. Prochaines étapes (5 min)

## I.A) DIFFICULTÉS VIS-À-VIS DES PLANS D' ACTIONS

### ❑ Difficultés rencontrées :

#### ❖ Construction du plan d'action :

- Implication des différents acteurs
- Inventaire des actions possibles
- Estimation de leurs coûts
- Estimation de leurs effets en matière de réduction des GES
- Choix des actions

#### ❖ Mise en place :

- Engagement de la direction pour accorder :
  - Moyens humains
  - Moyens financiers
- Identification et attribution des responsabilités aux relais opérationnels
- Communication/mobilisation des acteurs

#### ❖ Suivi :

- Estimation des effets des actions en matière de réduction de GES

✓ Quelles autres difficultés avez-vous rencontré ?



## I.A) BESOINS VIS-À-VIS DES PLANS D' ACTIONS

### ❑ Besoins :

- ❖ Méthode présentant les étapes à suivre pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions
  
- ❖ Actions de réduction :
  - Les grands types d'actions
  - Exemples concrets d'actions ayant réussies
  
- ❖ Un argumentaire pour convaincre le top management d'engager les moyens humains et financiers
  
- ❖ Suivi :
  - Un outil de quantification des effets d'une action
  - Un outil d'attribution des évolutions des GES à chaque action

✓ Avez-vous d'autres besoins ?

## I.B) OBJECTIF & LIVRABLES DU GT

### ❑ Objectif :

- ❖ Faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des émissions de GES

### ❑ Livrables (publics et sans valeur réglementaire) :

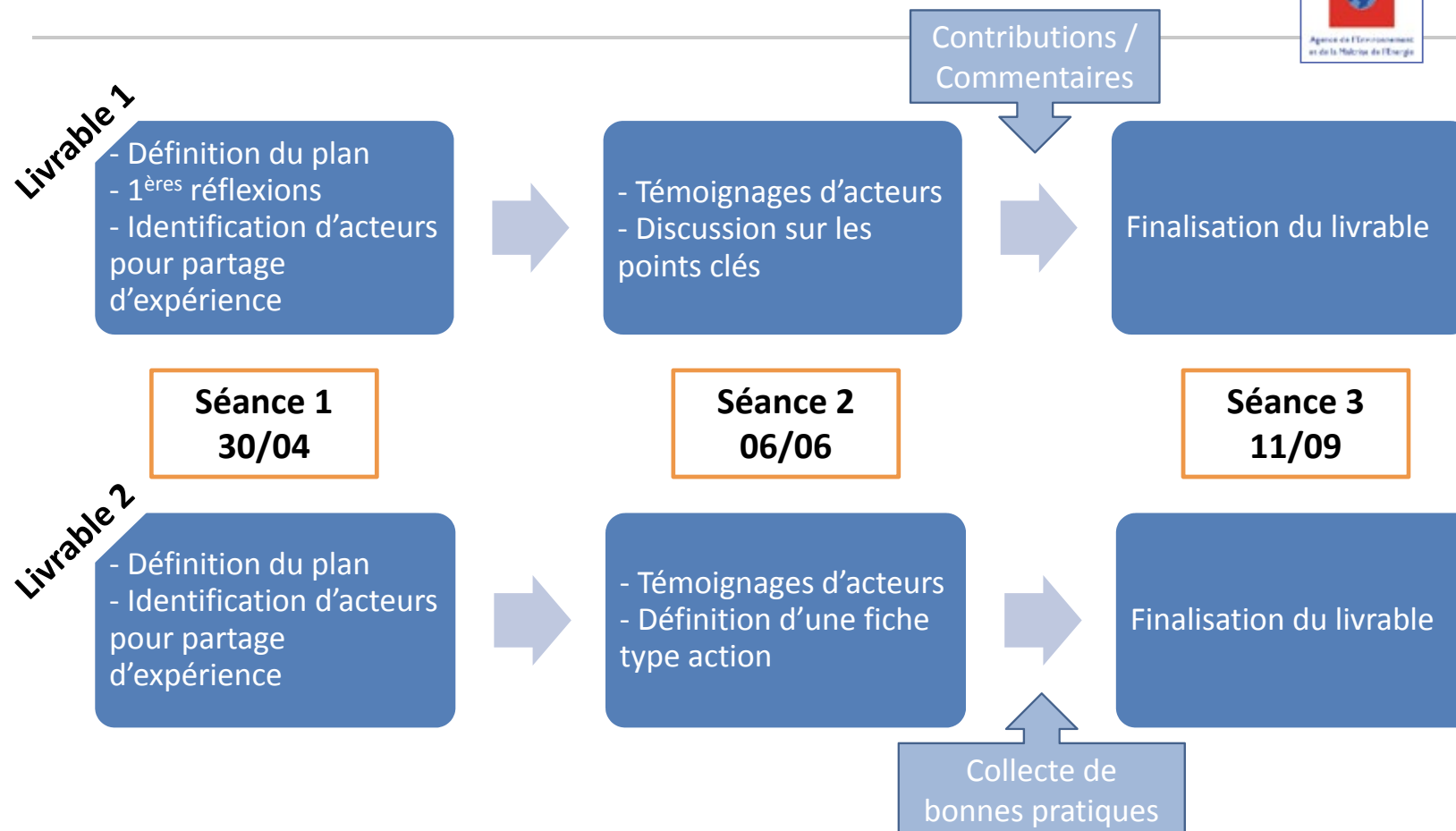
- 1. Méthode opérationnelle préconisant les étapes à suivre pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions**
2. (secondaire ou à intégrer dans livrable 1) Document présentant :
  - Les grands types d'actions
  - Valorisant les retours d'expériences intéressants (listing d'actions détaillées)

✓ *Validation de l'objectif et des livrables ?*





## I.C) PLAN DE TRAVAIL & CALENDRIER



✓ *Validation du plan de travail et du calendrier ?*

## II.A) PREMIERS ÉCHANGES – LIVRABLE 1

### Plan de la méthode à suivre pour un plan d'actions :

Définitions

Contexte et objectifs

Introduction

#### **Prérequis**

#### **Construction du plan d'actions**

Identification d'une liste large d'actions

Pré-spécification des actions

Sélection des actions à mettre en place

#### **Mise en œuvre du plan d'actions**

Spécification de chacune des actions

Attribution des responsabilités

#### **Suivi du plan d'actions**

Annexes

Acteurs ayant participé à l'élaboration



## II.B) PREMIERS ÉCHANGES – LIVRABLE 2

□ Plan du document présentant les actions possibles :

Définitions

Contexte et objectifs

Introduction

### **Grands types d'actions**

Grandes catégories

Sous catégories

### **Exemples d'actions** (10 fiches pour le 01/09)

Une fiche par action

Annexes

Acteurs ayant participé à l'élaboration

## II.A)B) PREMIERS ÉCHANGES – LIVRABLE 1 & 2

---

- ❑ Acteurs pouvant partager leurs expériences en matière de plan d'action et de bonnes pratiques lors de la prochaine séance (6 juin) :



### III. PROCHAINES ÉTAPES

- ❑ Le compte-rendu de la séance sera envoyé la semaine prochaine.
  - Pour commentaires si nécessaire.
  
- ❑ Avant la prochaine séance :
  - ❖ **Mise en relation avec des acteurs pouvant témoigner sur leurs bonnes pratiques le 6 juin**
  
- ❑ Prochaine réunion du GT : 6 juin 2014 (10h - 13h)
  - Objectifs :
    - Discussion sur les points clés de la méthode
    - Témoignages d'acteurs sur leurs bonnes pratiques (pilotage + actions précises)
    - Définition de la fiche-type action

*Journée de travail - 30 avril 2014 - PARIS*

---

# ***Compte rendu***

---



## Relevé de décisions

Auteurs : Romain Poivet  
Simon Dely  
Date : 30 avril 2014  
Diffusion : Membres du GT

### Relevé de décisions du GT Bilan GES ADEME du 30/04/14

Date de la réunion : 30 avril 2014

Lieu de la réunion : ADEME/Paris

Pièces jointes :

- 1- Présentation ADEME :  
*GT GES ADEME 30042014.pptx*
- 2- PRESENTATION ABC :  
*GT BEGES ADEME - Plans d'actions -Séance 1*
- 3- Document de travail sur le regroupement de secteurs  
*Croisement secteurs - guides GT1312.xls*

Date des prochaines réunions :

Vendredi 6 juin 2014, ADEME Paris, 27 rue Louis Vicat, 10h00-13h00 Salle 305.

### Ce rapport complète les présentations ADEME et ABC.

#### 1. Derniers commentaires Lignes Directrices

La FNTF et le GIFAS ont proposé de nouveaux commentaires dont le traitement est proposé dans des diapos 3 à 9 de la présentation ADEME.

Au vu de la remarque sur les lignes 513-516 (version suivi de modif), la FNAM suggère d'intégrer une phrase orientée « investissement de temps vs exhaustivité ». La proposition est retenue.

L'exemple illustrant la qualité du FE électricité sera supprimé.

Romain reboucle à Bruno Costes sur les remarques du GIFAS.

La note relative au calcul de la qualité des Facteurs d'Emissions sera portée à la connaissance des membres du GT BEGES sous peu.

Les besoins exprimés lors du tour de table sont variés : du besoin de reconnaissance de la qualité du travail réalisé par le porteur du guide, au « tampon officiel » garantissant que le guide puisse être utilisé à l'international pour l'accès à de nouveaux marchés par exemple.

Combien de guide seraient à valider ? Une 20aine de « macro secteurs » avait été identifiés par l'ADEME en 2013 (Cf. PJ *Croisement secteurs - guides GT1312.xls* qui n'avait finalement pas été traité en 2013).

Les membres présents du GT BEGES :

- Souhaitent garder la notion de reconnaissance et non de certification des guides.
- Poursuivre la réflexion sur « un comité de validation/reconnaissance sous l'égide de l'ADEME ».
- « Mandatent » l'ADEME pour la reconnaissance des guides.

#### 3. Plan d'actions de réduction

##### Cadrage de l'objectif, des livrables et du planning

L'objectif des échanges est validé par les participants : « Faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des émissions de GES ».

Il est précisé qu'un travail sur le suivi des bilans entre plusieurs années sera mené suite à ce travail sur les plans d'actions. Ce sujet ne fera donc pas partie des échanges.

Les livrables sont validés par les participants :

- Livrable principal : Méthode opérationnelle, à destination des entreprises, préconisant les étapes à suivre pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions de réduction des émissions de GES.
- Livrable secondaire, et sous réserve de faisabilité : Un document centralisant les grandes catégories d'actions, ainsi que des fiches pratiques pour certaines actions.

Le livrable secondaire pourra être remplacé par l'intégration d'exemples de pratiques dans le livrable principal.

Il est précisé que ces documents seront publics et n'auront aucune valeur réglementaire.

Le planning de travail est validé par les participants :

- Séance 1 (30/04) : Cadrage des échanges + Définition du plan du livrable principal + 1<sup>er</sup> échanges de fond + Identification d'acteurs pour partage d'expérience
- Séance 2 (06/06) : Témoignages d'acteurs sur la gestion de leurs plans d'actions et sur des actions phares + Echanges sur les sujets clés

Entre les séances 2 et 3 (durant l'été), les participants seront invités à commenter et à contribuer en réaction à un premier Draft du livrable principal

- Séance 3 (01/09 ?) : Finalisation du/des livrable(s)

En cas de besoin, une partie de la séance d'échanges prévue début juillet pourra être utilisée pour compléter les échanges de la séance 2 du 6 juin.

#### Premiers échanges

Chapitres	1 <sup>er</sup> éléments de réflexion
Définitions	
Contexte & Objectif	Document orienté « gestion de projet »
Introduction	Préciser que le guide n'a pas de valeur réglementaire. Bien préciser que notre travail se fait indépendamment de toute action de type « compensation carbone », et qu'il porte uniquement sur les plans d'actions de réduction des émissions liées aux activités d'une entreprise. Le recours à ce type de pratique est laissé à la liberté de chacun.
<b>En amont</b>	« Les clefs du succès » Comment se fixer un objectif de réduction global ? Quel portage ? Quels éléments considérer afin de bien définir son plan d'actions (bilan GES, réglementations, engagements, actions déjà existantes, ...) ? Quelles limites présentent la construction d'un plan d'actions ?
<b>Construction du plan d'actions</b>	
Identification d'une liste large d'actions	Qui réunir ? Quel format de travail ?
Sélection des actions à mettre en œuvre	Quel plan de financement associer aux actions ? A partir d'un budget préalable ou à aller chercher ?
Spécification de chacun des actions	Comment définir les indicateurs de suivi pour chaque action ? Il semble important d'avoir des objectifs de suivi qui soient opérationnel (ex. : en km plutôt qu'en tCo2e) et lié avec l'objectif global visé. Il semble important d'avoir un chiffrage des gains attendus en matière d'économies financières.
<b>Mise en œuvre du plan d'actions</b>	Quelles responsabilités/portage ? Quelle communication pour appuyer en interne et en externe ?
<b>Suivi du plan d'actions</b>	Comment analyser les indicateurs suivis ? Comment communiquer sur les résultats des actions en interne et en externe ?
Annexes	
Acteurs ayant participé à l'élaboration du guide	

Chacun des chapitres du guide pourra être approché selon les 4 angles suivants :

- Enjeu portage

- Des témoignages d'acteurs présentant leurs démarche de plans d'actions, afin d'identifier les facteurs clés de succès et les difficultés à dépasser.
- L'approfondissement des discussions sur les points clés liés aux plans d'actions.

Les participants sont donc invités à se renseigner en interne, auprès de leurs membres et partenaires sur la possibilité de réaliser une intervention lors de cette prochaine séance.

Interlocuteur ayant déjà confirmé : Emmanuel Matinez de la Société Générale.

#### 4. A faire

Action	Qui	Date limite
<b>Reboucler avec Bruno Costes</b>	Romain	ASAP
<b>« Nettoyer » les lignes directrices et intégrer les dernières remarques</b>	Romain	ASAP pour diffusion le 06/06/2014
<b>Transmettre la note relative au calcul de la qualité des Facteurs d'Emissions</b>	Romain	ASAP
<b>Identification d'acteurs pour partage d'expérience</b>	Simon + Romain + Les motivé(e)s	28/05/2014
<b>Poursuivre la réflexion sur le comité de validation des guides</b>	Romain + Les motivé(e)s	30/06/2014



**LISTE DES SEULS PRESENTS ET EXCUSES**

ORGANISME	NOM	PRENOM	PRESENT
ABC	Dely	Simon	OUI
ADEME	Poivet	Romain	OUI
ADEME	Gourdon	Thomas	EXCUSE
ANIA/ANAE	Brice	Anne	OUI
APCC	Aflalo	Jacques	OUI
ARMINES PARISTECH	Cartle	Mélodie	OUI
ASTEE	Maugendre	Jean-Pierre	EXCUSE
CARBONE 4	Cottenceau	jean-Baptiste	OUI
CITEPA	Serveau	Lateitia	OUI
CINOV-TEN	Kathrada	Idriss	OUI
DECATHLON/OXYLANE	Aubry	Emilie	OUI
DGEC	Croquette	Gilles	EXCUSE
DGCIS	Nardot	Isabelle	OUI
FCBA	Bossanne	Emilie	EXCUSEE
FEDENE	Cassowitz	Laura	OUI
FNAM	Dauphin	Mildred	OUI
FNTP	Verhaeghe	Nicolas	EXCUSE
GIFAS	Costes	Bruno	EXCUSE
METL-MEDDE / SG / SPSSI	Jakubowski	Valérie	EXCUSEE
ORSE	Gerardi	Anne	OUI
PERIFEM	Gillier	Sophie	EXCUSEE
RATP	Bondeux	Sandrine	OUI
SERVICE COOP DE France	Rouge	Kristell	OUI via son Responsable
SNFS	Aubry	Remi	EXCUSE
SOLVAY	Perrot	Jean-Philippe	OUI
UIC	Lenain	Yves	EXCUSE

*Journée de travail - 30 avril 2014 - PARIS*

---

# ***Croisement secteurs***

---

	Secteur	Code Naf	Guides sectoriels existants	Remarque	"Unité fonctionnelle"
Industrie	Agriculture	01,02,03	AGRI-AGRO		Production agricoles
	Industrie extractives	07,08	UNICEM		Matières premières
	Industries agro-alimentaires	10,11,12	AGRI-AGRO		Produits alimentaires
	Textile et habillement	13,14,15			Habillement
	Bois papier carton+ Imprimerie?	16,17,18?	UNIC		Transfo C Bio
	Chimie de base	20,21	WBCSD, UNIFA		...
	Chimie fine		WBCSD, LEEM		...
	Industrie lourde	22,23,24,25	Normes CEN		...
	Industrie de seconde transf				...
	Fabrication électronique	26	Normes ITU, Guide TNIC		...
	Fab et réparation machine équt et électrique	28,31,32,33,27		Peut être séparé entre celles qui consomment de l'énergie et celles qui n'en consomment moins	...
	Fabrication de matériels de transport+maintenance et c	29,30,45?	GIFAS		...
	Industrie de l'énergie	05,06,19,35		+2013A +2446Z (amont du nucléaire)	...
	Collecte et traitement des déchets solides et liquides +	36,37,38,39	Protocol EpE		...
	Construction+location et exploita?	41,42,43,68?	Guide Bâtiment ? ENCORD,		...
	Commerce et distrib	46,47	PERIFEM		...
	Transp et logistique	49,50,51,52,53			...
Hebergement et restauration	55,56			...	
Services	Service d'édition de télécommunication et d'informatique	58,59,60,61,62,63	UNIC, Guide TNIC	58 Edition => avec info et communication ou avec papier carton imprimerie ?	...
	Banque et assurance	64,65,66	Projet ORSE		...
	Tertiaire divers	68?,69,70,71,72?, 73,74,75?,77,78,79?,80,81,82,84,90, 91,82,93,94,95?,96,97,98,99	Guide Tertiaire Non Marchand		...
	Enseignement	85			...
	Santé et action sociale	86,87,88	Guide établissements sanitaires et médico sociaux		...

Besoin du code NAF à 5 chiffre

*Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS*

JOURNÉE DE TRAVAIL  
6

*juin 2014*

***Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES – 06/06/2014

Romain POIVET

Thomas GOURDON

Service Climat - ADEME

Simon DELY

Association Bilan Carbone



# Organisation de la journée



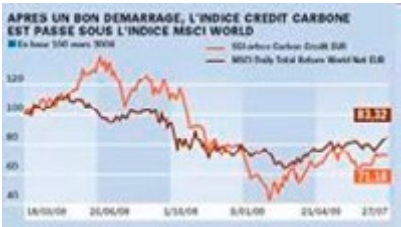
10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions



11h30 – 13h

Ateliers de travail « Plan d'actions »



# Organisation de la journée



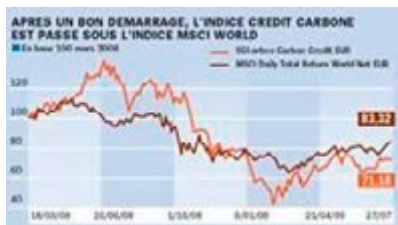
10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions



11h30 – 13h

Ateliers de travail « Plan d'actions »







# Retours d'expériences plans d'actions

## Témoignage Société Générale

Emmanuel Martinez,  
Directeur Environnement



# Retours d'expériences plans d'actions

## Témoignage Bouygues Bâtiment Ile de France

Frédéric Gal,

Responsable développement durable et conception



# Organisation de la journée



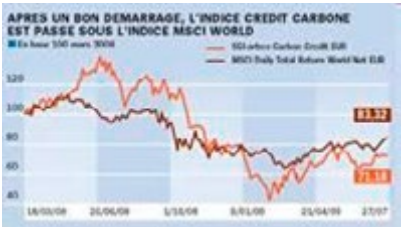
10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions



11h30 – 13h

**Ateliers de travail « Plan d'actions »**





# Ateliers de travail « Plan d'actions »

## Définition des objectifs de réduction

- Comment bien définir son objectif de réduction global ?
- Comment bien définir ses objectifs de réduction opérationnels ?



# Ateliers de travail « Plan d'actions »

## Définition des indicateurs

- Comment bien définir un indicateur de suivi ?
- Comment bien définir un indicateur de résultat ?



## Ateliers de travail « Plan d'actions »

### **Suivi de la performance global**

Pour la direction : indicateurs relatifs (bon ratio)

Demande externe de communication en absolue

### **Suivi des résultats par groupe d'actions**

### **Suivi d'actions au sein de chaque groupe**



# Ateliers de travail « Plan d'actions »

## Définition indicateur de performance

- Permet de suivre la performance d'une ou plusieurs actions sans partir directement d'elle(s)

Possibilité en parallèle (pour promouvoir l'intérêt des actions) : Indicateur(s) d'ouverture aux autres bénéfiques (non attendus ?)

Ne doit pas fermer la réflexion/innovation



## Ateliers de travail « Plan d'actions »

### Définition indicateur de suivi d'une action

- Proche de l'enjeu métier = **Pas du tout en CO2**
- Pas connecté directement à un objectif global
- (peut être utilisé par d'autres pour avoir du CO2)
- Besoin d'être suivi par qq d'opérationnel
- Temporalité (gestion de quand à quand + date de mise à jour)
- Périmètre (géographique + activités)
- Doit permettre de justifier le gain, quand il y en a un
- Si possible, se raccrocher à des indicateurs déjà existants





# Ateliers de travail « Plan d'actions »

## Fiche action type

Que doit-elle contenir ?



# Ateliers de travail « Plan d'actions »

## Fiche action type

- Présentation :
  - *Intitulé*
  - *Axe d'action concerné*
  - *Ordre de priorité*
  - *Type d'action*
  - *Description claire et précise*
  - *Cibles de l'action*
- Facilitateurs et freins potentiels
- Parties prenantes à impliquer
- Modalités de mise en place :
  - *Référent*
  - *Calendrier*
  - *Coûts*
- Objectif(s) et indicateurs :
  - *Objectif(s) à atteindre (en matière de réduction - cf méthode de quanti ADEME - et d'économies financières)*
  - *Indicateur de suivi*
  - *Indicateur de résultat*

# ***Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS***

---

## ***Support de présentation***

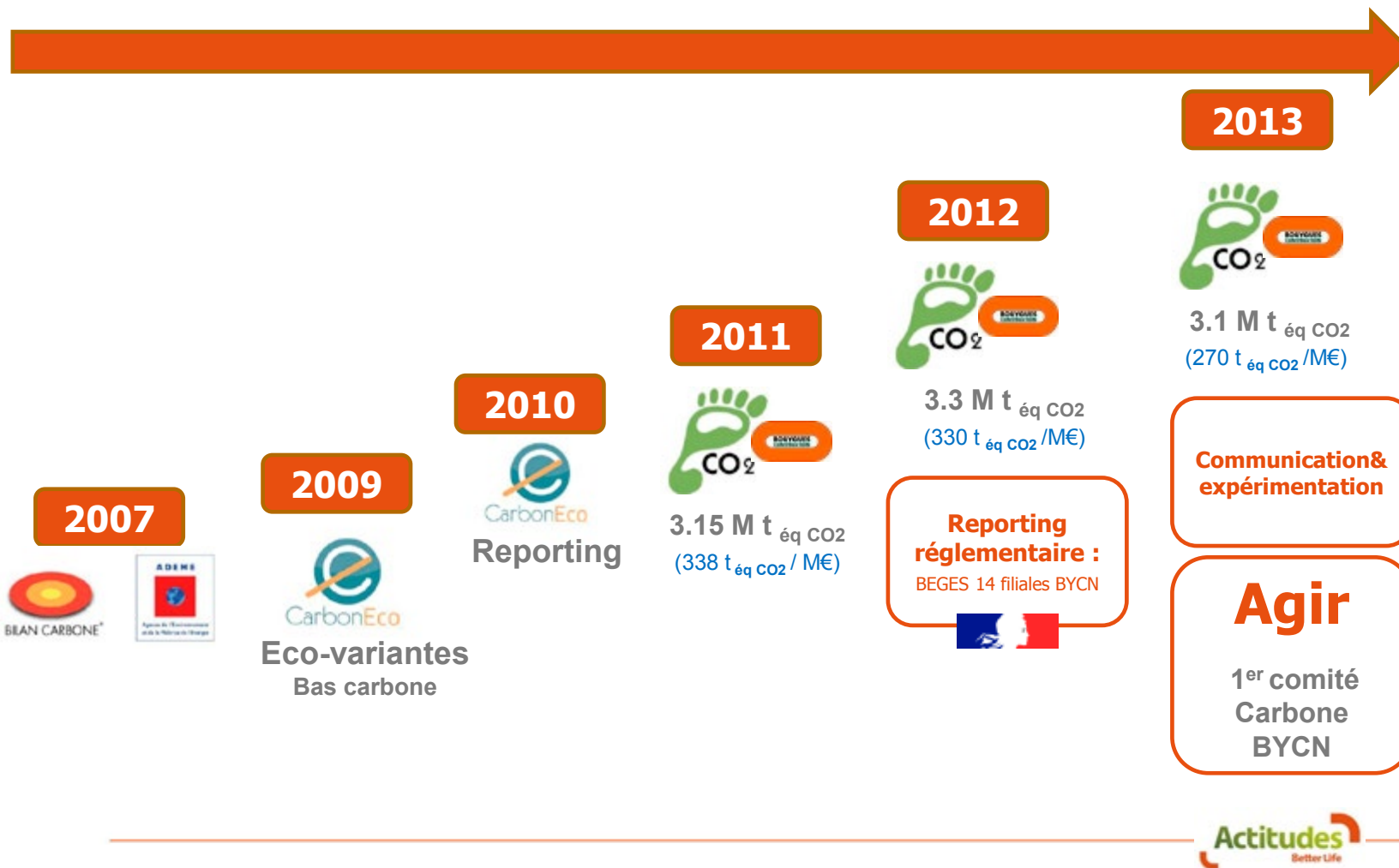
---



# Bilan Carbone BYBAT



# Un bref historique... BYCN



# Un bref historique BY BAT IdF



**2010**



**Reporting**

**2011**



0.483 M t éq CO<sub>2</sub>  
(252 t éq CO<sub>2</sub> / M€)

**2012**



0.420 M t éq CO<sub>2</sub>  
(177 t éq CO<sub>2</sub> / M€)



**Reporting réglementaire :**  
BEGES 2 sociétés concernées

**2013**



0.457 M t éq CO<sub>2</sub>  
(175 t éq CO<sub>2</sub> / M€)

**Communication & expérimentation**



1 reporting carbone



1 reporting carbone



## Le reporting réglementaire



2 rapports édités en 2012 (sur données 2011)

### Notre objectif :

« Fort de la mise en place de ces actions de réduction, Bouygues Bâtiment Ile-de-France souhaite se positionner sur la trajectoire nationale des 20 % de réduction des émissions de GES en 2020, et va ainsi se fixer un objectif de réduction de 2 % par an. Pour ne pas que l'activité de l'entreprise vienne être un élément perturbateur de cet objectif de réduction, l'engagement portera sur un ratio d'émissions par m<sup>2</sup> SHOF construit.

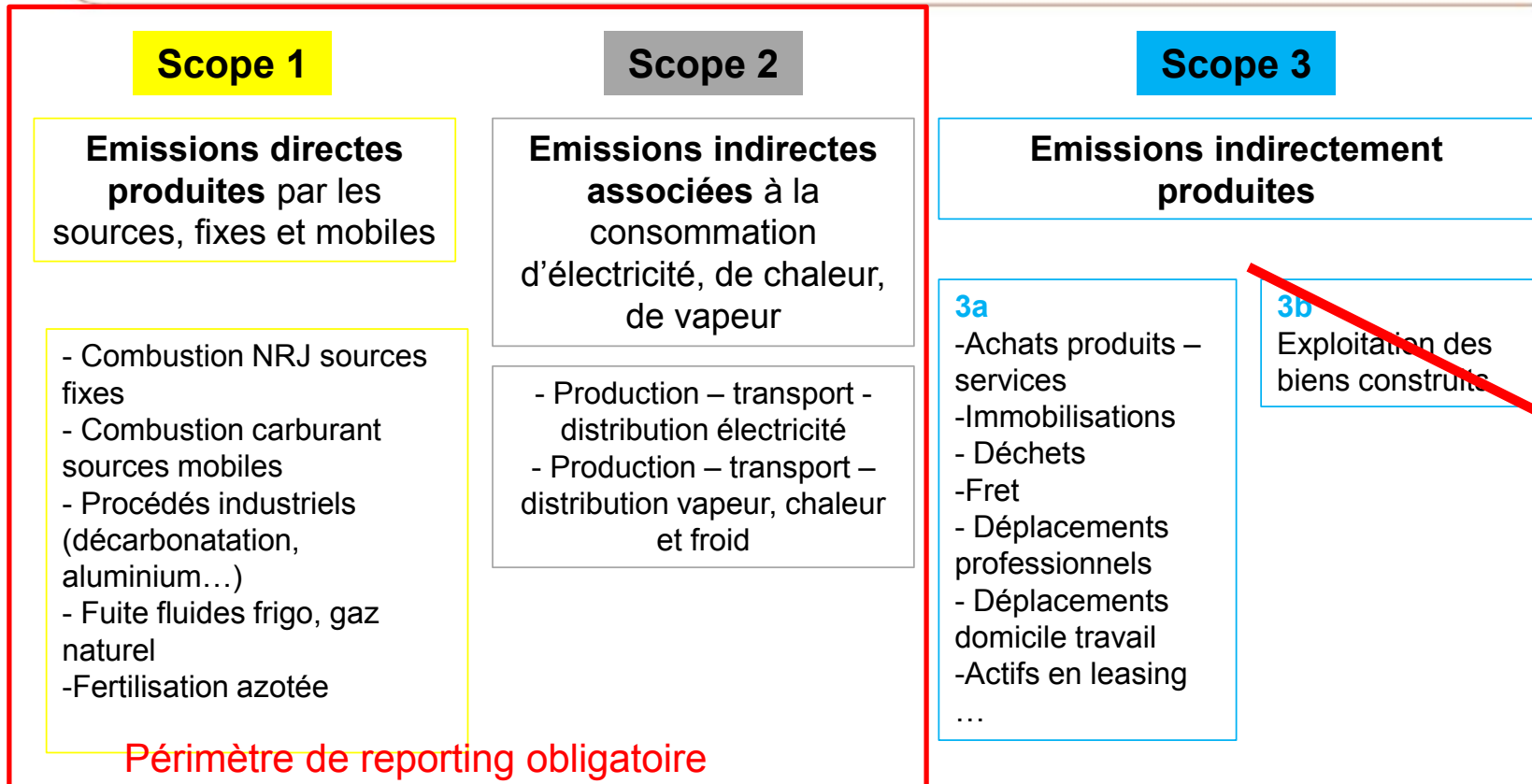
Les émissions qui serviront de base à cet engagement sont celles de l'année 2011 et seront donc de :

- 230 kg eq CO<sub>2</sub> / m<sup>2</sup> SHOF pour BY BAT IdF
- 177 kg eq CO<sub>2</sub> / m<sup>2</sup> SHO pour Brézillon ».

Prochaines éditions de rapport : 2015 (sur données 2014)



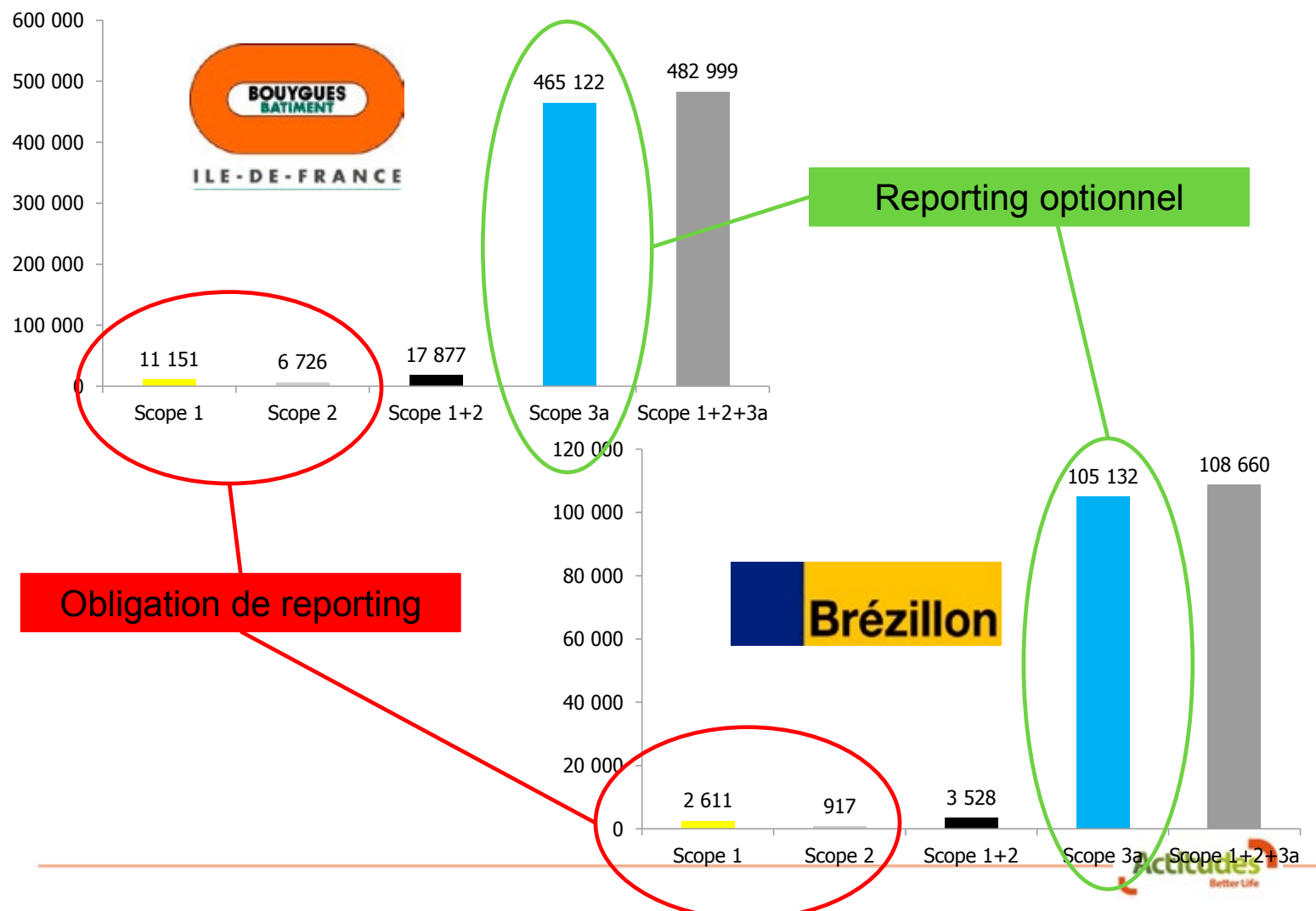
# Le reporting réglementaire : quel périmètre ?



=> Proposition 3a



# Scope 3a pour BY BAT IdF et Brézillon



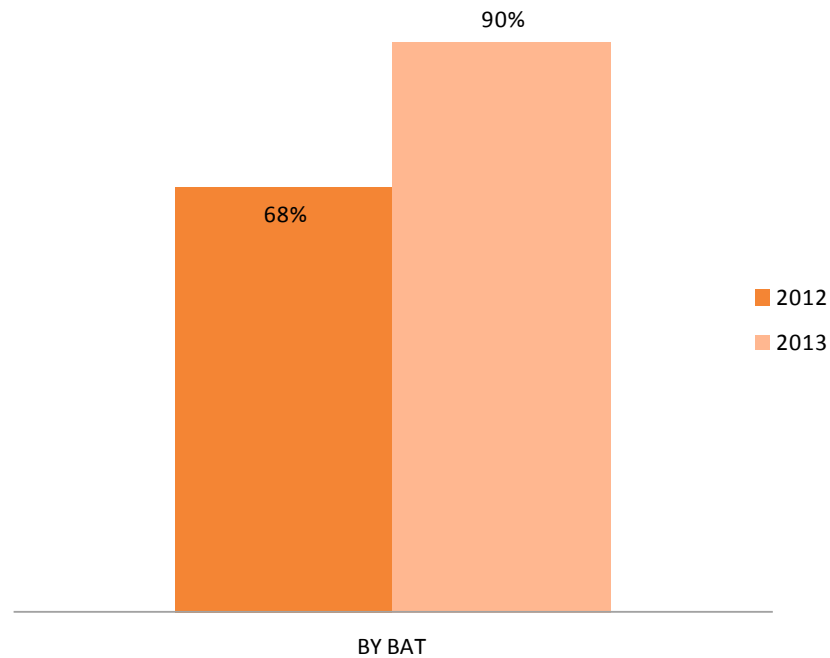
## Chiffres du reporting BY BAT IdF



### Fiabilité du reporting



Part du CA de l'UO ou entité  
renseigné sur CarbonEco



Source : reporting global CarbonEco



## Diminuer notre empreinte carbone



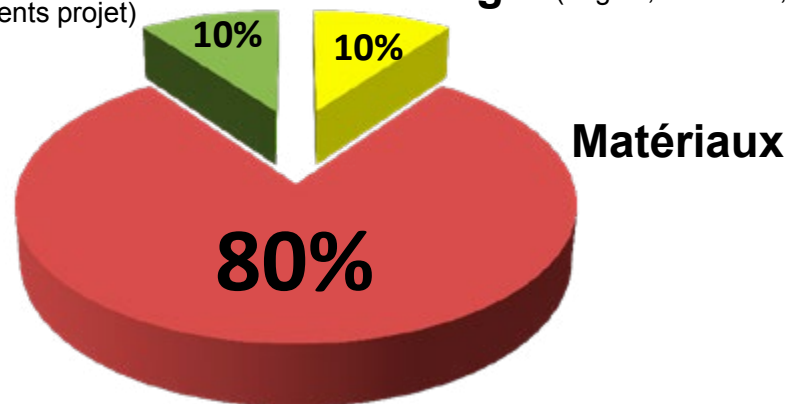
# Diminuer notre empreinte carbone

## Projets

Construction bâtiment, TP, activités de services

**Autres** (fret, immobilisations, déchets, déplacements projet)

**Energie** (engins, bases vie, grues, véhicules)





# Actions stratégiques BY BAT IdF : éviter et réduire

CO <sub>2</sub>	Actions stratégiques	Qui ?	Coût/bénéfices
	<b>Pilier fonctionnement des établissements</b>		
	<b>Limiter nos déplacements</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la visioconférence et les différents outils de communication</li> </ul>	Communication	0 / 0
	<b>Utiliser des modes de déplacements moins polluants</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afficher les horaires de transport en commun dans les différents sièges et agences de l'entité</li> </ul>	DRH	100 k€ / 0
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et organiser le co-voiturage lors des déplacements professionnels</li> </ul>	DRH	? / 0
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à disposition des véhicules électriques en auto-partage sur chaque siège</li> </ul>	GIE matériel	0 / 0,1 % des émissions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le train pour les voyages professionnels nationaux</li> </ul>	Achats	0 / 0
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former nos collaborateurs à l'éco-conduite</li> </ul>	DRH	200 € par collaborateur / 0,1 % des émissions
	<b>Réduire nos consommations d'énergie</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer régulièrement sur les éco-gestes au bureau</li> </ul>	Communication	0 / 0
	<b>Pilier projets (conception-construction)</b>		
	<b>Privilégier l'utilisation de matériaux moins émetteurs en CO<sub>2</sub></b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser la base éco-produits « Polygreen » développée en interne</li> </ul>	DT	0 / 0
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'utilisation de Béton bas carbone</li> </ul>	DT	300 k€ / 2 % des émissions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'utilisation d'aciers recyclés</li> </ul>	DT / Achats	0 / 0,5 % des émissions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la quantité de matériaux utilisés pour la construction</li> </ul>	DT	0 / 0
	<b>Pilier Territoire</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux appels d'offre en y intégrant systématiquement une réponse bas carbone</li> </ul>	DT	0 / 0

## Pour continuer : liste des indicateurs suivis



PISTES DE REDUCTION	INDICATEURS ASSOCIES
Utiliser la base éco-produits « Polygreen »	Nombre de connexions à la base POYGREEN
Développer l'utilisation de béton bas carbone	m3 de béton bas carbone commandés (CEM V ou équivalent)
Développer l'utilisation d'aciers recyclés	Taux de recyclage des aciers achetés
Réaliser des constructions bois	CA des entreprises Bois
Promouvoir la visioconférence et les différents outils de communication	Nombre de visioconférences réalisées <i>(sur les Sièges indépendants uniquement)</i>
Mettre à disposition des véhicules électriques en auto-partage sur chaque siège et chantier	Nombre de km parcourus par les véhicules électriques
Former nos collaborateurs à l'éco-conduite (tous les collaborateurs possédant un véhicule de fonction)	Nombre de collaborateurs formés à l'éco-conduite Evolution des consommations des collaborateurs formés à l'éco-conduite
Favoriser le train pour les voyages professionnels nationaux	Nombre de voyages réalisés en avion

## Actions stratégiques BY BAT IdF



Proposition : création d'un **fond de compensation carbone BYBAT**



Le coût de la compensation carbone : 20 € la tonne

- soit 157 k€ pour nos déplacements (7841 t eq CO2)
- soit 306 k€ pour la totalité de nos émissions Etablissements (15 321 t eq CO2)  
(sources : CarbonEco, chiffres BYBAT 2013)

Les actions que nous pourrions financer grâce à ce fonds :



- Installer des systèmes utilisant les énergies renouvelables
- Concevoir des projets performants sur le plan énergétique  
(Engagement Actitudes n°2 / action prioritaire BYBAT autoévaluations 2014)
- Inciter au choix de véhicules de fonction plus « propres »
- Financer l'utilisation de béton bas carbone
- Former nos collaborateurs à l'éco-conduite.



Autres propositions :

- Alimenter le fonds grâce aux Certificats d'Economie d'Energie
- Financer les Garanties de Performance Energétique



*Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS*

---

# *Support de présentation*

---



# « LA TAXE CARBONE INTERNE »: au cœur de notre stratégie de réduction de notre empreinte carbone

EMMANUEL MARTINEZ  
Directeur Environnement

GT BEGES - ADEME  
6 juin 2014

## LA « TAXE CARBONE INTERNE » : AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

---

- **Qu'est ce que la taxe carbone interne de Société Générale ?**
  - Définition : montant prélevé annuellement auprès des lignes métiers en fonction de leurs émissions carbone (10€/tCO<sub>2</sub>)
  - Démarche volontariste de Société Générale, pionnière dans son approche
  - Historique : initialement cette taxe était utilisée pour l'achat de certificats carbone (dès 2010) et pour la première fois elle sert à financer des initiatives internes d'efficacité environnementale
  - Une des composantes de la stratégie RSE du Groupe Société Générale entérinée en juillet 2012
- **En 2013, la taxe carbone interne a permis de collecter 2,6 MEUR pour financer ces initiatives et 3,2 M€ en 2014.**
- La taxe carbone interne et le financement des initiatives internes sont **les outils incitatifs de la politique interne de lutte contre le changement climatique** à travers la réduction de notre empreinte carbone (depuis 2008)

## LA STRATÉGIE RSE INTÈGRE UNE RÉPONSE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

**La lutte contre le changement climatique se décline sous plusieurs angles :**

- **Dans nos actions pour réduire notre propre impact carbone :**
  - Le programme de réduction carbone 2012-2015 et ses outils incitatifs
  
- **Dans nos engagements :**
  - Le Groupe est signataire de l'initiative financière pour le programme pour l'Environnement des Nations Unies (depuis 2001)
  - Le respect de l'environnement est une composante du code de conduite
  - Les Principes Généraux Environnementaux et Sociaux du Groupe déclinés dans des politiques sectorielles spécifiques incitent à financer la mise en œuvre des meilleures solutions techniques, notamment dans les secteurs de l'énergie, pour réduire les émissions carbone
  
- **Dans nos métiers :**
  - Le financement vert
  - Les Principes de l'Equateur qui, dans leur version 3, exigent la recherche d'alternatives dans les choix technologiques des financements de projets les plus polluants

# DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

EMMANUEL MARTINEZ  
Directeur Environnement



## NOS ENGAGEMENTS DE RÉDUCTION CARBONE 2012-2015

- **Double objectif :**
  - **Réduction** des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par occupant de **26%** par rapport à 2007 (hors recours à l'achat d'électricité verte)
  - **Augmentation** de l'efficacité énergétique par occupant de **24%** par rapport à 2007
  
- **Double incitation :**
  - Prolongation du dispositif **de taxe carbone interne** payée par chaque pôle d'activité et directions fonctionnelles (10€/tCO2)
  - Affectation des revenus de cette taxe à des **initiatives internes d'efficacité environnementale**
  
- **Amélioration de la gestion des déchets**

### Bilan du plan neutralité carbone 2008-2012

Objectif de -11% émissions de CO<sub>2</sub>/occupant dépassé  
**2,25 tCO<sub>2</sub>/occ/an**

**29%** de la consommation électrique d'origine renouvelable

**-11,5 %** des consommations d'énergie

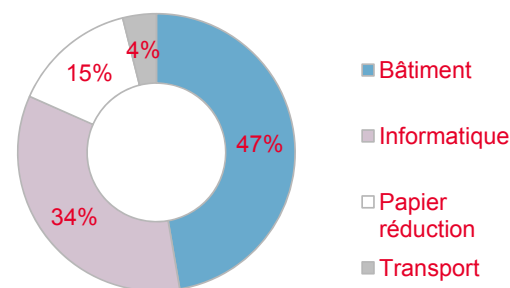
**Neutralité carbone** atteinte en 2011 (hors Rosbank) grâce à la compensation (achat de certificats carbone)

Sur la période, **économie moyenne réalisée :**  
**+ de 20MEUR/an**

## UNE STRICTE SÉLECTION DES 28 INITIATIVES RÉCOMPENSÉES

- Dans les domaines de l'immobilier, l'informatique, le papier ou des transports avec l'**objectif de limiter l'impact environnemental**
- Les **initiatives éligibles** doivent :
  - Être déjà mises en place (entre le 01/01/2012 et 30/06/2013)
  - Présenter une « **additionnalité environnementale** »
  - Démontrer un intérêt économique pour le Groupe
- Un **comité de sélection** récompense les initiatives retenues et fixe le montant alloué
  - Sur la base des recommandations d'experts par domaine
  - Un financement limité à 200 000 € par investissement environnemental réalisé et une enveloppe globale limitée
  - 53 dossiers analysés et 28 initiatives récompensées

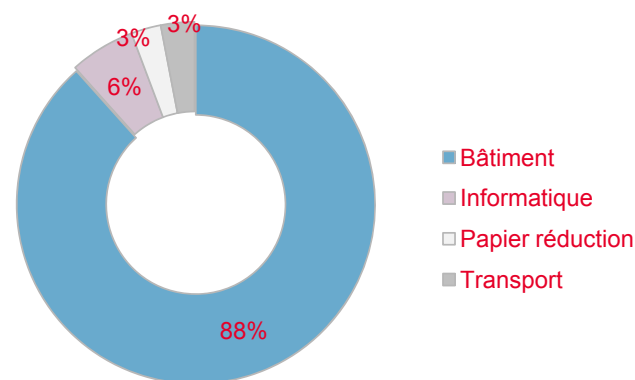
- Une enveloppe de **2,6 M EUR** distribuée en 2013 :



## UNE RÉDUCTION DE PRÈS DE 1% DES ÉMISSIONS CARBONE GRÂCE AUX 28 INITIATIVES

- **2 574 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par an**
  - Près de 1% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe
  - Soit l'équivalent de 580 tours du monde en avion !
- **Les initiatives sur les bâtiments sont les plus porteuses de réduction carbone**

Réduction des émissions de GES par secteur



- **2,5 M€ d'économies annuelles** et un temps de retour moyen de l'investissement de **7 ans**

---

# LES INITIATIVES RECOMPENSEES





## LES 28 INITIATIVES RÉCOMPENSÉES

1/2

- **Catégorie immobilier : 2 265 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées grâce à 14 initiatives dont :**
  - Un système de télésurveillance des énergies et de l'eau en agence (France, Réseau Société Générale)
  - Une nouvelle agence écologique de notre filiale en Polynésie (Banque de Polynésie)
  - Un nouvel immeuble certifié BREEAM à Prague (Serbie, Komercni Banka,)
  - Une nouvel immeuble certifié HQE® à la Défense (Basalte)
  - La mise en place d'un système de gestion des dépenses énergétiques des agences (Société Générale en Serbie)
  - Une optimisation et réduction des consommations de l'éclairage, avec en particulier l'installation de LED (Sénégal, Monténégro, Sogécap à Orléans)
  - Une amélioration des performances thermiques en agence (Cr édit du Nord)
  - Le remplacement de centrales d'air neuf du site de Val de Fontenay

- **Catégorie papier : 154** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées grâce à **6** initiatives dont :
  - L'impression par badge (Groupe)
  - La dématérialisation : supports de formation, contrats fournisseurs. (Société Générale, France)
  - L'optimisation de l'envoi de courrier (mise sous pli, Crédit du Nord)
  - La réduction des listings papiers internes (Crédit du Nord)
  
- **Catégorie transport : 77** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées grâce à **3** initiatives dont :
  - Une optimisation des dessertes des transports de fonds (Crédit du Nord)
  - L'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques (CGA, filiale d'affacturage du Groupe et site de Schiltigheim en Alsace)
  
- **Catégorie informatique : 77** tonnes de CO<sub>2</sub> économisées grâce à **5** initiatives dont :
  - Des postes de travail ultra légers moins consommateurs d'énergie (Crédit du Nord)
  - Nouvelles imprimantes industrielles quadrichromie (Société Générale, La Défense)
  - Rationalisation de data centers (Groupe)

---

# QUELQUES EXEMPLES :

## 1/ DETECTER ET REMEDIER AUX SURCONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIE EN AGENCE



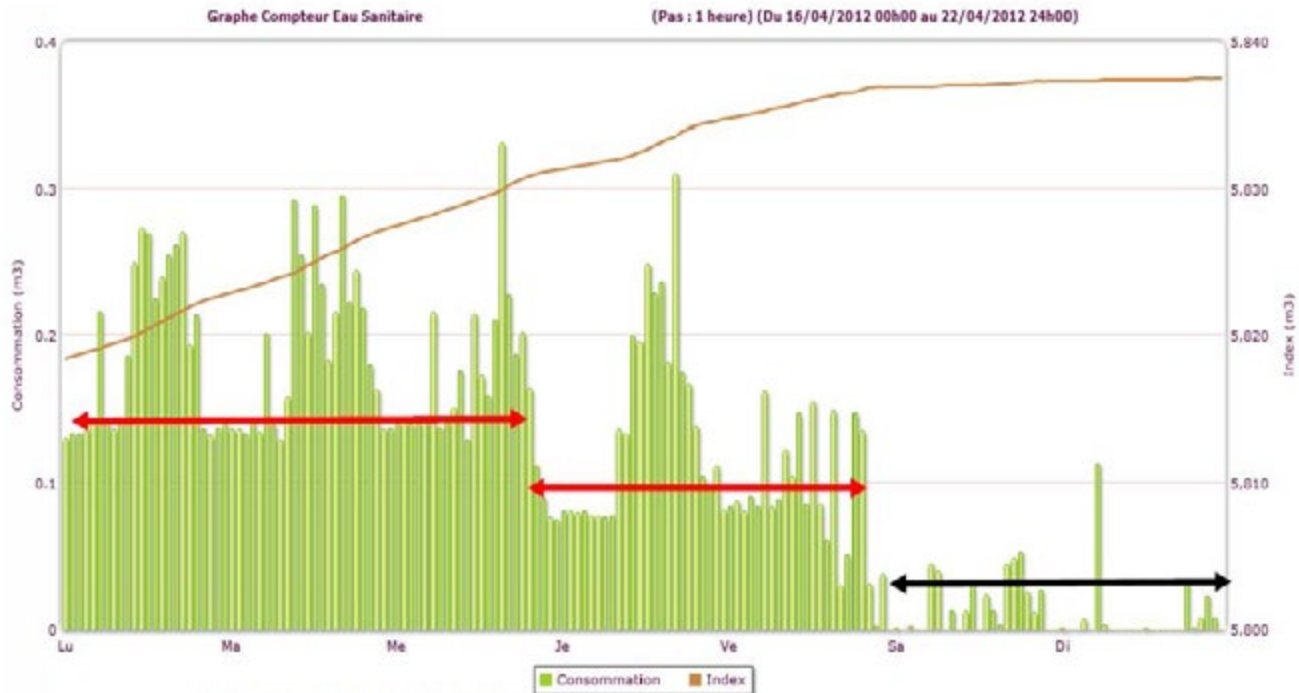
## DETECTER ET REMEDIER AUX SURCONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIE EN AGENCE

---

- **Une détection en temps réel des anomalies de consommations d'énergies et d'eau grâce à :**
  - Un matériel de télé comptage installé sur les **compteurs** des agences,
  - Et à **l'analyse** qui en est faite par un prestataire spécialisé.
- **l'anomalie est très rapidement corrigée grâce à :**
  - Une **alerte** envoyée immédiatement à notre système informatisé de Gestion de la Maintenance
  - Alerte qui déclenche une demande **d'intervention** auprès de nos sociétés de maintenance:
- **Un projet qui a porté sur une centaine d'agences** du réseau Société Générale en France et qui a permis sur une première année :
  - Une économie évaluée à **1,4 millions de kWh** (l'équivalent de 7,4% de la consommation globale annuelle de ces agences) ce qui représente la consommation moyenne de 83 pavillons de 4 personnes pendant 1 an.
  - Une réduction de **236 tonnes** des émissions de CO<sub>2</sub>
  - Une baisse des factures d'eau et d'énergie de **175 k€**
- **Un projet qui va s'étendre en 2014 à une centaine d'autres agences**



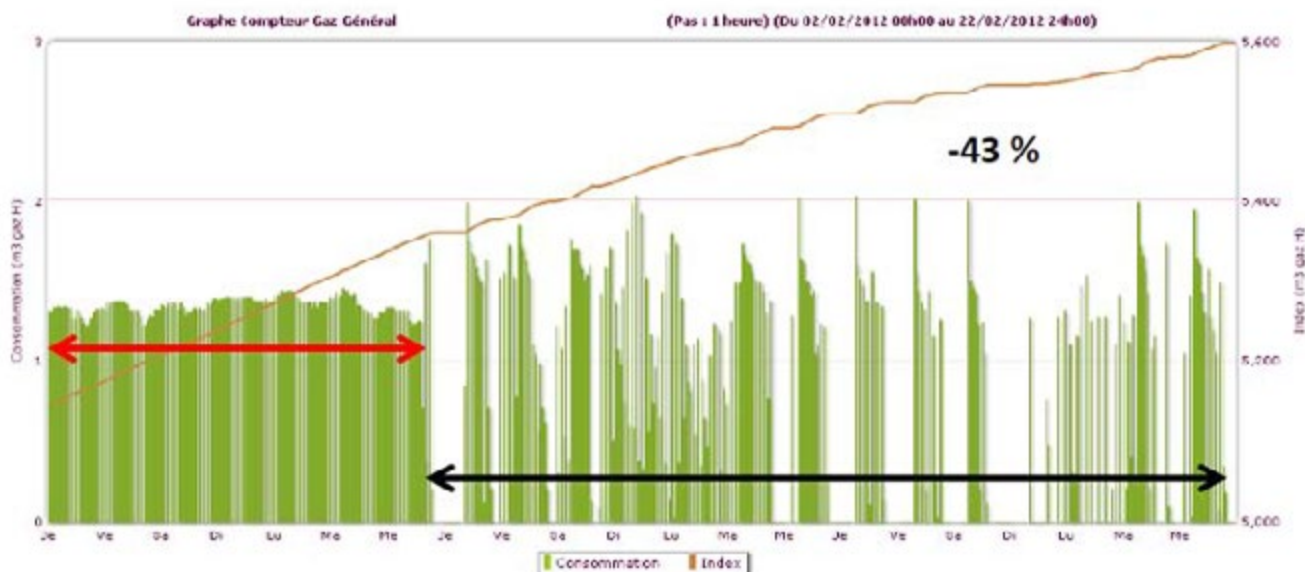
## EXEMPLES D'ANOMALIES IDENTIFIÉES ET CORRIGÉES – FUITE D'EAU



- Fuite détectée le 27/04/2012
- Passage du technicien le 28/04/2012 : 7 chasses d'eau en fuite. Remplacement des 7 chasses d'eau sur deux jours.

**Economie estimée à 600m<sup>3</sup> d'eau sur un semestre  
(équivalent de la consommation d'eau d'environ 4 foyers de 4 personnes pendant 6 mois)**

## EXEMPLES D'ANOMALIES IDENTIFIÉES ET CORRIGÉES – PROGRAMMATION CHAUFFAGE GAZ



- **Première période** : le graphique montre qu'il n'y a aucune différence entre consommations de gaz nocturnes et diurnes.
- Lancement d'une opération de maintenance après détection de l'anomalie.
- Simple réglage du thermostat, diminution des consommations nocturnes.

Economie estimée à 1800 m<sup>3</sup> de gaz, environ 0,5 tonne de CO<sub>2</sub> sur un semestre (équivalent CO<sub>2</sub> d'un voyage de 3000 Km en voiture)

---

# QUELQUES EXEMPLES :

## 2/ POLYNÉSIE : UNE NOUVELLE AGENCE ECOLOGIQUE





## POLYNÉSIE : UNE NOUVELLE AGENCE ECOLOGIQUE



**93 panneaux solaires, gestion des énergies avec un système de domotique**



**Éclairage naturel avec des puits de lumière, et luminaires à LED**



**Production d'énergie solaire couvre 85% des besoins de l'agence**

**L'agence écologique de Punaauia Plaine a été inaugurée en 2012, elle est la troisième agence écologique de la Banque de Polynésie.**

- **En 2014** : nouveau projet sur le siège social : une installation hybride solaire/éolien permettant une production d'énergie nuit et jour

---

# CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE



Les porteurs des 28 initiatives récompensées dans le Groupe

Le 22 novembre 2013

**SÉVERIN CABANNES**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

## Cérémonie du 22 novembre 2013



*Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS*

---

# ***Compte rendu***

---



## Relevé de décisions

Auteurs : Romain Poivet  
Thomas Gourdon  
Simon Dely  
Date : 06 juin 2014  
Diffusion : Membres du GT

### Relevé de décisions du GT Bilan GES ADEME du 06/06/14

Date de la réunion : 06 juin 2014

Lieu de la réunion : ADEME/Paris

Pièces jointes :

- 1- Présentation ADEME :  
GT GES ADEME 06062014.pptx
- 2- Présentation SOCIETE GENERALE :  
presentation TCI Ademe Bilan GES.pdf
- 3- Présentation BOUYGUES BATIMENT IDF  
BGES – ADEME.pdf
- 4- Fiche de recueil témoignage  
GTBEGES2014-Contribution\_Plans\_d'Actions\_NOM\_SOCIETE.doc

Date des prochaines réunions :

Jeudi 10 juillet 2014, ADEME Paris, 27 rue Louis Vicat, 10h00-13h00 Salle 227.

**Ce document complète les présentations ADEME et ABC.**

#### 1. Témoignages Société Générale et Bouygues Bâtiment IdF

Cf. support de présentation.

Les deux témoins ont rappelé l'importance de l'engagement de la Direction, de la prise en compte des postes pertinents des émissions indirectes, et de disposer des bons indicateurs de suivis des actions.

Vous êtes invités à nous transmettre vos éventuelles questions aux témoins pour réponses collectives asap.

#### 2. Ateliers de travail plans d'action

Il est demandé par plusieurs participants de rappeler le pourquoi du travail sur le plan d'actions. Cf. les CR précédents et le programme de travail 2014-2015.

#### 1- Plans d'actions de réduction d'émissions de GES

Objectifs :

- Faciliter l'élaboration des plans d'actions.
- Valoriser les retours d'expériences intéressants.
- Proposer un document opérationnel de mise en place et présentation des plans d'actions.

Si tout le monde s'accorde à dire que l'objectif d'un bilan d'émissions est bien la mise en place d'actions de réduction, il n'existe aucune préconisation pour la réalisation d'un plan d'actions : préparation, choix des actions, volumes de réduction attendus, présentation du plans d'action...

L'ADEME présentera la méthode qu'elle a développée en 2013 pour quantifier les actions de réduction.

Motivation d'un guide pour les plans d'action GES :

- clairement exprimé comme un besoin par plusieurs participants du GT en 2013,
- identifier comme un besoin auprès d'autres organisations par l'ADEME

L'ASTEE fait remarquer que la communication des plans d'action sera à terme une obligation. *Note RP : c'est déjà le cas dans le cadre de l'article L229-25 du code de l'environnement. Cependant « tout » n'est pas à publier selon nous.*

Le GIFAS fait remarquer que ce n'est pas un besoin pour leurs membres et que chacun est libre de faire son plan d'action comme il l'entend.

L'ADEME rappelle que le GT BEGES fonctionne sur la base du volontariat. Participe qui souhaite faire progresser et faciliter la comptabilité et la réduction des émissions de GES selon ses disponibilités et ce qu'il souhaite apporter.

Lors du dernier GT BEGES 2 points de vigilance ont été mentionnés par les participants : La définition des objectifs de réduction et les indicateurs. Le premier atelier de ce jour porte sur les indicateurs.

Au vu des discussions de cet atelier, il est décidé d'orienter le document final comme suit :

- un guide pour aider à la construction d'un plan d'action GES qui soit vendeur auprès des décideurs

**On cherchera à éviter de proposer un guide théorique et la méthode sera illustrée d'exemples et de témoignages concrets.**

**Il est demandé à chacun de rechercher ce qui selon lui a bien fonctionné dans la réalisation de son plan d'action, pourquoi et comment ça a pris, ce qui lui semble transposable. Cf. PJ**

#### 3. Prochain GT

- Témoignages d'organisations.
- Validation des Lignes Directrices.

**En l'état du document qui vous a été transmis, l'ADEME souhaite connaître les organisations qui souhaitent faire figurer leur logo sur le document qui sera publié à l'automne.**

- Présentation de la méthode ADEME pour quantifier l'impact GES d'une action de réduction GES.

#### 4. A faire

Action	Qui	Date limite
<i>Position Lignes Directrices</i>	<i>Tous les membres</i>	<i>Vendredi 04/07/2014</i>
<i>Les clés de la réussite d'un plan d'actions</i>	<i>Tous les membres</i>	<i>Vendredi 04/07/2014</i>

#### 5. Liste des participants


ORGANISME	Contact		Présent
ABC	DELY	Simon	OUI
ABC	TUSSIOT	Denis	OUI
ADEME	POIVET	Romain	OUI
ADEME	GOURDON	Thomas	OUI
ANEA	BRICE	Anne	OUI
ASTEE	MAUGENDRE	Jean-Pierre	OUI
BOUYGUES BATIMENT IDF	GAL	Frédéric	OUI
CARBONE 4	COTTENCEAU	Jean-Baptiste	OUI
CINOV	KATHRADA	Idriss	OUI
CITEPA	SERVEAU	Laetitia	OUI
COOP (Service)	JEAN-NOEL	Bruno	OUI
DECATHLON	AUBRY	Emilie	OUI
DGCIS	NARDOT	Isabelle	OUI
FEDENE	CASSOWITZ	Laura	OUI
FNAM	DAUPHIN	Mildred	OUI
MINES PARISTECH	CARTEL	Mélodie	OUI
MINES PARISTECH	AGERIE	Franck	OUI
ORSE	GERARDI	Anne	OUI
PERIFEM	GILLIER	Sophie	OUI
SAFRAN/GIFAS	CHANTREL	Éric	OUI
SOCIETE GENERAL	MARTINEZ	Emmanuel	OUI
SOLVAY	PERROT	Jean Philippe	OUI
UIC	LENAIN	Yves	OUI

# *Journée de travail - 6 juin 2014 - PARIS*

---

## *Compte rendu*

---

	<b>GT BEGES 2014</b>	
	Angers, lundi 16 juin 2014	
	Maj : lundi 16 juin 2014	
Rédacteur : Romain POIVET (ADEME) Simon DELY (ABC)	Relecteur : Thomas GOURDON (ADEME)	
Diffusion : GT BEGES 2014		
<b>Contribution à l'élaboration du «Guide pour les plans d'actions»</b>		

Les participants du GT Bilan GES de l'ADEME ont jugé important d'apporter une aide méthodologique aux organisations souhaitant mettre en place des plans d'actions de réduction de leurs émissions de GES. Ce guide pourra également aider les organisations soumises à l'article L229-25 du code de l'environnement. Ce guide n'aura en revanche aucune valeur réglementaire. Il sera public et librement accessible sur le centre de ressources Bilans GES de l'ADEME.

L'objectif de ce guide est de faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des émissions de GES des organisations. Il se veut orienté « gestion de projet » en constituant une méthode opérationnelle préconisant les étapes à suivre pour la construction, la mise en place et le suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de GES.

Afin de pouvoir alimenter ce guide, nous sollicitons les membres du GT pour faire part :

- Des points clés ayant permis la réussite des plans d'actions dans leurs organisations (ou chez leurs membres)

- D'exemples et de témoignages concrets

## I. PRÉSENTATION

Votre prénom :

Votre nom :

Nom de l'organisation que vous représentez :

Depuis quand l'organisation s'est-elle lancée dans une démarche carbone :

Votre entreprise a-t-elle mis en place un plan d'actions permettant de réduire ses émissions de GES ?

Oui      Non

## 2. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Certaines entreprises mettent en place des actions de réduction des GES suite à un engagement fort de leur direction.

Pour d'autres, il est nécessaire de rendre le plan d'actions vendeur afin d'obtenir l'engagement de leur direction pour sa mise en place.

Quels sont selon-vous les éléments indispensables permettant de convaincre la direction ?

Pouvez-vous illustrer votre propos par un exemple concret vous concernant ?



### 3. FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

---

Pour votre plan d'actions, quelles sont les facteurs clés qui ont permis ou permettront sa réussite ?

#### a. De manière générale

Facteurs clés de succès

Exemple(s) issue(s) de vos pratiques permettant d'illustrer

#### b. Phase d'élaboration du plan d'actions

Facteurs clés de succès

Exemple(s) issue(s) de vos pratiques permettant d'illustrer

#### c. Phase de mise en place du plan d'actions

Facteurs clés de succès

Exemple(s) issue(s) de vos pratiques permettant d'illustrer

#### d. Phase de suivi du plan d'actions

Facteurs clés de succès

Exemple(s) issue(s) de vos pratiques permettant d'illustrer

### 4. POINTS DE BLOCAGE

---

Pouvez-vous nous décrire les points de blocage éventuellement rencontrés et les modalités employées pour les dépasser ?

### 5. INDICATEURS

---

Lors de la séance du 6 juin 2014, nous avons identifié 3 catégories d'indicateurs (pouvant être des indicateurs métier pour le suivi d'un plan d'actions :

- Indicateur de performance global du plan d'actions  
(ex. : t CO<sub>2</sub>e par employé)
- Indicateur de résultat par groupe d'actions  
(ex. : t CO<sub>2</sub>e pour les déplacements domicile-travail)
- Indicateur de suivi d'actions  
(ex. : % d'employés utilisant les transports en commun pour les déplacements domicile-travail)

Votre entreprise a-t-elle mis en place des indicateurs de suivi de son plan d'actions ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous nous décrire les plus pertinents ?

Indicateur(s) de performance global du plan d'actions

Indicateur(s) de résultat par groupe d'actions

Indicateur(s) de suivi d'actions

## 6. FICHE ACTION

---

Pour les actions que vous avez mises en place, avez-vous défini des « fiches détaillées » contenant par exemple une description de l'action, la personne référente, les objectifs de l'action ?

Oui Non

Si oui, quelles informations avez-vous inscrits dans cette fiche ?

(Vous pouvez soit lister les champs ici, soit nous transmettre un exemple de fiche)

## 7. AUTORISATIONS

---

Nous autorisez-vous à reprendre les éléments mentionnés dans ce document de manière à illustrer le « Guide pour les plans d'actions » (vous aurez bien évidemment un droit de relecture de ce qui y figurera) ?

Oui Non

*Journée de travail - 10 juillet 2014 - PARIS*

JOURNÉE DE TRAVAIL  
10

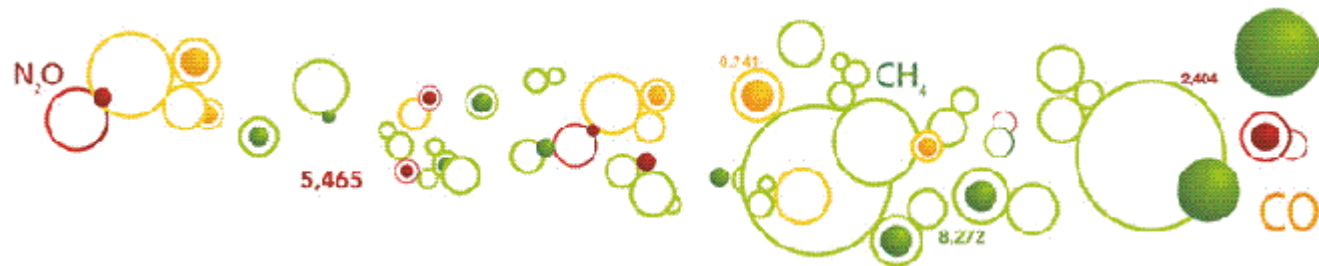
*juillet 2014*

*Journée de travail - 10 juillet 2014 - PARIS*

---

***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES – 10/07/2014

Romain POIVET  
Thomas GOURDON  
Service Climat - ADEME

# Organisation de la journée



10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions

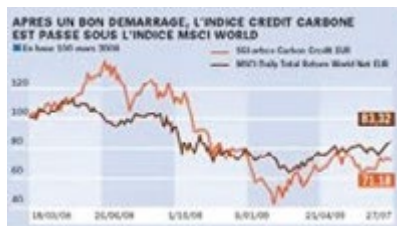


11h30 – 12h00

Validation des lignes directrices

12h00 – 13h00

Méthode de quantification de l'impact d'une action de réduction





# Retours d'expériences plans d'actions

## Témoignage RENAULT SA

Juliette BEAULIEU

Direction du Plan Environnement

Responsable Analyse Cycle De Vie Véhicules



# Retours d'expériences plans d'actions

## Témoignage RATP

L'action via Ticket to Kyoto

Sandrine Bondeux

Service Innovation et Développement Durable

Chargée de mission énergie-climat





# Organisation de la journée



10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions

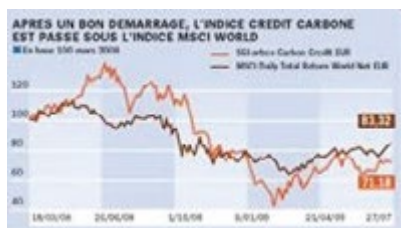


11h30 – 12h00

Validation des lignes directrices

12h00 – 13h00

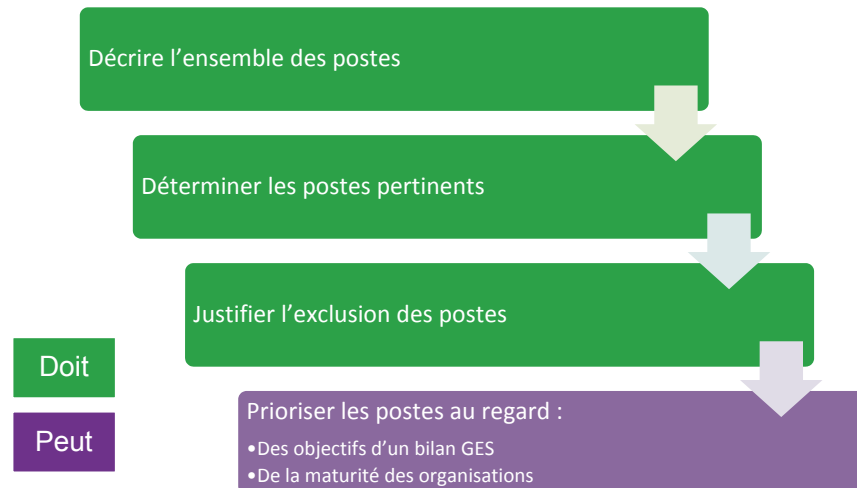
Méthode de quantification de l'impact d'une action de réduction



# Validation des Lignes Directrices

- Un dernier jeu de modification portant sur le chapitre 5 :

- *Clarté*
- *Précisions*



La pertinence d'un poste doit être définie au regard :

- de la contribution du poste vis-à-vis des émissions globales,
- de son importance stratégique (image, relations avec les parties prenantes, positionnement sur les marchés...)
- de sa vulnérabilité aux « risques et opportunités carbone » (variation du coût des énergies fossiles, marchés d'échanges, réglementation contraignante, accords régionaux, contentieux...)
- des leviers d'action dont dispose l'organisation pour réduire les émissions de ce poste



# Validation des Lignes Directrices

Le guide peut exclure un/des poste(s) en se basant sur l'un des motifs suivant :

- Négligeable
- Non rencontré dans le secteur
- Absence de méthode pour le calcul d'un poste
- Non pertinent

Les postes retenus devraient ensuite être priorisés au regard de l'objectif de l'exercice et/ou de la maturité des organisations qui le réalisent.

Toute exclusion doit être justifiée. Pour chaque poste exclu, le guide doit imposer que le motif d'exclusion soit reporté dans les bilans. Ainsi, dans ces cas, la mention « nulle » et la valeur « 0 » ne doivent pas apparaître

Un avertissement : Il est recommandé de faire preuve d'une vigilance particulière si la non pertinence d'un poste est déterminée au regard d'un seul critère et plus spécifiquement s'il s'agit uniquement des « leviers d'action de réduction ». En effet, l'expérience montre que des postes jugés a priori sans levier d'action, se sont révélés être des postes sur lesquels les actions de réduction étaient en réalité les plus efficaces voire les plus efficaces.

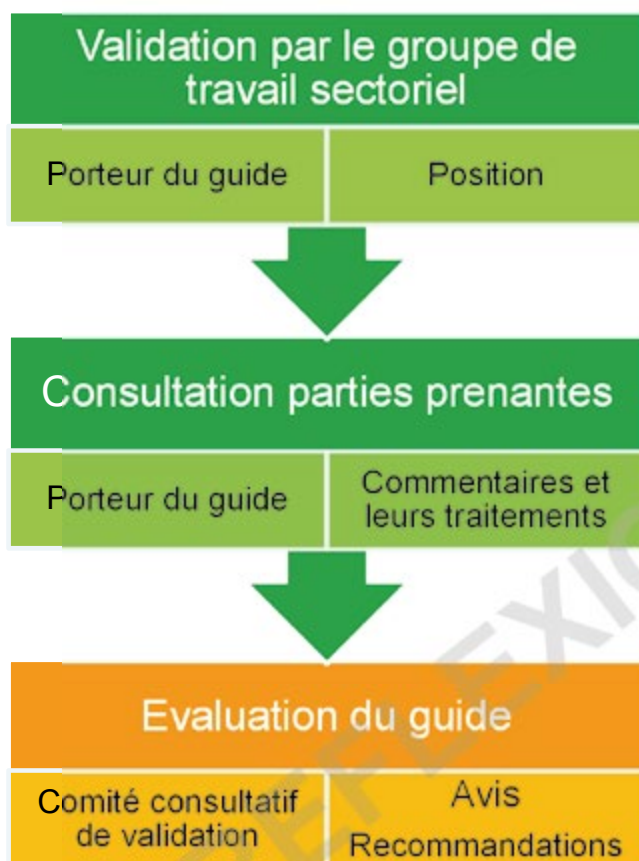


# Planning des Lignes Directrices

- ADEME :
  - *D'ici fin juillet : relecture / correction des coquilles et fautes restantes*
  - *Août : maquettage*
  - *Septembre : publication*
- GT BEGES :
  - *Envoyer les logos pour ceux souhaitent apparaître sur le document*
  - *Relecture coquilles/fautes si motivé(e)s*



# Reconnaissance des guides sectoriels



- Modalités proposées :
  - *Validation par le groupe de travail sectoriel*
  - *Consultation des parties prenantes du secteur sous la responsabilité du porteur du guide*
  - *Un comité consultatif de validation présidé par l'ADEME, constitué de*
    - Expert(s) compta carbone
    - Expert sectoriel consulté en tant que de besoin
  - *Séance(s) en tant que de besoin (1 à 3 par an)*
  - *Position du comité de validation*
- Approche similaire à celle de la plate-forme ADEME-AFNOR pour les référentiels catégoriels

# Organisation de la journée



10h00 – 11h25

Retours d'expériences plans d'actions

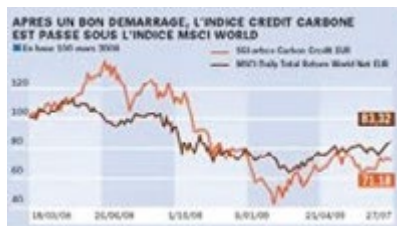


11h30 – 12h00

Validation des lignes directrices

**12h00 – 13h00**

**Méthode de quantification de l'impact  
d'une action de réduction**



## ***Journée de travail - 10 juillet 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation : la RATP***

---



# Les Gaz à Effet de Serre pour la RATP

Sandrine Bondeux / 10 juillet 2014



# Sommaire

- 1 – La politique énergie-climat
- 2 – Le Bilan Carbone® de la RATP
- 3 – Les réglementations sur les émissions de GES
- 4 – Le projet Ticket to Kyoto

# La politique énergie-climat

- ❑ Depuis 2006, la RATP s'est fixée des objectifs de réduction
  - De ses consommations d'énergie: -15%
  - De ses émissions de CO2: -15%en 2020 par rapport à l'année de référence 2004 à périmètre constant

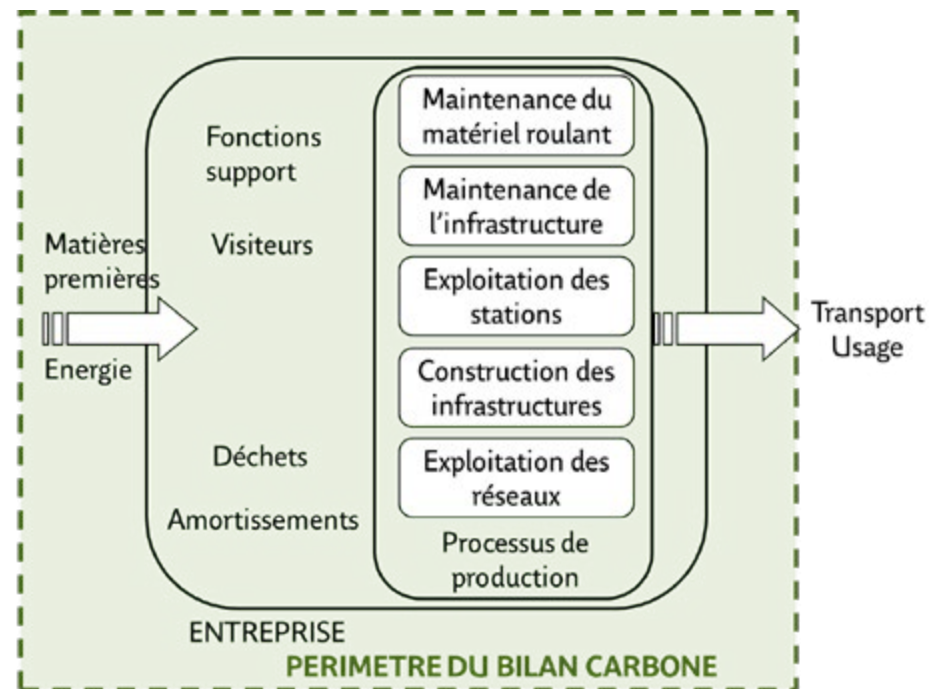
Avec les nouvelles ambitions « Bus 2025 » affichées par la RATP, ces objectifs doivent être revus
- ❑ La RATP doit participer aux objectifs de réduction de la Région (facteur 4 en 2050)

# La politique énergie-climat

- ❑ 4 programmes thématiques
  - Transport bus
  - Transport ferroviaire
  - Stations et gares
  - Immobilier (industriel et tertiaire)
- ❑ 1 plan d'actions transversales
- ❑ Des outils de mesures
  - Bilan énergie annuel
  - Bilan des Emissions de Gaz à effet de Serre (BEGES) tous les 3 ans

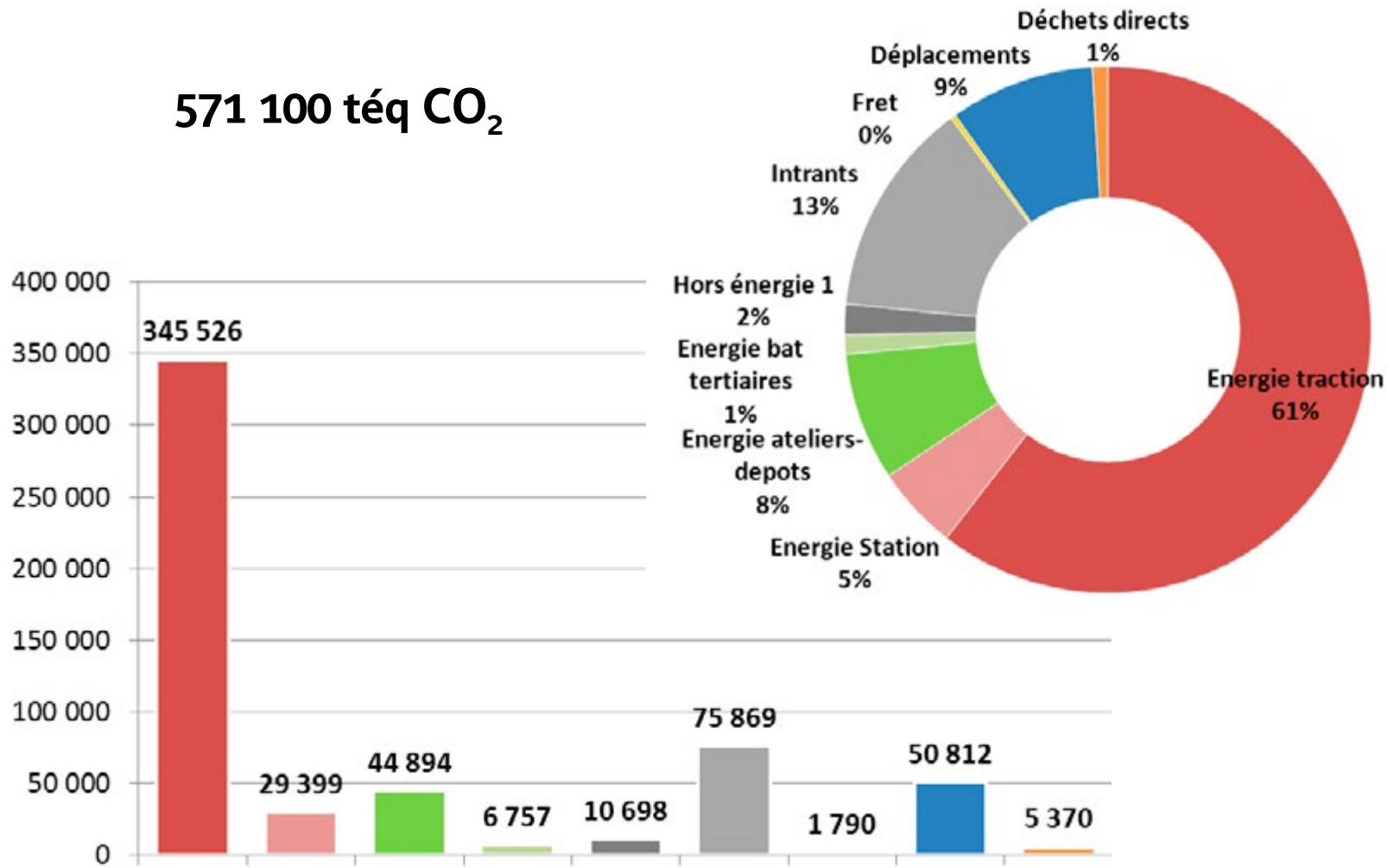
# Le Bilan Carbone® de la RATP

- ❑ 3 Bilans Carbone® réalisés selon la méthode développée par l'ADEME pour les années 2005, 2008 et 2011
- ❑ Prochain bilan en 2015 sur les activités de 2014



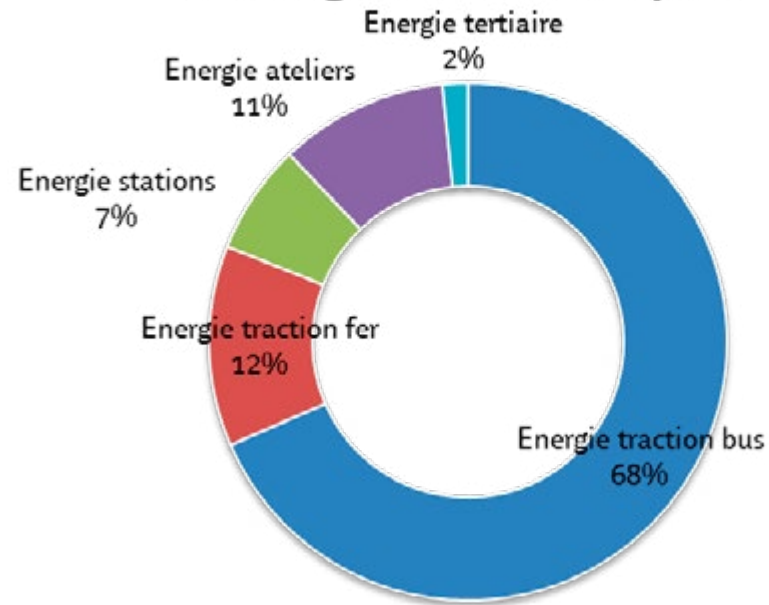
# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

571 100 téq CO<sub>2</sub>



# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

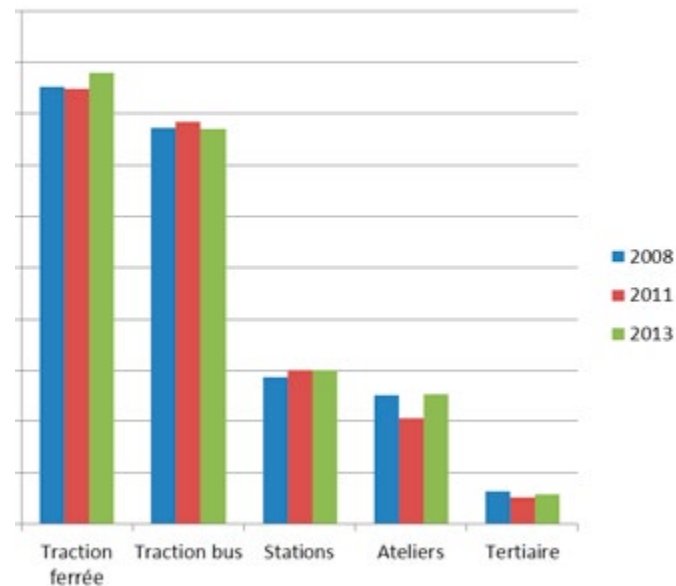
Emissions totales liées à la consommation d'énergie: 426 580 téqCO2



En 2008: 432 900 téqCO2

75 % des émissions totales

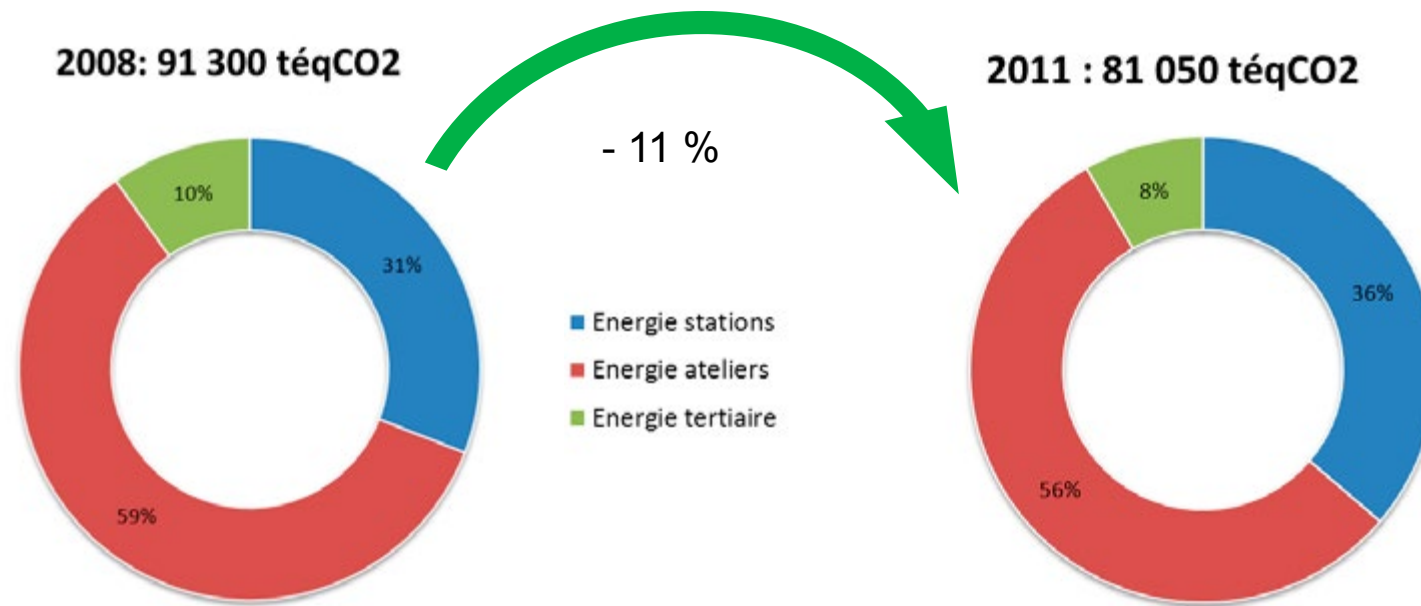
Evolution des consommations d'énergie (en tep)



Entre 2008 et 2011	Offre (PKO)	Conso
Métro	- 0,5%	- 0,4%
RER	+ 0,7%	- 2,2%
Tramway	+ 22,3%	+ 18,1%
Bus	+ 4%	+ 1,4%

# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Emissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments



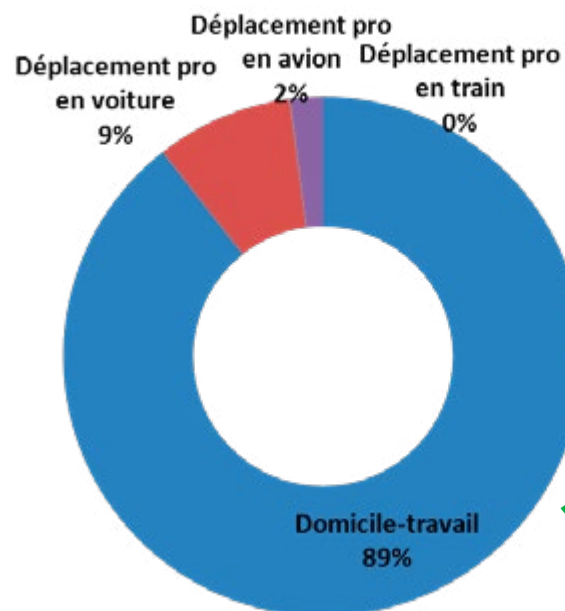
14 % des émissions totales

# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Déplacements des salariés

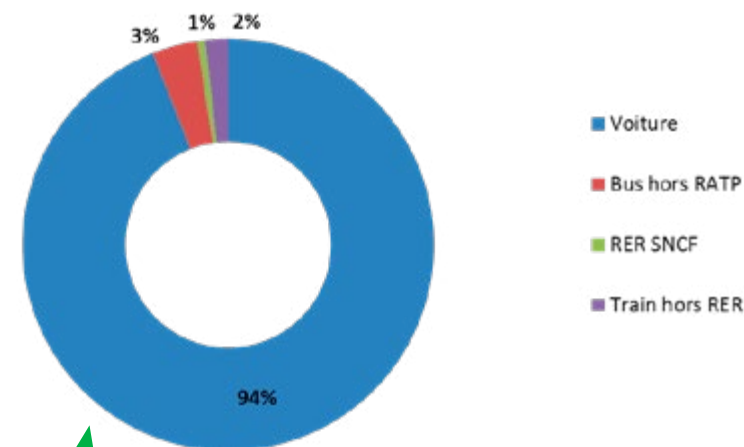
- Déplacements domicile-travail
- Déplacements professionnels

Emissions liées aux déplacements : 51 500 téqCO2



9 % des émissions totales

Emissions liées aux déplacements domicile - travail hors réseau RATP: 45 300 téqCO2

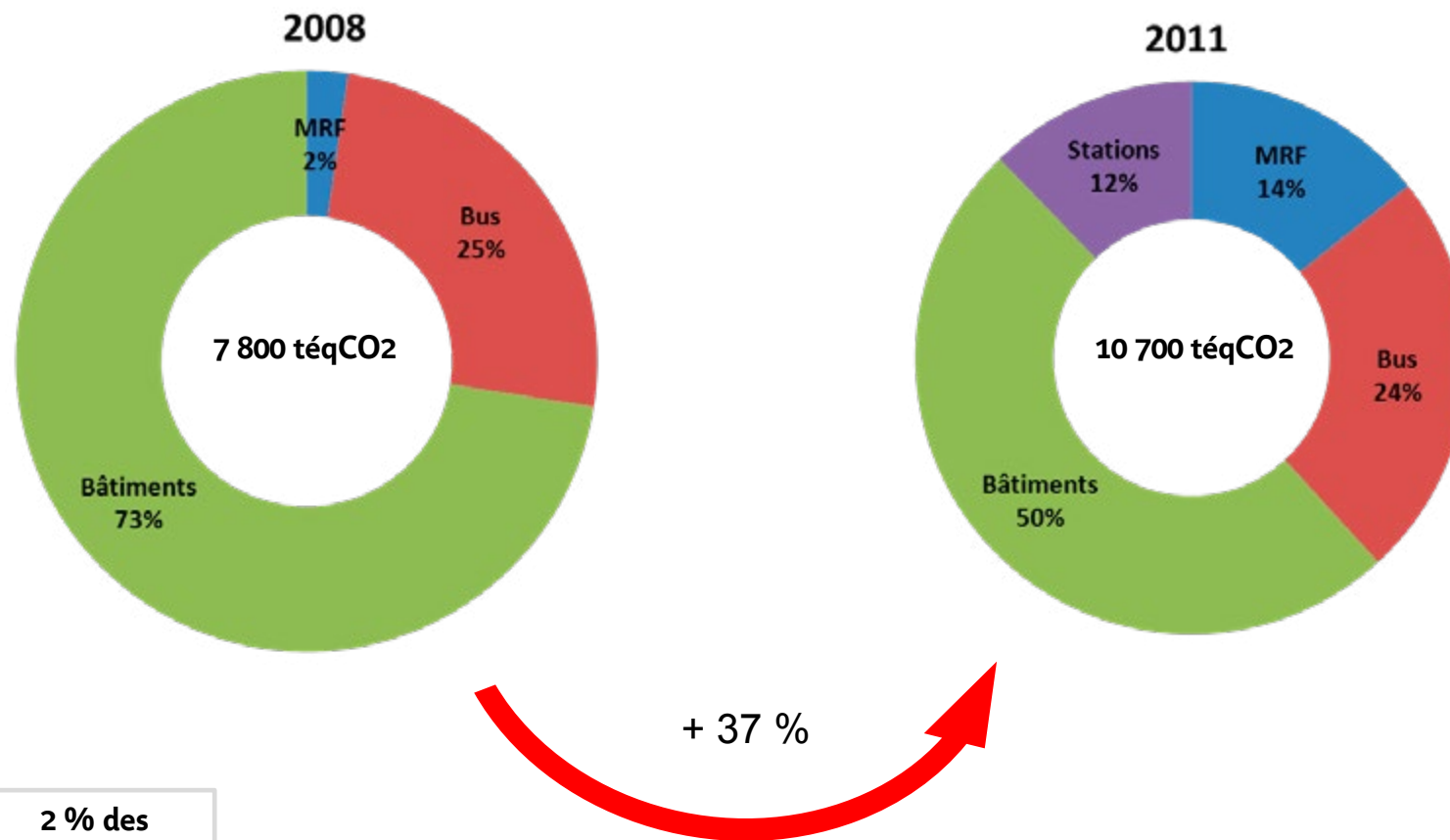


97% des émissions des déplacements domicile – travail sont générées en dehors du réseau RATP



# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Fuites de fluides frigorigènes

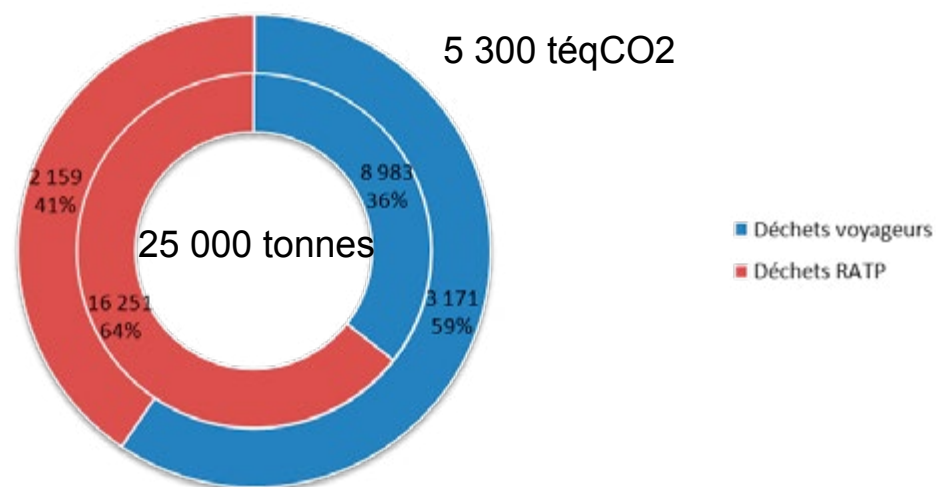


2 % des émissions totales

# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Déchets

Quantité de déchets (interne) et émissions associées (externe)

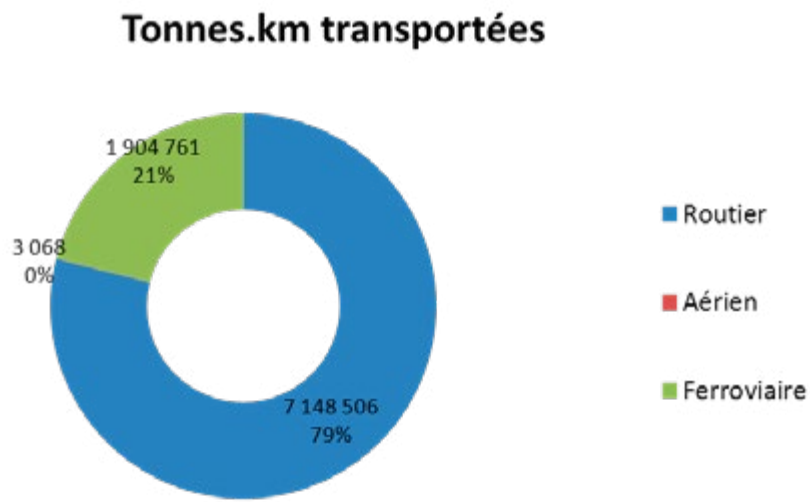


- Rapport tonnage métal recyclé/ tonnage métal acheté : 67%

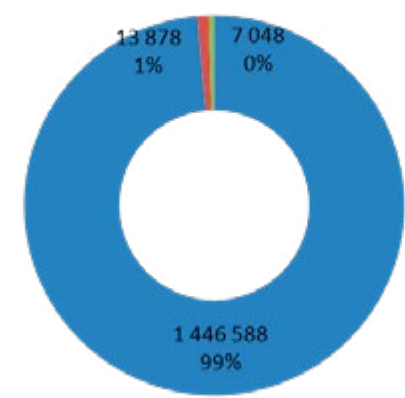
1 % des  
émissions  
totales

# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Fret



### Emissions liées au fret : 1 500 téqCO2



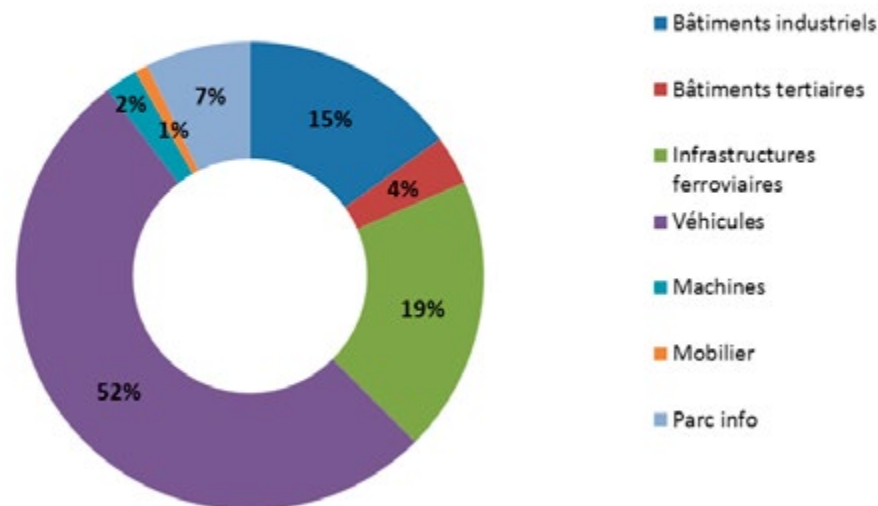
1 % des émissions totales

# Le Bilan Carbone® de la RATP (2011)

## Immobilisations

- Emissions liées aux immobilisations : GES émis lors de la construction des biens immobiliers repartis sur leur durée de vie
- Forte incertitude → comptabilisation hors périmètre

Emissions liées aux immobilisations :  
80 000 téqCO<sub>2</sub>



Emissions totales hors immobilisation:  
571 100 téq CO<sub>2</sub>

# Le Bilan Carbone® de la RATP

## □ Evolutions de l'entreprise

- Augmentation de l'offre et du trafic, donc des émissions GES
- Electrification des réseaux (actuellement augmentation de la part tramway, amélioration de la performance des bus)
- Augmentation des climatisations
- Augmentation relative de la part achat et déplacements

## □ Plans d'actions

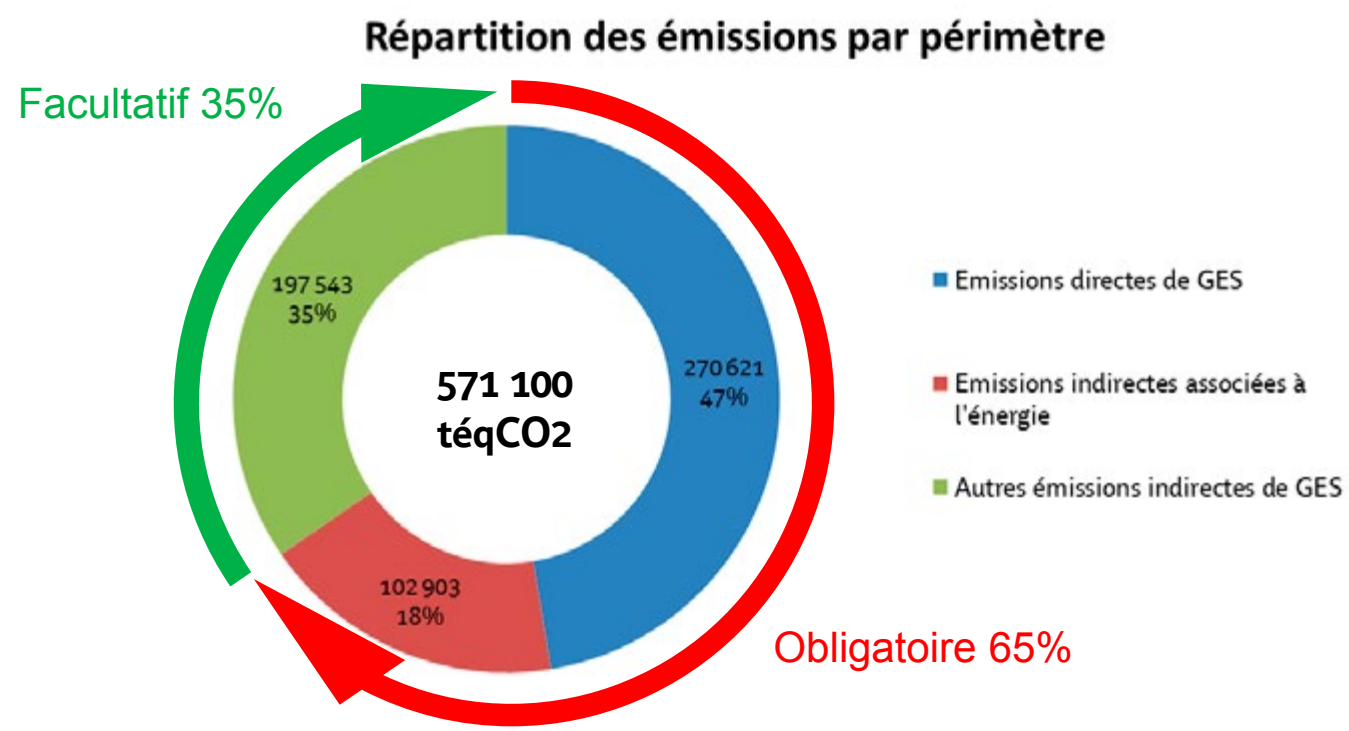
- 1<sup>er</sup> poste: énergie → politique énergie-climat
- 2<sup>ème</sup> poste: achats → améliorer la comptabilisation
- 3<sup>ème</sup> poste: déplacements → reporter la VP sur le TC, travailler sur l'affectation des agents
- Poste en forte augmentation: fluides frigorigènes → améliorer la comptabilisation, développer des solutions alternatives

# Les réglementations sur les émissions de GES

- ❑ Le BEGES (Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre)
  - Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au **bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial** en application de l'article 75 de la loi grenelle II
  
- ❑ L'affichage des émissions de CO<sub>2</sub> des prestations de transport
  - Décret n° 2011-1336 du 24 octobre 2011 relatif à **l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport** en application de l'article 228 DE LA LOI Grenelle II
  
- ❑ Une démarche volontaire
  - Reporting RSE : conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprise en matière sociale et environnementale

# Les réglementations sur les émissions de GES

## Le BEGES

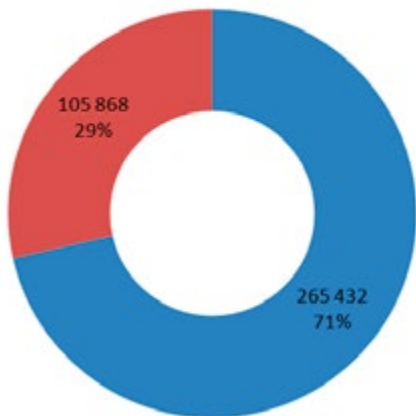


# Les réglementations sur les émissions de GES

## Le BEGES

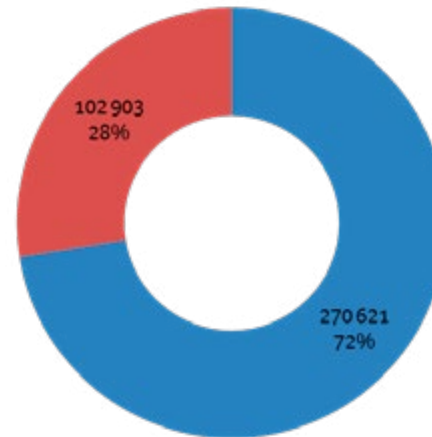
Périmètre minimum de la réglementation : émissions liées à l'énergie et aux fuites de GES

2008 : 371 300 téqCO2



■ Emissions directes de GES  
■ Emissions indirectes associées à l'énergie

2011: 373 500 téqCO2



En téqCO2	2008	2011	Evo
Energie traction	278	283	+ 1,8%
Energie station	28,1	29,3	+ 4,3%
Energie ateliers	48,3	40,3	- 16,6%
Energie tertiaire	8,8	6,5	- 25,2%
Clim	7,8	10,7	+ 37,2%

+0,6% d'émissions sur le périmètre minimum

### Evolution entre 2008 et 2011

Offre de service	+ 1,1%
Trafic	+ 2,2%



# Les réglementations sur les émissions de GES

## Le BEGES : la question des facteurs d'émissions

Objectif: obtenir les émissions énergétiques "réelles"

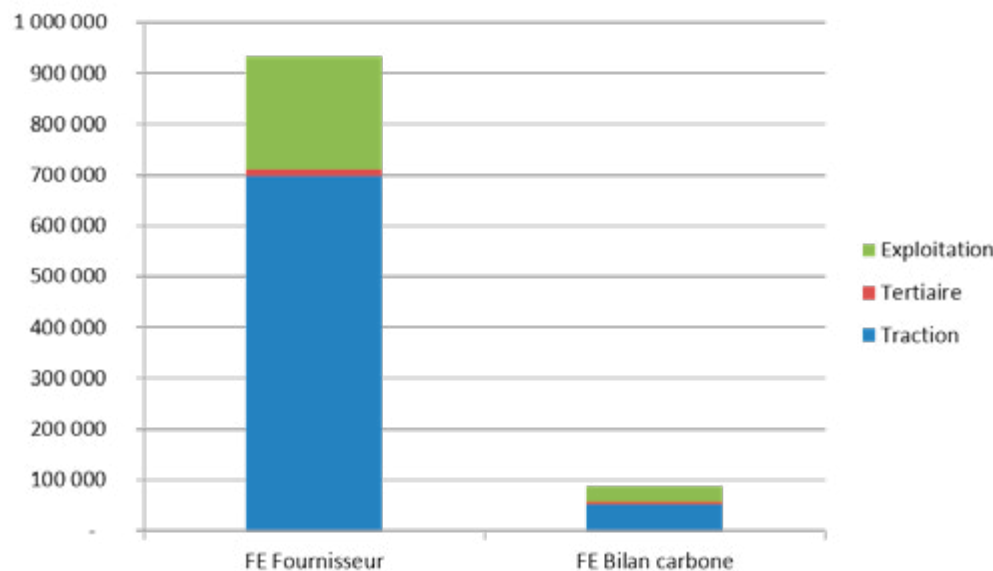
- Utilisation des FE des fournisseurs

Fournisseur / usage	FE (geqCO2/kWh)
EON	710
EDF	30,4
VERBUND	840
Traction	53
Exploitation	78
Tertiaire	78

Valeurs du décret

16 % des émissions totales

### Impact du choix de facteur d'émission sur les émissions dues à l'électricité



# Les réglementations sur les émissions de GES

## L'affichage CO<sub>2</sub> des prestations de transport

- Champ d'application
  - Prestation de transport de personnes, de marchandises ou de déménagement effectuée par un ou plusieurs moyens de transport, ayant son point d'origine ou son point de destination situé en France
  - Toute personne publique ou privée qui organise ou commercialise une prestation de transport
  - Le **voyageur**
    - Pour le transport public, sont concernés les **opérateurs de transport** et les vendeurs de titres de transport

# Les réglementations sur les émissions de GES

## L'affichage CO<sub>2</sub> des prestations de transport

- ❑ Modalités de calcul
  - Périmètre : émissions liées à la production et à la consommation d'énergie de traction (sont hors champ les émissions liées aux infrastructures et aux fuites de fluides des climatisation embarquées)
  - seul le CO<sub>2</sub> est pris en compte pour le calcul des émissions
- ❑ En théorie, calcul pour chaque voyage
- ❑ En pratique, pour le transport en commun, raisonnement en moyenne annuelle, par mode de transport
- ❑ Modalités d'affichage: Information délivrée avant l'achat du titre de transport, ou en l'absence de titre, avant la fin de la prestation
- ❑ Date d'entrée en vigueur : 1er octobre 2013

# Les réglementations sur les émissions de GES

## L'affichage CO<sub>2</sub> des prestations de transport

### AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

L'empreinte carbone de votre voyage correspond aux émissions de CO<sub>2</sub> générées par votre déplacement. Selon le mode choisi, chaque kilomètre de votre voyage émet en grammes de CO<sub>2</sub> :

Métro :	4,0 g CO <sub>2</sub>	RER :	4,2 g CO <sub>2</sub>
Bus :	103,3 g CO <sub>2</sub>	Tram :	3,1 g CO <sub>2</sub>

Pour calculer l'impact de votre trajet et accéder au détail de la méthode, consultez le site [ratp.fr](http://ratp.fr)  
(Établi conformément au décret 11-1336 du 24/10/2011)

 <b>ratp.fr</b>	 <b>32 46</b> 0,34 €/min.	 <b>wap.ratp.fr</b> + applis mobiles	 <b>RATP</b> Service clientèle TSA 81250 75564 Paris Cedex 12
---	--	---	--

# Le projet T2K

- ❑ 5 opérateurs de transport ont travaillé pendant 4 ans (2010-2014) :
  - échanger leurs bonnes pratiques
  - tester des équipements et des méthodes
- ❑ permettant de réduire les émissions de CO2 dans leurs infrastructures
- ❑ Un projet financé par le programme européen INTERREG IVB ENO
  - outil européen de financement de projets transnationaux Europe du Nord et de l'Est



# Le projet T2K

- ❑ WP1 –moBiel
  - Échanges de bonnes pratiques, tests de solutions « quick wins »
- ❑ WP2 –RET
  - Investissements
- ❑ WP3 - RATP
  - Élaboration d'une stratégie de réduction CO2 2020
- ❑ WP4 –TFGM
  - Contexte institutionnel et économique
- ❑ WP5 & WP6 –STIB
  - Communication & coordination

# Le projet T2K – Quick wins





## Le projet T2K – Investments

- ❑ Récupération de l'énergie de freinage
  - Mise en commun du benchmark, de la procédure d'achat et des résultats des expérimentations réalisées
- ❑ Efficacité énergétique
  - Extinction des l'éclairage des stations en dehors des heures de services
  - Réchauffage des rails
- ❑ Production d'énergie
  - Cogénération
  - Etat des lieux pour la récupération de la chaleur du Métro



# Le projet T2K – Contexte institutionnel

## □ 1<sup>ère</sup> étape

- Interaction entre les opérateurs, les autorités organisatrices, les parties prenantes, gouvernance du transport public
- Identification des objectifs de réduction (européens, nationaux, locaux)
- Benchmark des meilleures pratiques
- Recommandations

## □ 2<sup>ème</sup> étape

- Evaluation des projets (période d'évaluation, taux d'actualisation, coût de l'énergie, intensité carbone de l'énergie, coût du carbone)
- Outils d'évaluation
- Bureau d'études énergie et contrat de performance énergétique
- Critère CO2 dans les achats

# Le projet T2K

Elaboration d'une stratégie pour la réduction des émissions de CO2 du transport public

3 étapes:

- ❑ Identification des données disponibles
- ❑ Création des outils de mesures et d'analyse
  - Définition des indicateurs
  - Définition d'une méthode de calcul de l'« empreinte carbone »
- ❑ Définition de la stratégie

# Le projet T2K

## □ Indicateurs énergie-climat

- Consommation d'énergie de traction par voyageur.kilomètre
- Consommation d'énergie des stations par m<sup>2</sup>
- Consommation d'énergie des bâtiments industriels par m<sup>2</sup>
- Consommation d'énergie des bâtiments tertiaires par m<sup>2</sup>
- Part d'énergie renouvelable
- Emissions de CO2 due à l'énergie de traction par voyageur.kilomètre
  
- Consommation d'énergie de traction par place.kilomètre
- Emissions de CO2 due à l'énergie de traction par place.kilomètre

## □ BEGES

- Adaptation « RATP » de la méthode Bilan Carbone® acceptée par tous les partenaires (traduite en anglais et utilisée par les 5 partenaires)
- Définition d'un périmètre minimum de calcul

# Le projet T2K

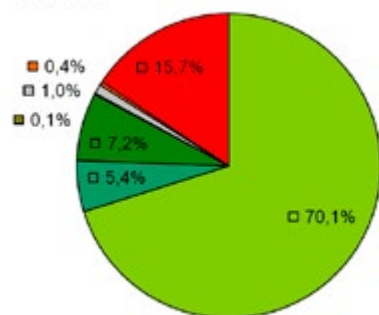
## Indicateurs (2010)

	Unit		moBiel	RATP	RET	STIB	TfGM	
Traction energy consumption per passenger.kilometer	kWh / pax.km	Values per mode	Regional railway		0,09	0,17		
			Metro		0,07		0,15	
			Tramway	0,14	0,06	0,21	0,18	0,07
			Bus	0,37	0,34	0,75	0,35	0,53
			Ferry			9,35		
		Values for whole company	0,22	-	0,25	-	0,31	
Stations energy consumption per square meter	kWh / m <sup>2</sup>	Values per mode	Regional railway		213	174		
			Metro		482		-	
			Tramway	-	0	-	-	-
			Bus	-	0	-	-	253
			Ferry			-		
		Values for whole company	92	-	-	285	-	
Workshops and depots energy consumption per square meter	kWh / m <sup>2</sup>	Values per mode	Regional railway		-	-		
			Metro		-	-	-	
			Tramway	-	-	-	-	251
			Bus	-	-	-	-	21
			Ferry			-		
		Values for whole company	253	317	237	227	202	
Office buildings energy consumption per square meter	kWh / m <sup>2</sup>	Values per mode	Regional railway		-	-		
			Metro		-	-	-	
			Tramway	-	-	-	-	-
			Bus	-	-	-	-	-
			Ferry			-		
		Values for whole company	253	285	253	256	152	
Share of renewable energy	%	Values per energy	Electricity	22%	0%	-	30%	-
			Gas	0%	0%	-	0%	-
			Steam		0%	-		-
			Fuel	4%	8%	-	7%	-
		Values for whole company	-	3%	60%	19%	41%	
CO2 equivalent emissions due to traction energy consumption per passenger.kilometer	g CO2e / pax.km	Values per mode	Regional railway		5	3		
			Metro		4		28	
			Tramway	30	3	3	35	34
			Bus	101	112	229	106	143
			Ferry			2790		

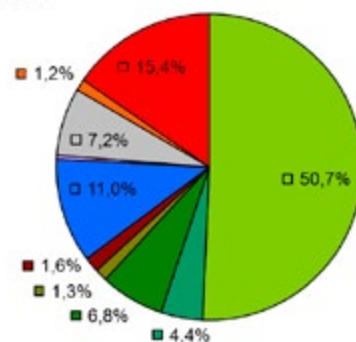
# Le projet T2K

## Bilans Carbone

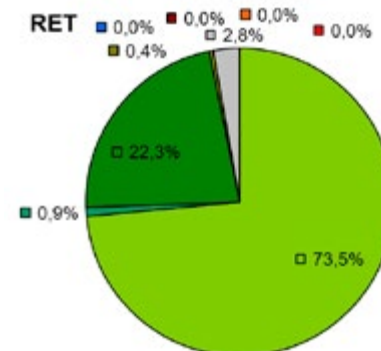
moBiel



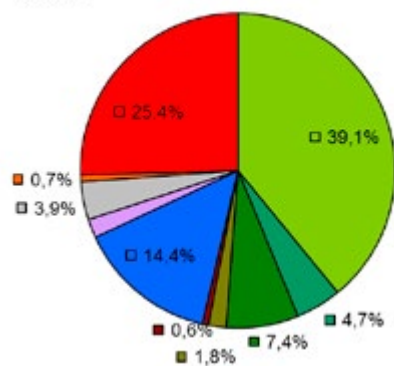
RATP



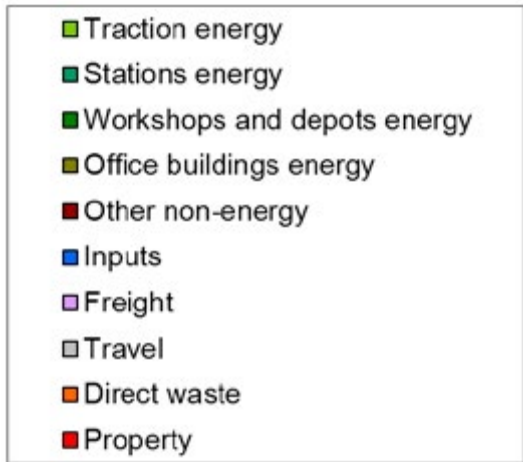
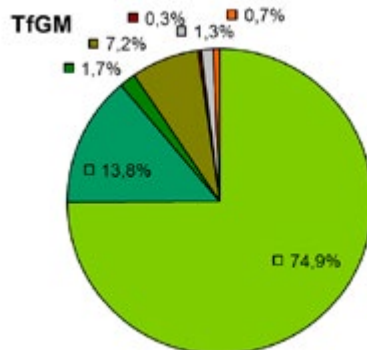
RET



STIB



TfGM



# Le projet T2K

- ❑ Construction des plans d'actions en fonction
  - Du contexte des compagnies de transport public
  - Du profil spécifique de répartition des émissions
  - Prioriser selon des critères approuvés par le partenaire
    - Coût d'investissement
    - Coût d'exploitation
    - Économies d'énergie
    - Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
    - Facilité d'implémentation (technologique)
    - Implication des employés
    - Impact sur l'image de l'entreprise

# Le projet T2K

	Traction energy	Station energy	Workshops and depots energy	Office buildings energy	Transversal action	Operators concerned
Energy monitoring		×	×	×		All operators
HVAC improvements	×	×	×	×		All operators
Combined heat and power systems			×			Workshop's owner
Lighting optimisation and relighting	×	×	×	×		Mainly railways operators
Escalators and lifts improvements		×				Railways operators
Point and rail heaters	×		×			Railways operators
Energy recovery from braking (Métro and light rail)	×					Railways operators
Eco driving (Métro, light rail and bus)	×					All operators
Start and Stop (bus)	×					Bus operators
Renewable energy production systems	×	×	×	×		Medium and big sized operators
Eco building					×	Medium and big sized operators
Staff awareness					×	All operators
Staff travel plans					×	Medium and big sized operators
Stakeholders awareness					×	All operators
Green procurement and CO <sub>2</sub> content					×	All operators

## Les bénéfiques

- ❑ Mise à niveau des connaissances des 5 partenaires
- ❑ Pour 3 des partenaires : 1<sup>ère</sup> évaluation des émissions, 1<sup>ère</sup> utilisation d'indicateurs énergie-climat
- ❑ 2 partenaires ont établi un plan d'actions priorisées et 1 partenaire renforcé ses objectifs de réduction
- ❑ Approche commune et partagée par les opérateurs
- ❑ RATP : Confortée dans la méthodologie d'évaluation développée, mise en évidence du besoin de redynamiser les plans d'actions



## Le projet T2K

- ❑ Démarche en ligne avec les orientations de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone
- ❑ Précurseur des préoccupations de l'UITP
  - Le transport représente ¼ des émissions de l'Europe et est le seul secteur en croissance, tous les autres secteurs voient leurs émissions diminuer
  - Consultation en cours sur le développement d'une méthode harmonisée de calcul de l'empreinte carbone des services de transport de voyageurs et de marchandises en Europe
  - Les 5 partenaires ont signé l'appel à engagement de l'UITP lancé mi-2014

## Le projet T2K

Merci pour votre attention

Les rapports sont téléchargeables sur le site

[www.tickettokyoto.eu](http://www.tickettokyoto.eu)

# ***Journée de travail - 10 juillet 2014 - PARIS***

---

## ***Compte rendu***

---

## Suivi des modifications apportées aux lignes directrices lignes directrices pour le développement d'un guide sectoriel bilan d'émission de gaz à effet de serre

Version 4 Post Expérimentation du 04/06/2014 → Version 5 Post Expérimentation du 08/07/2014

### §1.1 Contexte

Ajout : « volontaires » L230 dans la phrase : « A ce titre, les principes et règles de ces normes et référentiels sont applicables de fait à l'élaboration des guides sectoriels **volontaires** »

### §5 périmètre opérationnel :

Réécriture : L417 - 430

Le guide doit décrire tous les postes d'émissions et dresser la liste des postes pertinents au regard des enjeux de la profession. **La pertinence d'un poste doit être définie au regard :**

- o de la **contribution** du poste vis-à-vis des émissions globales,
- o de son importance stratégique (image, relations avec les parties prenantes, positionnement sur les marchés...)
- o de sa vulnérabilité aux « risques **et opportunités** carbone » (variation du coût des énergies fossiles, marchés d'échanges, réglementation contraignante, accords régionaux, contentieux...)
- o **des leviers d'action dont dispose l'organisation pour réduire les émissions de ce poste**

Le guide **peut exclure un/des poste(s)** en se basant sur l'un des motifs suivant :

- Négligeable
- Non rencontré dans le secteur
- Absence de méthode pour le calcul d'un poste
- **Non pertinent**

Toute exclusion doit être justifiée. Pour chaque poste exclu, le guide doit imposer que le motif d'exclusion soit reporté dans les bilans. Ainsi, dans ces cas, la mention « nulle » et la valeur « 0 » ne doivent pas apparaître.

Il est recommandé de faire preuve d'une vigilance particulière si la non pertinence d'un poste est déterminée au regard d'un seul critère et plus spécifiquement s'il s'agit uniquement des « leviers d'action de réduction ». En effet, l'expérience montre que des postes jugés a priori sans levier d'action, se sont révélés être des postes sur lesquels les actions de réduction étaient en réalité les plus efficaces voire les plus efficaces.

Les postes retenus devraient ensuite être priorisés au regard de l'objectif de l'exercice et/ou de la maturité des organisations qui le réalisent.

Remarque 1 : Il peut arriver qu'un poste identifié comme pertinent ne dispose pas de méthode pour être quantifié. Dans ce cas, il est recommandé d'expliquer les limites actuelles et de veiller à intégrer des méthodes de quantification dès lors qu'elles seront disponibles. De même il peut arriver qu'un poste jugé non pertinent soit facilement quantifiable. Dans ce cas, la priorisation des postes éclairera l'utilisateur. D'autres éclairages sont indiqués en annexe 2.

[...]

Déplacement des lignes 440-450 et intégré en remarque.

Auteur : Romain POIVET – Service Climat ADEME

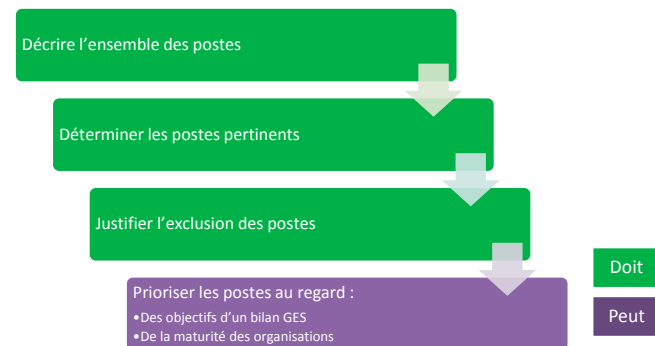
Dernier enregistrement : 08/07/2014 17:31

## Suivi des modifications apportées aux lignes directrices lignes directrices pour le développement d'un guide sectoriel bilan d'émission de gaz à effet de serre

**Remarque 2 :** Le guide peut recommander des **niveaux d'extraction** et ces recommandations doivent être accompagnées d'exemples :

- En adéquation avec les objectifs/motivations de réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (communication interne vs externe, périmètre global groupe, business unit, unité de production, situation géographique...).
- En adéquation avec les différents métiers présents au sein du secteur d'activité. Par exemple :
  - o au sein du secteur des télécommunications : hébergeur de données vs opérateur de téléphonie mobile vs fournisseur d'accès Internet.
  - o au sein du secteur de la distribution : grande surface alimentaire vs grande surface spécialisée vs logisticien vs immobilière vs opérateur de voyage

Insertion : Figure 2 : Processus optimal de détermination de périmètres opérationnels préconisés par un guide sectoriel.



Suppression L451-454:

*L'absence apparente de leviers d'actions directs pour réduire les émissions relatives à un poste émetteur, ne doit pas interdire de s'intéresser à ce poste dans la méthode sectorielle. La démarche sectorielle constitue en effet l'occasion de décrire des moyens d'évaluation adaptés aux enjeux du poste.*

**Annexes 2**


Suppression du tableau n°3 « Critères d'identification des postes pertinents ».

Auteur : Romain POIVET – Service Climat ADEME

Dernier enregistrement : 08/07/2014 17:31

# *Journée de travail - 11 septembre 2014 - PARIS*

JOURNÉE DE TRAVAIL



JOURNÉE DE TRAVAIL

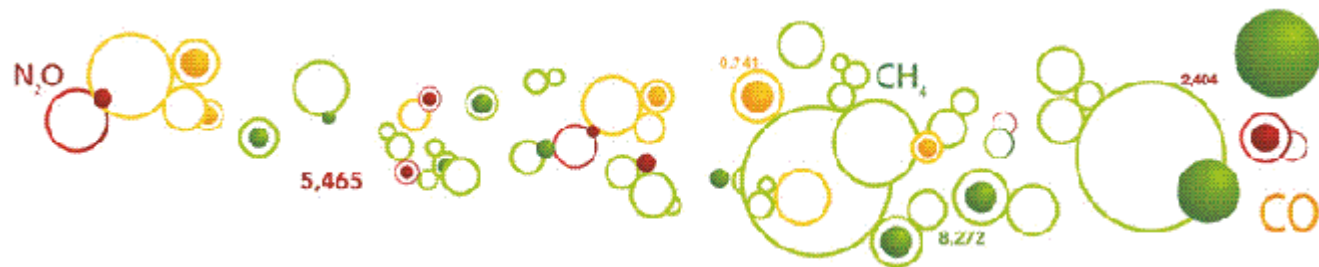
*septembre 2014*

*Journée de travail - 11 septembre 2014 - PARIS*

---

***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES – 11/09/2014

Romain POIVET  
Thomas GOURDON  
Service Climat - ADEME

# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retours d'expériences plans d'actions

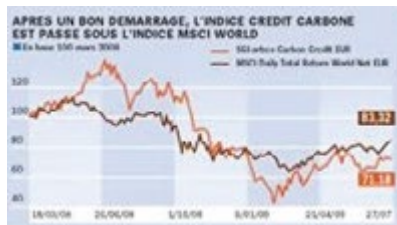


11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

12h45 – 13h00

Planning







# Lignes Directrices

- Publication des Lignes Directrices ce jour
- Mise en ligne vendredi 12/09
- Merci pour votre implication





# Retours d'expériences plans d'actions

## Témoignage Groupe CASINO

Éric PACQUET

Directeur Environnement Groupe



# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retours d'expériences plans d'actions

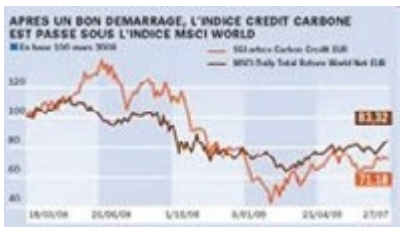


11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

12h45 – 13h00

Planning





# Revue du guide plan d'action 1/2

1. Contexte et objectif
2. Introduction
3. Remarque importante



## Revue du guide plan d'action 1/2

### 4. Définition du cadre du plan d'action (en amont)



## Revue du guide plan d'action 1/2

### 5. Construction du plan d'actions

- ***Identification des actions à mettre en œuvre***
- ***Sélection des actions à mettre en œuvre***
- ***Spécification de chacune des actions***



# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retours d'expériences plans d'actions

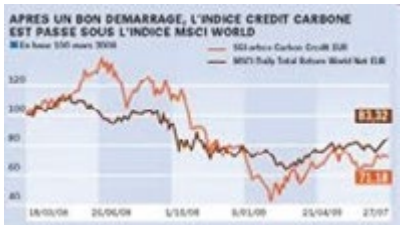


11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

**12h45 – 13h00**

**Planning**

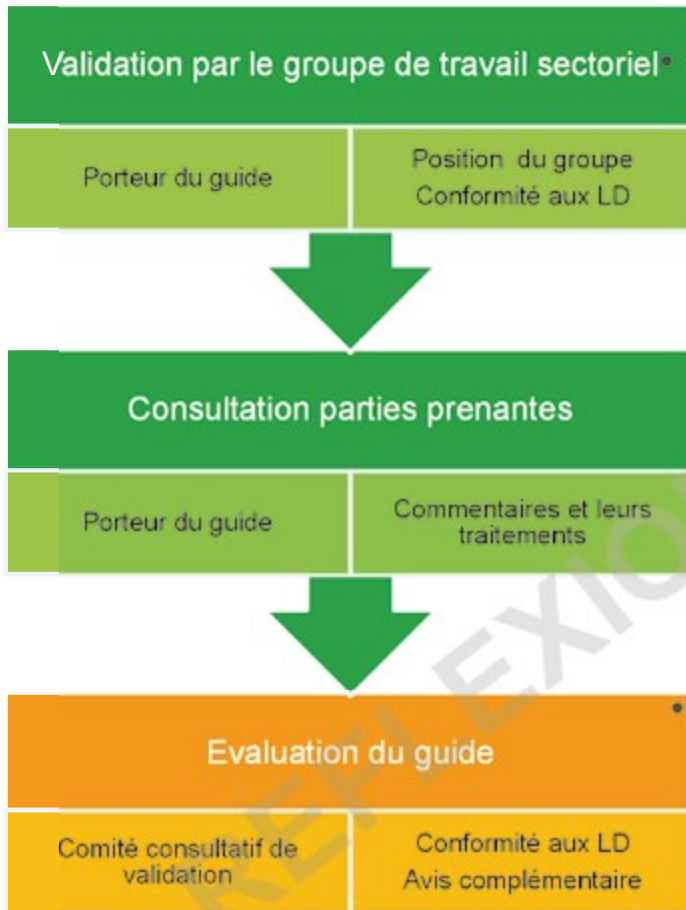


- Octobre :
  - *Terminer la revue du guide PA*
  - *Reconnaissance des guides sectoriels*
- Novembre :
  - *Validation du guide PA*
  - *Recalcul des émissions*





# Reconnaissance des guides sectoriels



Modalités proposées :

- Validation par le groupe de travail sectoriel
- Consultation des parties prenantes du secteur sous la responsabilité du porteur du guide
- Un comité consultatif de validation présidé par l'ADEME, constitué de
  - Expert(s) compta carbone
  - Expert sectoriel consulté en tant que de besoin
- Séance(s) en tant que de besoin (1 à 3 par an)
- Position du comité de validation

Approche similaire à celle de la plate-forme ADEME-AFNOR pour les référentiels catégoriels

***Journée de travail - 11 septembre 2014 - PARIS***

---


# ***Documents de travail***

---

1 **GUIDE POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI**  
 2 **DES PLANS D' ACTIONS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES**

3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23

DOCUMENT DE TRAVAIL

Titre	Guide pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions de réduction des émissions de GES		
Rédacteurs	Simon DELY (ABC) Romain POIVET (ADEME)	Valideur	
Date de création	23/05/2014		
Version	0	Travail	Mise à jour le 07/08/2014
Organisme responsable	ADEME		

24

25 **Table des matières**

26  
27 0. Définitions .....4  
28 1. Contexte et objectif .....5  
29 2. Introduction .....5  
30 3. Remarque importante .....6  
31 4. Définition du cadre du plan d'action (en amont).....7  
32 5. Construction du plan d'actions .....10  
33 5.1. Identification des actions à mettre en œuvre .....10  
34 5.2. Sélection des actions à mettre en œuvre .....13  
35 5.3. Spécification de chacune des actions.....15  
36 6. Mise en œuvre du plan d'actions .....20  
37 7. Suivi du plan d'actions .....22  
38 Annexe 1 : Acteurs ayant participé à l'élaboration du guide .....24  
39 Annexe 2 : Documents de référence.....25  
40 Annexe 3 : Typologies des actions.....26

41

42 **Table des illustrations**

43  
44 Tableau 1 : Étapes à suivre pour la définition du cadre du plan d'actions .....8  
45 Tableau 2 : Étapes à suivre pour l'identification des actions pouvant être mises en œuvre .....11  
46 Tableau 3 : Étapes à suivre pour la sélection des actions à mettre en œuvre.....14  
47 Tableau 4 : Étapes à suivre pour la spécification des actions à mettre en œuvre .....15  
48 Tableau 5 : Étapes à suivre pour la mise en œuvre du plan d'actions.....20  
49 Tableau 6 : Étapes à suivre pour le suivi du plan d'actions .....23  
50 Tableau 7 : Typologie des actions de réduction des émissions (Quantifier l'impact GES d'une  
51 action de réduction des émissions, ADEME, 2014) .....28  
52  
53 Figure 1 : Impact GES d'une action (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des  
54 émissions, ADEME, 2014) .....17  
55 Figure 2 : Logigramme de synthèse de la démarche de quantification par étapes (Quantifier  
56 l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014).....17  
57 Figure 3 : Exemple d'indicateur de suivi, (Guide sectoriel Tertiaire Non Marchand, ADEME,  
58 2012) .....18  
59 Figure 4 : Exemple de matrice pour la sélection des actions de réduction (Outil SM-GES pour  
60 le choix des actions de réduction V1, Association Bilan Carbone, 2013) .....29

61 **AVANT PROPOS**

62 Ce document a pour objectif de faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des  
63 émissions de GES des organisations. Il est notamment basé sur l'analyse du contenu de  
64 différents documents de référence, sur les retours d'expériences d'organisations et les  
65 contributions des participants au groupe de travail Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre  
66 (GT BEGES) de l'ADEME.

67 Ce document s'intéresse uniquement aux plans d'actions de réduction des émissions  
68 directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2 et 3) de GES liées aux activités d'une organisation.  
69 Les actions de type « compensation carbone » sont donc en dehors du champ de ce guide.

70

71 **0. Définitions**

72 **Plan d'actions de réduction des émissions de GES (ou Plan d'actions)** : Ensemble  
73 d'actions visant à réduire les émissions de GES générées directement (Scope 1) et  
74 indirectement (Scope 2 et Scope 3) par les activités d'une organisation sur son périmètre  
75 opérationnel.

76 **Périmètre organisationnel** : Selon la complexité de leur structure, les organisations  
77 peuvent comprendre un ou plusieurs établissements, eux-mêmes pouvant détenir, contrôler  
78 différents biens ou être impliqués dans différentes activités. Tout bien ou activité peut  
79 comporter un ou plusieurs sources de GES. Le recensement de cette organisation constitue  
80 la définition du périmètre organisationnel i.e. « Quels sont les biens et activités  
81 concernés ? ».

82 **Périmètre opérationnel** : Après avoir déterminé son périmètre organisationnel,  
83 l'organisation doit définir son périmètre opérationnel, i.e. « Quelles sont les opérations  
84 générant des émissions au sein du périmètre organisationnel ? ».

85 **Emission directe de GES (ou Scope 1)** : Emission de GES de sources de gaz à effet de  
86 serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

87 **Emission indirecte de GES associée à l'énergie (ou Scope 2)** : Emission de GES  
88 provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et  
89 consommée par la personne morale pour ses activités.

90 **Autre émission indirecte de GES (ou Scope 3)** : Emission de GES, autre que les  
91 émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités  
92 d'une personne morale, mais qui provient de sources de GES contrôlées par d'autres entités.

93

## 94 1. Contexte et objectif

95 Les participants du Groupe de Travail Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GT  
96 BEGES) de l'ADEME ont jugés important d'apporter une aide méthodologique aux  
97 organisations souhaitant mettre en place des plans d'actions de réduction de leurs émissions  
98 de GES. Ce guide pourra notamment aider les organisations obligées par la réglementation  
99 Bilan GES (Article 75 du Grenelle II) à répondre à cette dernière. Il n'a en revanche aucune  
100 valeur réglementaire et est public.

101 L'objectif de ce guide est de faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des  
102 émissions de GES des organisations. Il se veut orienté « gestion de projet » en constituant  
103 une méthode opérationnelle préconisant les étapes à suivre pour la construction, la mise en  
104 place et le suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de GES. Il est basé sur  
105 l'analyse de documents de référence sur le sujet, des retours d'expériences d'organisations  
106 et les contributions des membres du GT BEGES. Les acteurs ayant participé à la réalisation  
107 de ce guide sont listés en annexe 1.

## 108 2. Introduction

109 Les éléments présentés dans ce guide sont à considérer comme un processus à suivre. Il  
110 rassemble un ensemble d'étapes à franchir qui ont pour objectif la réussite des plans  
111 d'actions de réductions des émissions de GES.

112 Ce guide présente une démarche à suivre couvrant les 4 grandes étapes de la vie d'un plan  
113 d'actions :

- 114 • [La définition du cadre du plan d'action \(en amont\)](#)
- 115 • [La construction du plan d'actions](#)
- 116 • [La mise en œuvre du plan d'actions](#)
- 117 • [Le suivi du plan d'actions](#)

118 Dans chacune de ces étapes, les actions à mener sont synthétisées sous la forme d'un  
119 tableau répondant aux 3 questions suivantes :

- 120 • « Que faut-il faire ? »
- 121 • « Pourquoi faut-il le faire ? »
- 122 • « Comment faut-il le faire ? » en se questionnant sur les 3 enjeux clés suivants :
  - 123 ○ « Enjeu opérationnel » : actions à mener en lien avec les enjeux métiers de  
124 l'organisation
  - 125 ○ « Enjeu portage » : actions à mener en lien avec la gouvernance du plan  
126 d'actions (avec le comité de direction)
  - 127 ○ « Enjeu communication » : actions à mener dans le cadre d'une  
128 communication interne et/ou externe autour du plan d'actions

129

## 130 3. Remarque importante

131 La réussite d'un plan d'actions ne peut se faire sans un minimum d'engagement de la part de  
132 la direction.

133 Afin d'obtenir cet engagement, certains principes clés issus de l'expérience s'imposent :

- 134 • Avoir une démarche cohérente avec la stratégie globale de l'organisation de manière  
135 à présenter les opportunités associées ;
- 136 • Avoir une démarche construite autour d'une analyse économique complète (parler en  
137 euros plutôt qu'en tonnes de CO<sub>2</sub>e) ;
- 138 • Insister sur le côté fédérateur d'une telle démarche.

139

140 **4. Définition du cadre du plan d'action (en amont)**

141 Avant de se lancer dans la définition d'un plan d'actions, il est important de cadrer un certain nombre de sujets : la gouvernance, les éléments  
 142 influençant en entrée, ainsi que le ou les objectifs à atteindre.

143 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'établir le cadre dans lequel s'inscrit le plan d'actions.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Définir le comité directeur du plan d'actions	Pour acter le lancement du travail sur le plan d'actions Pour donner une gouvernance au plan d'actions			
2	Désigner un responsable unique pour la gestion de l'ensemble du plan d'actions	Légitimer le rôle du référent pour gérer le plan d'actions	En le choisissant pour ses compétences en gestion de projet en lien avec les GES	En le nommant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés
3	Identifier les éléments à considérer en entrée	Pour bien définir le contexte dans lequel s'inscrit le plan d'actions et capitaliser sur l'existant	En effectuant un inventaire de l'existant et notamment : - Bilan(s) GES réalisé(s), - Réglementations s'appliquant, - Engagements volontaires pris, - Actions déjà existantes		
4	Définir un objectif global	Pour se fixer un cap	En définissant le(s)	En le validant en comité	En le présentant dans un

	de réduction de l'empreinte carbone (1)	général	bon(s) indicateur(s) de l'empreinte carbone	de direction	document à disposition de tous les employés
5	Définir un horizon temporel	Pour se fixer une période d'action à court terme et, si possible, à moyen terme	En se calant sur les rythmes habituels des autres plans d'actions de l'organisation (ex. : 3 à 5 ans)	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

Tableau 1 : Étapes à suivre pour la définition du cadre du plan d'actions

144  
145

DOCUMENT DE TRAVAIL

Dernier enregistrement : 05/02/2015 09:57

146 **(1) Comment bien définir l'objectif global de réduction de l'empreinte carbone ?**

147 L'objectif global de réduction de l'empreinte carbone fixe le cap à atteindre pour le plan  
148 d'actions. Il est directement lié à un indicateur de performance global du plan d'actions (2).

149 L'objectif global de réduction de l'empreinte carbone doit être défini :

- 150 • Pour une année objectif,
- 151 • Par rapport à une année de référence (donc impérativement antérieure à l'année  
152 objectif) pour laquelle l'organisation a estimé ses émissions de GES sur le périmètre  
153 opérationnel qu'elle a défini.

154

155 **(2) Comment bien définir l'indicateur de performance global du plan d'actions ?**

156 L'indicateur de performance global du plan d'actions permet de suivre l'effet global du plan  
157 d'actions. C'est un ratio entre :

- 158 • les émissions de GES sur le périmètre opérationnel défini par l'organisation, en t  
159 CO<sub>2</sub>e, et,
- 160 • une donnée représentative de l'activité de l'organisation (ex. : nombre d'employés,  
161 euros de chiffre d'affaires, nombres d'unités vendues, ...)

162 L'utilisation d'un tel ratio permet de s'affranchir d'effets conjoncturels pouvant avoir un effet  
163 sur les émissions de GES tels qu'une augmentation ou une réduction d'activité de  
164 l'organisation.

165 En général un indicateur de performance global est suivi annuellement.

166

DOCUMENT DE TRAVAIL



167 **5. Construction du plan d'actions**

168 **5.1. Identification des actions à mettre en œuvre**

169 Une fois que le cadre du plan d'actions a bien été déterminé, il est important d'identifier de manière large les actions de réduction pouvant être  
 170 mises en place. Ce travail ne peut se faire sans la constitution d'un comité de pilotage et un minimum de cadrage par la définition d'axes  
 171 principaux d'actions. Il s'agit ici de croiser la compréhension des enjeux carbone avec la connaissance de l'organisation et de ses métiers. Il est  
 172 ensuite important d'effectuer une consultation large de manière à définir un premier listing d'actions possibles.

173 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider à la réalisation de ce listing d'actions potentielles.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Monter un comité de pilotage du plan d'actions	Pour rassembler les compétences nécessaires	En identifiant l'ensemble des directions / services qu'il faut impliquer En identifiant les personnes ressources sur le sujet pour ces directions / services En définissant le format et le calendrier de travail En s'appuyant sur les volontaires	En le définissant et en le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés Communiquer très tôt sur le montage du comité de pilotage en vue d'attirer les personnes volontaires
2	Définir les axes principaux d'action	Pour structurer le plan d'actions	En s'appuyant sur les postes d'émissions les plus émetteurs En s'appuyant sur les postes d'émissions sur lesquels l'organisation a		Présenter les enjeux au CE et CHSCT

			le plus de leviers		
3	Définir les types d'actions	Pour structurer le plan d'action	En identifiant les enjeux associés au plan d'actions (ex. : actions <sup>1</sup> physiques, organisationnelles, comportementales et réglementaires)		
4	Définir un listing large d'actions possibles	Pour être sûr de couvrir l'ensemble du champ des possibles	<p>En exploitant les synergies avec d'autres démarches de progrès déjà en cours, et en valorisant/formalisant les actions déjà en place et pouvant être répliquées</p> <p>En associant autant que possible les employés de l'organisation</p> <p>En associant autant que possible les parties prenantes externes</p> <p>En ne se donnant aucune limite de nombre, de type ou d'originalité</p>		En présentant l'enjeu et l'intérêt à participer à la construction du plan d'actions, et notamment auprès des autres acteurs territoriaux susceptibles d'apporter vision et action complémentaire (ville, entreprises et établissements voisins, DREAL, ADEME...)

Tableau 2 : Étapes à suivre pour l'identification des actions pouvant être mises en œuvre

174

175

<sup>1</sup> Voir annexe 3

- 176 **Retour d'expérience** : Pour le premier exercice de formalisation du plan d'actions de réduction des émissions de GES, il peut s'avérer  
177 intéressant de se focaliser sur les pratiques existantes. L'objectif principal est alors de centraliser ce qui a réussi localement, puis de repartager  
178 tout cela à l'ensemble de l'organisation.
- 179 En faisant ainsi, le plan d'action permet de motiver pleinement les équipes car il est vécu comme un moyen de capitaliser sur les bonnes  
180 pratiques déjà existantes, tout en structurant une démarche qui pourra être étoffée par la suite.

DOCUMENT DE TRAVAIL

181 **5.2. Sélection des actions à mettre en œuvre**

182 Une fois qu'une liste large d'actions de réductions a été définie, il faut sélectionner les actions qui seront réellement mises en place. Ce travail  
 183 nécessite de la définition des critères de sélection et de leur pondération. Afin de pouvoir évaluer les actions, il est tout aussi important de pré-  
 184 évaluer les effets attendus de ces actions. Une fois ce travail effectué, il reviendra au Comité de Direction d'effectuer la sélection des actions  
 185 qui seront mises en place.

186 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider à cette sélection.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Définir/Identifier les moyens humains et financiers à disposition pour le plan d'actions	Pour avoir conscience des moyens à disposition	En précisant l'origine de ce financement : quel budget accordé ? Quels financements à aller chercher ?	En les définissant et en les validant en comité de direction	
2	Définir et pondérer les critères de sélection des actions (ex. : besoins financiers, besoins humains, temps de ROI, potentiel de réduction, image, ...)	Pour pouvoir caractériser les actions		En faisant cette définition et cette pondération en comité de direction	
3	Evaluer « a priori » les actions de réduction au regard des critères définis précédemment <sup>2</sup>	Pour pouvoir prioriser les actions au regard des critères de sélection	En caractérisant les actions au regard des critères définis (cela nécessite une analyse « grosse maille » des besoins et effets attendus des actions)		

<sup>2</sup> Voir Annexe 4

4	Sélectionner et valider les actions de réduction qui seront mises en place	Pour constituer le plan d'actions de réduction des émissions de GES	En se basant sur la priorisation effectué précédemment	En les sélectionnant en comité de direction En actant officiellement ce choix	En communiquant sur l'engagement de la direction sur les actions retenues
5	[Si nécessaire] Revoir l'objectif global de réduction de l'intensité carbone	Pour être cohérent dans la démarche	En comparant l'effet attendu des actions sélectionnées à l'objectif défini initialement	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

Tableau 3 : Étapes à suivre pour la sélection des actions à mettre en œuvre

187

188

189 **Retour d'expérience 1** : Il est important de trouver le juste milieu entre des actions qui semblent pertinentes à l'équipe Développement Durable  
 190 en centrale mais qui ne motivent pas les opérationnels et des actions qui motivent les opérationnels mais qui ne sont pas considérées comme  
 191 stratégiques en terme d'impact par l'équipe DD.

192 Ainsi, il est important d'avoir des actions à haut potentiel de réduction mais il faut aussi laisser les opérationnels s'approprier la démarche afin  
 193 qu'ils aient envie de la porter. Par moment un projet considéré comme « moyen en terme d'impact » porté par des personnes très motivées  
 194 peut se montrer plus efficace qu'un projet considéré comme « très bien » mais qui n'a pas réussi à avoir le soutien des opérationnels.

195

196 **Retour d'expérience 2** : Dans l'élaboration d'un premier plan d'action, il peut être intéressant de se focaliser sur un nombre d'actions restreint,  
 197 facilement applicables, en lien avec l'activité de l'organisation et sa stratégie globale de développement. Le plan d'actions sera alors vécu très  
 198 positivement, ce qui sera une base pour une évolution future plus ambitieuse de ce dernier.

199

200 **5.3. Spécification de chacune des actions**

201 Une fois que les actions ont été sélectionnées par le comité de direction, il est nécessaire de spécifier chacune d'entre elle afin de permettre  
 202 leur mise en place opérationnelle.

203 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider dans cette spécification.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Établir une fiche pour chacune des actions (3)	Pour bien définir chaque action	En précisant au maximum les actions à partir de la matrice ci-dessous		
2	Faire valider chacune des fiches par les référents des actions et le comité de direction	Pour acter chacune des actions	En faisant valider par les référents de chacun des actions	En faisant valider chacune des fiches en comité de direction	
3	[Si nécessaire] Revoir l'objectif global de réduction de l'intensité carbone	Pour être cohérent dans la démarche	En comparant l'effet attendu des actions sélectionnées à l'objectif défini initialement	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

204

Tableau 4 : Étapes à suivre pour la spécification des actions à mettre en œuvre

205 **(3) Que doit contenir une fiche action ?**

206 La matrice suivante permet d'aider à définir précisément chacune des actions de réduction  
207 retenues :

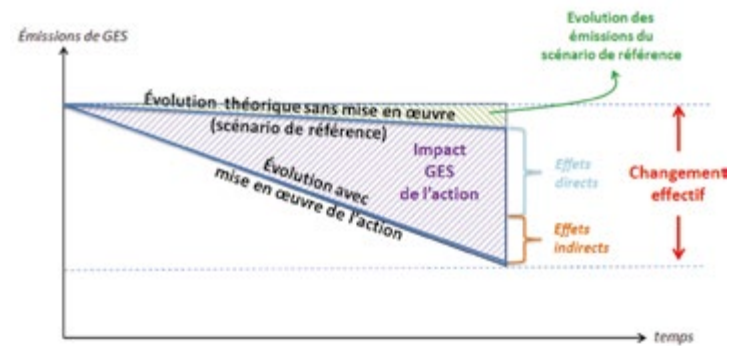
- 208 • Présentation :
  - 209 ○ Intitulé
  - 210 ○ Axe d'action concerné
  - 211 ○ Type d'action
  - 212 ○ Indicateur de priorité
  - 213 ○ Description claire et précise
  - 214 ○ Cibles de l'action
- 215 • Facilitateurs et freins potentiels
- 216 • Parties prenantes à impliquer
- 217 • Modalités de mise en place :
  - 218 ○ Référent
  - 219 ○ Calendrier
  - 220 ○ Coûts
- 221 • Objectif(s) et indicateurs :
  - 222 ○ Objectif(s) à atteindre (en matière de réduction (4) et d'économies financières)
  - 223 ○ Indicateur de suivi (5)
  - 224 ○ Indicateur de résultat (6)

225 Cette liste est à titre indicatif et devra être modifiée de manière à se rapprocher au maximum  
226 des usages habituels internes à chaque organisation.

227

228 **(4) Comment estimer le potentiel de réduction d'une action ?**

229 La quantification de l'impact GES d'une action de réduction est complexe et ne se limite pas  
230 à la simple différence des émissions observées avant/après mise en œuvre de l'action. Par  
231 définition, l'impact GES se calcule à partir de la comparaison, sur la période d'observation  
232 considérée, entre les émissions de GES du scénario de référence (sans action) et celles du  
233 scénario avec action.



234

235 **Figure 1 : Impact GES d'une action (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions,**  
236 **ADEME, 2014)**

237 Devant les lacunes méthodologiques existantes et suite à une demande forte de la part des  
238 acteurs de terrain, l'ADEME a élaboré une méthode pour la quantification de l'impact GES  
239 d'une action de réduction des émissions. Il s'agit d'une démarche pratique par étape qui aide  
240 l'utilisateur à caractériser l'action visée, à établir l'arbre des conséquences de l'action puis à  
241 poser et réaliser les calculs permettant la quantification. Elle propose de suivre 8 étapes pour  
242 quantifier efficacement l'impact GES au regard du besoin de l'exercice. Les 8 étapes sont  
243 schématisées ci-dessous. Pour plus de détails, le lecteur est invité à lire la méthodologie  
244 disponible sur le centre de ressources de l'ADEME (à partir d'octobre 2014).



245

246 **Figure 2 : Logigramme de synthèse de la démarche de quantification par étapes (Quantifier l'impact GES**  
247 **d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014)**

248 (5) Comment bien définir un indicateur de suivi ?

249 La bonne mise en œuvre des actions de réduction nécessite un suivi continu et détaillé, sous  
250 forme d'indicateurs complémentaires et adaptés qu'on peut rassembler en un tableau de  
251 bord.

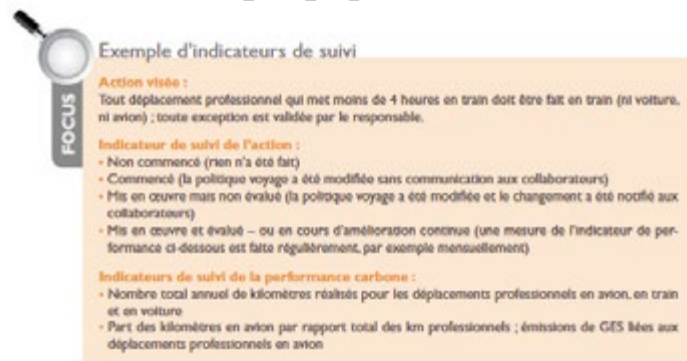
252 Un indicateur de suivi permet de mesurer la progression d'une action dans le temps et ainsi  
253 de permettre aux acteurs de la démarche de se projeter vers l'action en la rendant plus  
254 lisible.

255 Un tel indicateur doit donc rendre compte d'une réalité opérationnelle. Il sera ainsi  
256 systématiquement défini dans l'unité fonctionnelle la plus pertinente au regard de l'action  
257 qu'il doit permettre de suivre.

258 En général, un indicateur de suivi est suivi au moins trimestriellement, voire mensuellement.

259 Exemples d'indicateurs de suivi :

- 260 • *Énergie* : kWh/m<sup>2</sup>, % d'ENR dans le mix énergie, % m<sup>2</sup> de bâtiments certifiés
- 261 • *Achats* : % de fournisseurs sélectionnés selon des critères carbone, % de papier  
262 acheté d'origine recyclé
- 263 • *Fret* : taux de chargement des camions, % transport multi modal pour le post  
264 acheminement des produits, % quantités transportées en avion pour le transport «  
265 amont des produits »
- 266 • *Déplacements* : taux de co-voiturage, km parcourus en véhicules électriques, %  
267 d'employés utilisant un mode de transport doux pour les déplacements domicile-  
268 travail, litres consommés par km parcouru, litres consommés par passager.km
- 269 • *Déchets* : % déchets triés, % de recyclage des déchets



270  
271 Figure 3 : Exemple d'indicateur de suivi, (Guide sectoriel Tertiaire Non Marchand, ADEME, 2012)  
272

273 **Retour d'expérience** : Pour un premier exercice, il peut être intéressant de se contenter de  
274 construire des indicateurs de suivi, avec dans un premier temps pas d'objectif d'amélioration  
275 mais une simple une mesure de l'évolution sur le court terme. Ceci a pour but de familiariser  
276 l'organisation avec la démarche d'un plan d'actions (surtout dans les PME), d'ajuster le choix  
277 des indicateurs à suivre et de permettre dans un second temps de chiffrer des objectifs de  
278 réduction cohérents et réalisables.

279 (6) Comment bien définir un indicateur de résultat ?

280 Les indicateurs de résultat permettent de mesurer la performance, le plus souvent d'un  
281 groupement d'actions, vis-à-vis de l'objectif recherché : réduire l'intensité carbone de  
282 l'organisation.

283 Ils sont définis par thématique et, en fonction de chaque thématique et des enjeux associés  
284 pour l'organisation, sont exprimés en unité opérationnel ou en GES.

285 En général un indicateur de résultat est suivi annuellement.

286 Exemples d'indicateurs de résultat :

- 287 • *Énergie* : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / m<sup>2</sup>, kWh / m<sup>2</sup>
- 288 • *Achats* : t CO<sub>2</sub>e, % de matière achetée qui est d'origine recyclée
- 289 • *Fret* : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / kg transporté
- 290 • *Déplacements* : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / km parcouru
- 291 • *Déchets* : t CO<sub>2</sub>e, tonnes de déchets

292



293 **6. Mise en œuvre du plan d’actions**

294 Une fois que les actions ont été définies, il est temps de les mettre en place. Cela nécessite notamment de valider leur financement et de  
 295 communiquer largement afin d’aider les référents de ces actions dans leur travail.

296 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d’aider dans ce travail.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Valider le financement du plan d’actions	Pour donner aux référents de chaque action les moyens de les mettre en œuvre		En le validant en comité de direction	
2	Communiquer le plan d’action à l’ensemble des services/direction de l’organisation	Pour que chacun se l’approprié et pas uniquement les référents des actions			En le présentant directement aux responsables des différents services/directions En le diffusant très largement en interne à l’ensemble des employés
3	Définir et mettre en place un processus de suivi du plan d’actions (informations devant être échangées et fréquence) avec un outil de pilotage associé	Pour se donner les moyens de bien réaliser le suivi du plan d’actions	En le construisant et en le validant avec les référents des différentes actions		

297

Tableau 5 : Étapes à suivre pour la mise en œuvre du plan d’actions

298

299 **Retour d'expérience** : Il est important de communiquer dans tous les services de l'organisation sur le lancement du plan d'actions une fois  
300 validé par la direction, et pas uniquement aux correspondants environnement concernés afin de mobiliser le plus de collaborateurs possible.

301

DOCUMENT DE TRAVAIL

302 **7. Suivi du plan d'actions**

303 Lorsque les actions sont mises en place, il est nécessaire de suivre leurs réalisations dans le temps. Ce suivi doit être fait à différents niveaux  
 304 (opérationnel, semi global, global,...) en fonction des objectifs. Ces différents niveaux de suivi nécessite des fréquences de suivi différents qu'il  
 305 faut piloter.

306 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider dans le suivi du plan d'actions.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Effectuer le suivi périodique des actions lancées à partir des indicateurs de suivi	Pour suivre régulièrement l'état d'avancement du plan d'actions et éventuellement mettre en place des actions correctives	En échangeant périodiquement avec les référents des différentes actions		En communiquant régulièrement sur l'avancement du plan d'actions de manière à faire vivre la dynamique autour de ce dernier
2	Effectuer le suivi annuel des actions lancées à partir des indicateurs de résultat		En consolidant les informations transmises par les référents des différentes actions	En présentant ce suivi en comité de direction	En communiquant sur ces résultats de manière à faire vivre la dynamique autour du plan d'actions
3	Analyser l'effet du plan d'actions en comparant : - La mise à jour du bilan des émissions de GES sur le périmètre opérationnel défini par l'organisation, afin de suivre l'indicateur de performance global du	Pour pouvoir faire le point sur l'effet global du plan d'actions et éventuellement des actions correctives	En collectant les informations nécessaires (la méthode de quantification des actions de l'ADEME peut aider pour le deuxième point <a href="#">(4)</a> )	En présentant ces résultats en comité de direction En faisant valider les actions correctives par le comité de direction	En communiquant sur ces résultats de manière à faire vivre la dynamique autour du plan d'actions

	plan d'actions, - Le cumul des quantifications des effets des différentes actions mise en place				
--	---	--	--	--	--

307

308

Tableau 6 : Étapes à suivre pour le suivi du plan d'actions

DOCUMENT DE TRAVAIL

309 **Annexe 1 : Acteurs ayant participé à l'élaboration du guide**  
310

311 **Annexe 2 : Documents de référence**  
312 *Système de Management des Gaz à Effet de Serre (SM-GES) – Version 1*, Association Bilan  
313 Carbone®, 2013  
314 *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre – Version 2*,  
315 MEDDTL, 2012  
316 *Secteur tertiaire non marchand : Guide sectoriel pour la réalisation d'un bilan des émissions  
317 de gaz à effet de serre*, ADEME, 2012  
318 *Corporate Value Chain Accounting and Reporting Standard*, GHG Protocol, 2011  
319

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Annexe 3 : Typologies des actions

Actions physiques	Modification des équipements ou de systèmes <i>Ces actions sont généralement liées à un investissement.</i>
Technologie	Utiliser des matériels ou technologies pertinents et adaptés, réduisant les consommations énergétiques et/ou les émissions de GES. <i>Exemples : Remplacement de chaudières fioul par chaudière gaz, moteurs à haut rendement, système de variation électronique de vitesse pour moteur asynchrone, sècheur solaire...</i>
Infrastructure	Développer des infrastructures pertinentes et adaptées à la réduction des émissions de GES. <i>Exemples : Plate-forme multimodale, canal de navigation, parking périurbain, voies cyclable...</i>
Procédés	Optimiser les procédés de production industrielle de l'entreprise <i>Exemples : modifier l'organisation d'une chaîne de production, modifier une température de réaction chimique...</i>
Actions organisationnelles	Changement dans les processus organisationnels <i>Modifier la façon de faire.</i>
Politique d'achat responsable / durable	Intégrer des critères « développement durable » dans les politiques d'achat de l'organisation. <i>Exemples : Exigences spécifiques GES dans la définition du besoin, les cahiers des charges, les conditions d'exécution...</i>
Recherche & développement	Rechercher, développer et expérimenter des produits, pratiques, matériels, technologies réduisant les émissions de GES dans leur mode de production et/ou dans leur utilisation. <i>Exemples : Ecoconception, techniques culturelles simplifiées, semis directs...</i>
Stratégie de développement	Repositionner ou développer son activité ou son territoire sur des marchés ou des activités permettant de réduire les émissions de GES. <i>Exemples : Développer son offre de commerces de proximité, accessibles en transports doux, développer son offre de produits éco conçus, augmenter son offre de logements à énergie positive...</i>

Optimisation des flux	Optimiser/réduire les flux de matières, de personnes, de marchandises en vue de diminuer l'énergie grise ou directe qui y est liée. <i>Exemples : Recours aux modes non routier, optimisation des trajets, des chargements, du transport de marchandise en ville, réduction des chutes de matières premières, adéquation des horaires de travail avec les horaires de transport en commun...</i>
Actions comportementales	Changement dans les comportements quotidiens
Information et sensibilisation	Informier et sensibiliser les salariés, les clients, les fournisseurs, les usagers, le grand public en vue de massifier les bons comportements. <i>Exemples : Campagnes d'information, information « B to B », promotion des bonnes pratiques, horaires de transport en commun...</i>
Engagement ou accord volontaire	Objectiver un engagement contractuel de réduction volontaire. <i>Exemples : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics de 50% sous 10 ans (Circulaire du 16/01/2009), Convention « Grenelle » Etat-Fédérations Hospitalières,...</i>
Formation	Permettre à différents acteurs de s'approprier les bonnes pratiques qui favorisent les économies d'énergie. <i>Exemple : formation à l'éco conduite du personnel...</i>
Actions réglementaires	Modification des règles
Obligation / interdiction	Mettre en place des règlements ou réglementations favorisant la baisse des émissions de GES. <i>Exemples : Obligation de reporting GES avec plans d'actions, d'audit énergétique, d'utilisation du train pour un voyage de moins de 3 heures</i>
Fiscalité	Pénaliser ou inciter fiscalement une pratique pour favoriser le recours à une solution alternative. <i>Exemples : Mise en place d'une taxe carbone, d'un péage urbain, d'une taxe sur les billets d'avion (peut être interne à une entreprise)...</i>
Mécanismes de marché	Limiter les émissions par sources/secteurs spécifiques via l'attribution de permis ou de quotas, éventuellement échangeables, correspondant à des niveaux maximum d'émissions autorisées. <i>Exemples : Mécanisme de développement Propre, Mise en</i>

	<i>Œuvre Conjointe, European Emissions Trading System (ETS), California Cap and Trade System...</i>
Incitation financière	Inciter financièrement à l'adoption de bonnes pratiques et/ou à l'utilisation de technologies performantes. <i>Exemples : Certificats d'économie d'énergie (CEE), remboursement de titres de transports doux, bonus/malus automobile, baisse des primes d'assurances...</i>

321  
322  
323

Tableau 7 : Typologie des actions de réduction des émissions (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014)

DOCUMENT DE TRAVAIL

324

Annexe 4 : Classement des actions



325  
326  
327  
328

Figure 4 : Exemple de matrice pour la sélection des actions de réduction (Outil SM-GES pour le choix des actions de réduction V1, Association Bilan Carbone, 2013)

DOCUMENT DE TRAVAIL

*Journée de travail - 16 octobre 2014 - PARIS*

JOURNÉE DE TRAVAIL  
16

*octobre 2014*

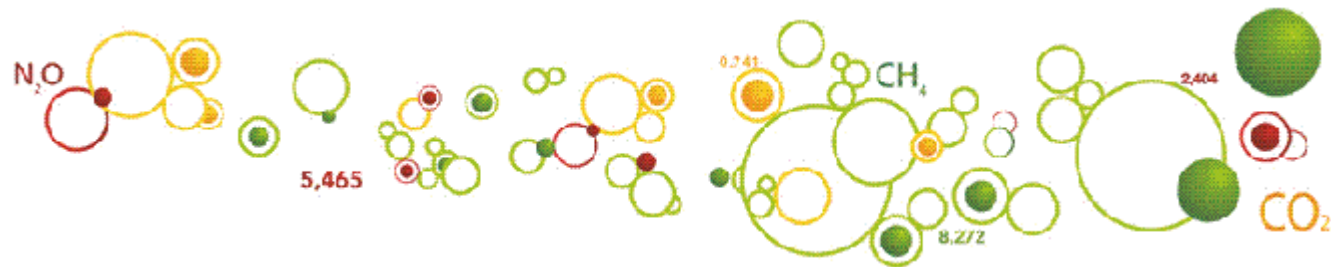


## ***Journée de travail - 16 octobre 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES – 16/10/2014

Romain POIVET  
Service Climat - ADEME

Simon DELY  
Association Bilan Carbone



# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retour d'expérience plan d'actions



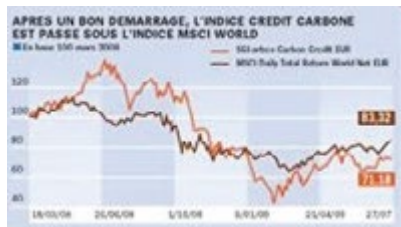
11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

12h45 – 13h00

Planning

Actualités





# Retour d'expérience plans d'actions

## Témoignage POCHECO

Emmanuel DRUON

PDG de POCHECO



# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retour d'expérience plan d'actions



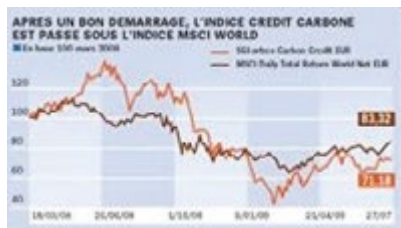
11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

12h45 – 13h00

Planning

Actualités





## Revue du guide plan d'action 2/2

### 5. Construction du plan d'actions

- ***Identification des actions à mettre en œuvre***
- ***Sélection des actions à mettre en œuvre***
- ***Spécification de chacune des actions***



# Revue du guide plan d'action 2/2

6. Mise en œuvre du plan d'actions

7. Suivi du plan d'action

8. Conclusion

# Organisation de la journée



10h00 – 11h00

Retour d'expérience plans d'actions



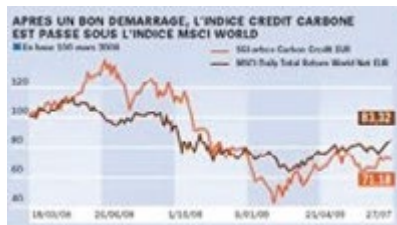
11h00 – 12h45

Guide méthodologique Plan d'Actions

**12h45 – 13h00**

**Planning**

**Actualités**



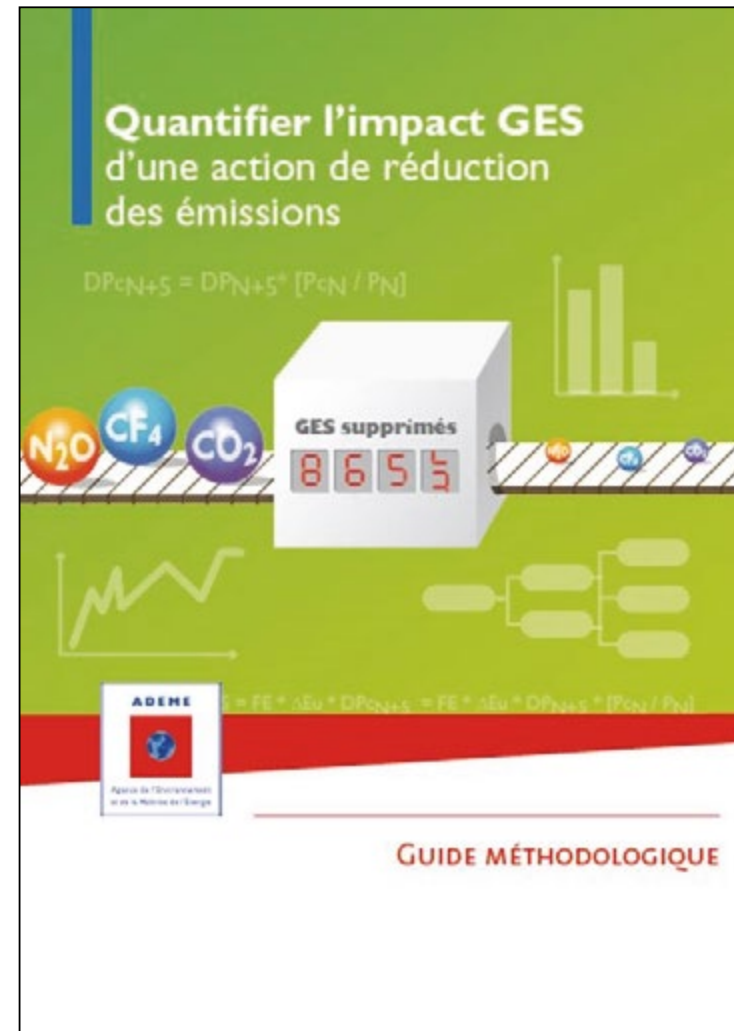




# Planning

- Novembre : **!!\ 20 novembre**
  - *Présentation plan d'actions Transalliance*
  - *Validation du guide PA*
  - *Présentation : les GES dans les achats*
- Modifications
  - *Recalcul des émissions → Fiche*

- Publication de la méthode de quantification de l'impact GES d'une action de réduction
- Appel à candidature à venir :
  - *10 entreprises / 10 collectivités*
  - *40 actions à quantifier*
  - *Calcul par un BE*
  - *Mise en visibilité de 2 de vos actions dans un recueil de fiches exemple*





## Actualité

- POLLUTEC LYON 2014

- *Jeudi 4 décembre*
- *14h30 → 16h*
- *Actualité Bilan GES*

Evolutions réglementation, centre de ressources, méthodologies...

***Journée de travail - 16 octobre 2014 - PARIS***


---

# ***Document de travail***

---

1 **GUIDE POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI**  
 2 **DES PLANS D' ACTIONS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Titre	Guide pour la construction, la mise en place et le suivi des plans d'actions de réduction des émissions de GES			
Rédacteurs	Simon DELY (ABC) Romain POIVET (ADEME)	Validateur 		
Date de création	23/05/2014			
Version	0.1	Travail	Mise à jour le	19/09/2014
Organisme responsable	ADEME			

25 **Table des matières**

26

27 0. Définitions .....5

28 1. Contexte et objectif .....6

29 2. Introduction .....6

30 3. Remarque importante .....7

31 4. Définition du cadre du plan d'action (en amont).....9

32 5. Construction du plan d'actions .....12

33 5.1. Identification des actions à mettre en œuvre .....12

34 5.2. Sélection des actions à mettre en œuvre .....15

35 5.3. Spécification de chacune des actions .....17

36 6. Mise en œuvre du plan d'actions .....22

37 7. Suivi du plan d'actions .....24

38 Annexe 1 : Acteurs ayant participé à l'élaboration du guide .....26

39 Annexe 2 : Documents de référence .....27

40 Annexe 3 : Typologies des actions .....28

41 Annexe 4 : Classement des actions .....31

44 **Table des illustrations**

45

46 Tableau 1 : Étapes à suivre pour la définition du cadre du plan d'actions .....10

47 Tableau 2 : Étapes à suivre pour l'identification des actions pouvant étes mises en œuvre. 13

48 Tableau 3 : Étapes à suivre pour la sélection des actions à mettre en œuvre .....16

49 Tableau 4 : Étapes à suivre pour la spécification des actions à mettre en œuvre .....17

50 Tableau 5 : Étapes à suivre pour la mise en œuvre du plan d'actions .....22

51 Tableau 6 : Étapes à suivre pour le suivi du plan d'actions .....25

52 Tableau 7 : Typologie des actions de réduction des émissions (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014) .....30

54

55 Figure 1 : Impact GES d'une action (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014) .....19

56

57 Figure 2 : Logigramme de synthèse de la démarche de quantification par étapes (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014) .....19

58

59 Figure 3 : Exemple d'indicateur de suivi, (Guide sectoriel Tertiaire Non Marchand, ADEME, 2012) .....20

60

61 Figure 4 : Exemple de matrice pour la sélection des actions de réduction (Outil SM-GES pour  
62 le choix des actions de réduction V1, Association Bilan Carbone, 2013) .....31  
63

DOCUMENT DE TRAVAIL

64 **AVANT PROPOS**  
65 Ce document a pour objectif de faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des  
66 émissions de GES des organisations. Il est notamment basé sur l'analyse du contenu de  
67 différents documents de référence, sur les retours d'expériences d'organisations et les  
68 contributions des participants au groupe de travail Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre  
69 (GT BEGES) de l'ADEME.  
70 Ce document s'intéresse uniquement aux plans d'actions de réduction des émissions  
71 directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2 et 3) de GES liées aux activités d'une organisation.  
72 Les actions de type « compensation carbone » sont donc en dehors du champ de ce guide.  
73 Ce document s'intéresse uniquement aux émissions de GES. Chaque organisation est  
74 invitée à aussi se questionner sur les autres impacts environnementaux associés à ses  
75 activités et, le cas échéant, à articuler leur gestion avec celui de leurs émissions de GES.  
76

DOCUMENT DE TRAVAIL

77 **0. Définitions**

78 **Plan d'actions de réduction des émissions de GES (ou Plan d'actions)** : Ensemble  
79 d'actions visant à réduire les émissions de GES générées directement (Scope 1) et  
80 indirectement (Scope 2 et Scope 3) par les activités d'une organisation sur son périmètre  
81 opérationnel.

82 **Périmètre organisationnel** : Selon la complexité de leur structure, les organisations  
83 peuvent comprendre un ou plusieurs établissements, eux-mêmes pouvant détenir, contrôler  
84 différents biens ou être impliqués dans différentes activités. Tout bien ou activité peut  
85 comporter un ou plusieurs sources de GES. Le recensement de cette organisation constitue  
86 la définition du périmètre organisationnel i.e. « Quels sont les biens et activités  
87 concernés ? ».

88 **Périmètre opérationnel** : Après avoir déterminé son périmètre organisationnel,  
89 l'organisation doit définir son périmètre opérationnel, i.e. « Quelles sont les opérations  
90 générant des émissions au sein du périmètre organisationnel ? ».

91 **Emission directe de GES (ou Scope 1)** : Emission de GES de sources de gaz à effet de  
92 serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

93 **Emission indirecte de GES associée à l'énergie (ou Scope 2)** : Emission de GES  
94 provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et  
95 consommée par la personne morale pour ses activités.

96 **Autre émission indirecte de GES (ou Scope 3)** : Emission de GES, autre que les  
97 émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités  
98 d'une personne morale, mais qui provient de sources de GES contrôlées par d'autres entités.

99

100 **1. Contexte et objectif**

101 Les participants du Groupe de Travail Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GT  
102 BEGES) de l'ADEME ont jugés important d'apporter une aide méthodologique aux  
103 organisations souhaitant mettre en place des plans d'actions de réduction de leurs émissions  
104 de GES. Ce guide pourra notamment aider les organisations obligées par la réglementation  
105 Bilan GES (Article 75 du Grenelle II) à répondre à cette dernière. Il n'a en revanche aucune  
106 valeur réglementaire et est public.

107 L'objectif de ce guide est de faciliter la réussite des plans d'actions de réduction des  
108 émissions de GES des organisations. Il se veut orienté « gestion de projet » en constituant  
109 une méthode opérationnelle préconisant les étapes à suivre pour la construction, la mise en  
110 place et le suivi d'un plan d'actions de réduction des émissions de GES. Il est basé sur  
111 l'analyse de documents de référence sur le sujet, des retours d'expériences d'organisations  
112 et les contributions des membres du GT BEGES. Les acteurs ayant participé à la réalisation  
113 de ce guide sont listés en annexe 1.

114 **2. Introduction**

115 Un plan d'action n'est pas une fin en soi, c'est un processus complet qui nécessite une  
116 démarche dynamique et itérative. Les éléments présentés dans ce guide sont à considérer  
117 comme un processus à suivre. Il rassemble un ensemble d'étapes à nécessaires qui ont  
118 pour objectif la réussite des plans d'actions de réductions des émissions de GES.

119 Chaque organisation qui le souhaite est invitée à s'inspirer de ce guide en sélectionnant les  
120 éléments qui lui semblent les plus pertinents au regard de ses enjeux métiers et de ses  
121 motivations. En effet, l'expérience montre qu'une démarche de réduction des émissions de  
122 GES a besoin d'être centrée sur les enjeux métiers pour réussir.

123 En fonction de leur maturité, chaque organisation est invitée à construire sa démarche de  
124 réduction en appliquant le principe de progressivité. Elle pourra ainsi améliorer de manière  
125 continue son management des émissions de GES.

126 Ce guide présente les 4 grandes étapes à suivre au cours de la vie d'un plan d'actions :

- 127 • [La définition du cadre du plan d'action \(en amont\)](#)
- 128 • [La construction du plan d'actions](#)
- 129 • [La mise en œuvre du plan d'actions](#)
- 130 • [Le suivi du plan d'actions](#)

131 Dans chacune de ces étapes, les actions à mener sont synthétisées sous la forme d'un  
132 tableau répondant aux 3 questions suivantes :

- 133 • « Que faut-il faire ? »
- 134 • « Pourquoi faut-il le faire ? »
- 135 • « Comment faut-il le faire ? » en se questionnant sur les 3 enjeux clés suivants :
  - 136 ○ « Enjeu opérationnel » : actions à mener en lien avec les enjeux métiers de  
137 l'organisation

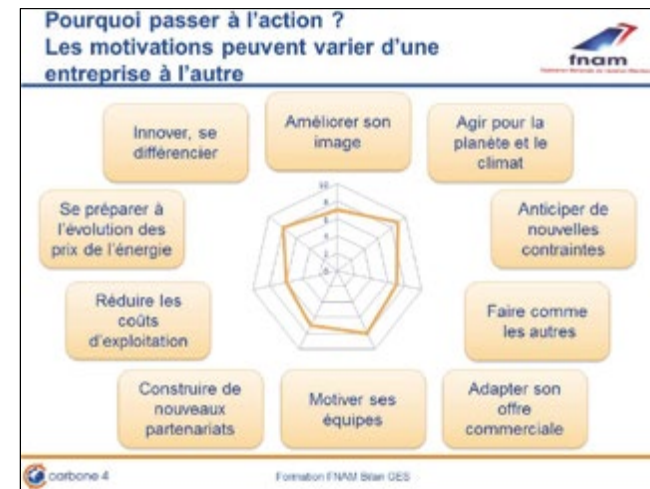
- 138           ○ « Enjeu portage » : actions à mener en lien avec la gouvernance du plan  
 139           d'actions (avec le comité de direction)  
 140           ○ « Enjeu communication » : actions à mener dans le cadre d'une  
 141           communication interne et/ou externe autour du plan d'actions

142   **3. Remarque importante**

143   La réussite d'un plan d'actions ne peut se faire sans un minimum d'engagement de la part de  
 144   la direction.

145   Afin d'obtenir cet engagement, certains principes clés issus de l'expérience s'imposent :

- 146   • Avoir une démarche cohérente avec la stratégie globale de l'organisation de manière  
 147   à présenter les opportunités associées qui peuvent être, en fonction des  
 148   organisations :
  - 149       ○ Se préparer à l'évolution des prix de l'énergie ;
  - 150       ○ Réduire les coûts d'exploitation ;
  - 151       ○ Innover / se différencier ;
  - 152       ○ Adapter son offre commerciale ;
  - 153       ○ Faire comme les autres ;
  - 154       ○ Améliorer son image ;
  - 155       ○ Agir pour la planète et le climat ;
  - 156       ○ Anticiper les nouvelles contraintes ;
  - 157       ○ Motiver ses équipes ;
  - 158       ○ Construire de nouveaux partenariats.
- 159   • Avoir une démarche construite autour d'une analyse économique complète (parler en  
 160   euros plutôt qu'en tonnes de CO<sub>2</sub>e) ;
- 161   • Insister sur le côté fédérateur d'une telle démarche.



162  
 163   Figure 1 : Exemples de motivation pour passer à l'action (source : Formation BEGES de la  
 164   FNAM)

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL



165 **4. Définition du cadre du plan d'action (en amont)**

166 Avant de se lancer dans la définition d'un plan d'actions, il est important de cadrer un certain nombre de sujets : la gouvernance, les éléments  
 167 influençant en entrée, ainsi que le ou les objectifs à atteindre. Il est très important de bien positionner la motivation principale du plan d'action  
 168 de réduction d'émissions, c'est le « pour quoi ».

169 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'établir le cadre dans lequel s'inscrit le plan d'actions.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Définir le comité directeur du plan d'actions	Pour acter le lancement du travail sur le plan d'actions Pour donner une gouvernance au plan d'actions			
2	Désigner un responsable unique pour la gestion de l'ensemble du plan d'actions	Légitimer le rôle du référent pour gérer le plan d'actions	En le choisissant pour ses compétences en gestion de projet en lien avec les GES et sa capacité à fédérer	En le nommant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés
3	Identifier les éléments à considérer en entrée	Pour bien définir le contexte dans lequel s'inscrit le plan d'actions et capitaliser sur l'existant Pour répondre à la question « Pourquoi mettre en place un plan d'action de réduction des émissions de GES ? »	En effectuant un inventaire de l'existant et notamment : - Bilan(s) GES réalisé(s), - Réglementations s'appliquant, - Engagements volontaires pris, - Autres démarches avec		

Dernier enregistrement : 05/02/2015 10:35

			<p>lesquels le plan d'actions doit s'articuler (RSE, environnement, qualité, ...),</p> <p>- Actions déjà existantes</p>		
4	Définir les périmètres organisationnel et opérationnel auxquels le plan d'actions s'appliquera	Pour bien définir les cibles du plan d'actions	En les définissant à partir des « éléments à considérer en entrée » (cf. point 3.)		
5	Définir un objectif global de réduction de l'empreinte carbone (1)	Pour se fixer un cap général	En définissant le(s) bon(s) indicateur(s) de l'empreinte carbone	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés
6	Définir un horizon temporel	Pour se fixer une période d'action à court terme et, si possible, à moyen terme	En se calant sur les rythmes habituels des autres plans d'actions de l'organisation (ex. : 3 à 5 ans)	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

Tableau 1 : Étapes à suivre pour la définition du cadre du plan d'actions

170

171

172 **(1) Comment bien définir l'objectif global de réduction de l'empreinte carbone ?**

173 L'objectif global de réduction de l'empreinte carbone fixe le cap à atteindre pour le plan  
174 d'actions. Il est directement lié à un indicateur de performance global du plan d'actions [\(2\)](#).

175 L'objectif global de réduction de l'empreinte carbone doit être défini :

- 176 • Pour une année objectif,
- 177 • Par rapport à une année de référence (donc impérativement antérieure à l'année
- 178 objectif) pour laquelle l'organisation a estimé ses émissions de GES sur le périmètre
- 179 opérationnel qu'elle a défini.

180

181 **(2) Comment bien définir l'indicateur de performance global du plan d'actions ?**

182 L'indicateur de performance global du plan d'actions permet de suivre l'effet global du plan  
183 d'actions. C'est un ratio entre :

- 184 • les émissions de GES sur le périmètre opérationnel défini par l'organisation, en t
- 185 CO<sub>2</sub>e, et,
- 186 • une donnée représentative de l'activité de l'organisation (ex. : nombre d'employés,
- 187 euros de chiffre d'affaires, nombres d'unités vendues, ...)

188 L'utilisation d'un tel ratio permet de s'affranchir d'effets conjoncturels pouvant avoir un effet  
189 sur les émissions de GES tels qu'une augmentation ou une réduction d'activité de  
190 l'organisation.

191 En général un indicateur de performance global est suivi annuellement.

192

DOCUMENT DE TRAVAIL

193 **5. Construction du plan d'actions**

194 **5.1. Identification des actions à mettre en œuvre**

195 Une fois que le cadre du plan d'actions a bien été déterminé, il est important d'identifier de manière large les actions de réduction pouvant être  
 196 mises en place. Ce travail ne peut se faire sans la constitution d'un comité de pilotage et un minimum de cadrage par la définition d'axes  
 197 principaux d'actions. Il s'agit ici de croiser la compréhension des enjeux carbone avec la connaissance de l'organisation et de ses métiers. Il est  
 198 ensuite important d'effectuer une consultation large de manière à définir un premier listing d'actions possibles.

199 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider à la réalisation de ce listing d'actions potentielles.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Monter un comité de pilotage du plan d'actions	Pour rassembler les compétences nécessaires	En identifiant l'ensemble des directions / services qu'il faut impliquer En identifiant les personnes ressources sur le sujet pour ces directions / services En définissant le format et le calendrier de travail En s'appuyant sur les volontaires	En le définissant et en le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés Communiquer très tôt sur le montage du comité de pilotage en vue d'attirer les personnes volontaires
2	Définir les axes principaux d'action	Pour structurer le plan d'actions	En s'appuyant sur les postes d'émissions les plus émetteurs En s'appuyant sur les postes d'émissions sur lesquels l'organisation a		Présenter les enjeux au CE et CHSCT

			le plus de leviers		
3	Définir les types d'actions	Pour structurer le plan d'action	En identifiant les enjeux associés au plan d'actions (ex. : actions <sup>1</sup> physiques, organisationnelles, comportementales et réglementaires)		
4	Définir un listing large d'actions possibles	Pour être sûr de couvrir l'ensemble du champ des possibles Pour être au plus proche des enjeux métiers	En exploitant les synergies avec d'autres démarches de progrès déjà en cours, et en valorisant/formalisant les actions déjà en place et pouvant être répliquées En associant autant que possible les employés de l'organisation En associant autant que possible les parties prenantes externes En ne se donnant aucune limite de nombre, de type ou d'originalité		En présentant l'enjeu et l'intérêt à participer à la construction du plan d'actions, et notamment auprès des autres acteurs territoriaux susceptibles d'apporter vision et action complémentaire (ville, entreprises et établissements voisins, DREAL, ADEME...)

Tableau 2 : Étapes à suivre pour l'identification des actions pouvant être mises en œuvre

200  
201

<sup>1</sup> Voir annexe 3

202 **Retour d'expérience** : Pour le premier exercice de formalisation du plan d'actions de réduction des émissions de GES, il peut s'avérer  
203 intéressant de se focaliser sur les pratiques existantes. L'objectif principal est alors de centraliser ce qui a réussi localement, puis de repartager  
204 tout cela à l'ensemble de l'organisation.

205 En faisant ainsi, le plan d'action permet de motiver pleinement les équipes car il est vécu comme un moyen de capitaliser sur les bonnes  
206 pratiques déjà existantes, tout en structurant une démarche qui pourra être étoffée par la suite.

DOCUMENT DE TRAVAIL

207 **5.2. Sélection des actions à mettre en œuvre**

208 Une fois qu'une liste large d'actions de réductions a été définie, il faut sélectionner les actions qui seront réellement mises en place. Ce travail  
 209 nécessite de la définition des critères de sélection et de leur pondération. Afin de pouvoir évaluer les actions, il est tout aussi important de pré-  
 210 évaluer les effets attendus de ces actions. Une fois ce travail effectué, il reviendra au Comité de Direction d'effectuer la sélection des actions  
 211 qui seront mises en place.

212 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider à cette sélection.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Définir/Identifier les moyens humains et financiers à disposition pour le plan d'actions	Pour avoir conscience des moyens à disposition	En précisant l'origine de ce financement : quel budget accordé ? Quels financements à aller chercher ?	En les définissant et en les validant en comité de direction	
2	Définir et pondérer les critères de sélection des actions (ex. : besoins financiers, besoins humains, temps de ROI, potentiel de réduction, image, ...)	Pour pouvoir caractériser les actions		En faisant cette définition et cette pondération en comité de direction	
3	Evaluer « a priori » les actions de réduction au regard des critères définis précédemment <sup>2</sup>	Pour pouvoir prioriser les actions au regard des critères de sélection	En caractérisant les actions au regard des critères définis (cela nécessite une analyse « grosse maille » des besoins et effets attendus des actions)		

<sup>2</sup> Voir Annexe 4

4	Sélectionner et valider les actions de réduction qui seront mises en place	Pour constituer le plan d'actions de réduction des émissions de GES	En se basant sur la priorisation effectué précédemment	En les sélectionnant en comité de direction En actant officiellement ce choix	En communiquant sur l'engagement de la direction sur les actions retenues
5	[Si nécessaire] Revoir l'objectif global de réduction de l'intensité carbone	Pour être cohérent dans la démarche	En comparant l'effet attendu des actions sélectionnées à l'objectif défini initialement	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

Tableau 3 : Étapes à suivre pour la sélection des actions à mettre en œuvre

213

214

215 **Retour d'expérience 1** : Il est important de trouver le juste milieu entre des actions qui semblent pertinentes à l'équipe Développement Durable  
216 en centrale mais qui ne motivent pas les opérationnels et des actions qui motivent les opérationnels mais qui ne sont pas considérées comme  
217 stratégiques en terme d'impact par l'équipe DD.

218 Ainsi, il est important d'avoir des actions à haut potentiel de réduction mais il faut aussi laisser les opérationnels s'approprier la démarche afin  
219 qu'ils aient envie de la porter. Par moment un projet considéré comme « moyen en terme d'impact » porté par des personnes très motivées  
220 peut se montrer plus efficace qu'un projet considéré comme « très bien » mais qui n'a pas réussi à avoir le soutien des opérationnels.

221

222 **Retour d'expérience 2** : Dans l'élaboration d'un premier plan d'action, il peut être intéressant de se focaliser sur un nombre d'actions restreint,  
223 facilement applicables, en lien avec l'activité de l'organisation et sa stratégie globale de développement. Le plan d'actions sera alors vécu très  
224 positivement, ce qui sera une base pour une évolution future plus ambitieuse de ce dernier.

225



226 **5.3. Spécification de chacune des actions**

227 Une fois que les actions ont été sélectionnées par le comité de direction, il est nécessaire de spécifier chacune d'entre elle afin de permettre  
 228 leur mise en place opérationnelle.

229 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider dans cette spécification.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Établir une fiche pour chacune des actions (3)	Pour bien définir chaque action	En précisant au maximum les actions à partir de la matrice ci-dessous		
2	Faire valider chacune des fiches par les référents des actions et le comité de direction	Pour acter chacune des actions	En faisant valider par les référents de chacun des actions	En faisant valider chacune des fiches en comité de direction	
3	[Si nécessaire] Revoir l'objectif global de réduction de l'intensité carbone	Pour être cohérent dans la démarche	En comparant l'effet attendu des actions sélectionnées à l'objectif défini initialement	En le validant en comité de direction	En le présentant dans un document à disposition de tous les employés

230

Tableau 4 : Étapes à suivre pour la spécification des actions à mettre en œuvre

231 **(3) Que doit contenir une fiche action ?**

232 La matrice suivante permet d'aider à définir précisément chacune des actions de réduction  
 233 retenues :

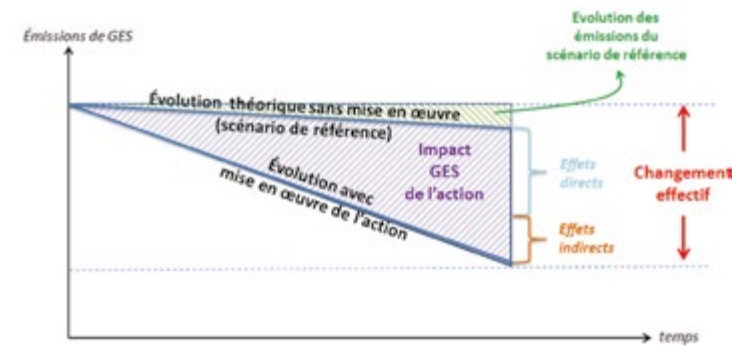
- 234 • Présentation :
  - 235 ○ Intitulé
  - 236 ○ Axe d'action concerné
  - 237 ○ Type d'action
  - 238 ○ Indicateur de priorité
  - 239 ○ Description claire et précise
  - 240 ○ Cibles de l'action
- 241 • Facilitateurs et freins potentiels
- 242 • Parties prenantes à impliquer
- 243 • Modalités de mise en place :
  - 244 ○ Référent
  - 245 ○ Calendrier
  - 246 ○ Coûts
- 247 • Objectif(s) et indicateurs :
  - 248 ○ Objectif(s) à atteindre (en matière de réduction (4) et d'économies financières)
  - 249 ○ Indicateur de suivi (5)
  - 250 ○ Indicateur de résultat (6)

251 Cette liste est à titre indicatif et devra être modifiée de manière à se rapprocher au maximum  
 252 des usages habituels internes à chaque organisation.

253

254 **(4) Comment estimer le potentiel de réduction d'une action ?**

255 La quantification de l'impact GES d'une action de réduction est complexe et ne se limite pas  
 256 à la simple différence des émissions observées avant/après mise en œuvre de l'action. Par  
 257 définition, l'impact GES se calcule à partir de la comparaison, sur la période d'observation  
 258 considérée, entre les émissions de GES du scénario de référence (sans action) et celles du  
 259 scénario avec action.



260

261 **Figure 2 : Impact GES d'une action (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions,**  
 262 **ADEME, 2014)**

263 Devant les lacunes méthodologiques existantes et suite à une demande forte de la part des  
 264 acteurs de terrain, l'ADEME a élaboré une méthode pour la quantification de l'impact GES  
 265 d'une action de réduction des émissions. Il s'agit d'une démarche pratique par étape qui aide  
 266 l'utilisateur à caractériser l'action visée, à établir l'arbre des conséquences de l'action puis à  
 267 poser et réaliser les calculs permettant la quantification. Elle propose de suivre 8 étapes pour  
 268 quantifier efficacement l'impact GES au regard du besoin de l'exercice. Les 8 étapes sont  
 269 schématisées ci-dessous. Pour plus de détails, le lecteur est invité à lire la méthodologie  
 270 disponible sur le centre de ressources de l'ADEME (à partir d'octobre 2014).



271

272 **Figure 3 : Logigramme de synthèse de la démarche de quantification par étapes (Quantifier l'impact GES**  
 273 **d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014)**

274 (5) Comment bien définir un indicateur de suivi ?

275 La bonne mise en œuvre des actions de réduction nécessite un suivi continu et détaillé, sous  
276 forme d'indicateurs complémentaires et adaptés qu'on peut rassembler en un tableau de  
277 bord.

278 Un indicateur de suivi permet de mesurer la progression d'une action dans le temps et ainsi  
279 de permettre aux acteurs de la démarche de se projeter vers l'action en la rendant plus  
280 lisible.

281 Un tel indicateur doit donc rendre compte d'une réalité opérationnelle. Il sera ainsi  
282 systématiquement défini dans l'unité fonctionnelle la plus pertinente au regard de l'action  
283 qu'il doit permettre de suivre.

284 En général, un indicateur de suivi est suivi au moins trimestriellement, voire mensuellement.

285 Exemples d'indicateurs de suivi :

- 286 • Énergie : kWh/m2, % d'ENR dans le mix énergie, % m2 de bâtiments certifiés
- 287 • Achats : % de fournisseurs sélectionnés selon critères carbone, % de papier  
288 acheté d'origine recyclé
- 289 • Fret : taux de chargement des camions, % transport multi modal pour le post  
290 acheminement des produits, % quantités transportées en avion pour le transport «  
291 amont des produits »
- 292 • Déplacements : taux de co-voiturage, km parcourus en véhicules électriques, %  
293 d'employés utilisant un mode de transport doux pour les déplacements domicile-  
294 travail, litres consommés par km parcouru, litres consommés par passager.km
- 295 • Déchets : % déchets triés, % de recyclage des déchets

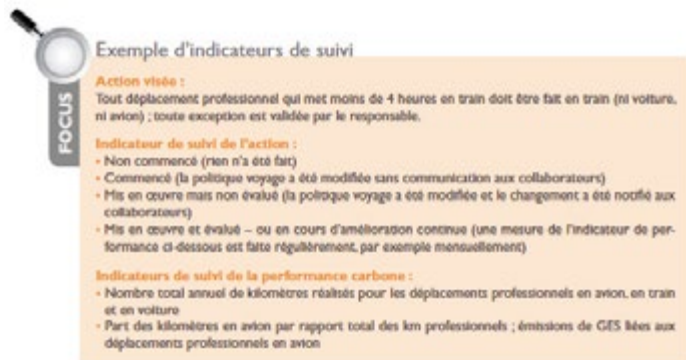


Figure 4 : Exemple d'indicateur de suivi, (Guide sectoriel Tertiaire Non Marchand, ADEME, 2012)

299 **Retour d'expérience :** Pour un premier exercice, il peut être intéressant de se contenter de  
300 construire des indicateurs de suivi, avec dans un premier temps pas d'objectif d'amélioration  
301 mais une simple une mesure de l'évolution sur le court terme. Ceci a pour but de familiariser  
302 l'organisation avec la démarche d'un plan d'actions (surtout dans les PME), d'ajuster le choix  
303 des indicateurs à suivre et de permettre dans un second temps de chiffrer des objectifs de  
304 réduction cohérents et réalisables.

305 (6) Comment bien définir un indicateur de résultat ?

306 Les indicateurs de résultat permettent de mesurer la performance, le plus souvent d'un  
307 groupement d'actions, vis-à-vis de l'objectif recherché : réduire l'intensité carbone de  
308 l'organisation.

309 Ils sont définis par thématique et, en fonction de chaque thématique et des enjeux associés  
310 pour l'organisation, sont exprimés en unité opérationnel ou en GES.

311 En général un indicateur de résultat est suivi annuellement.

312 Exemples d'indicateurs de résultat :

- 313 • Énergie : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / m<sup>2</sup>, kWh / m<sup>2</sup>
- 314 • Achats : t CO<sub>2</sub>e, % de matière achetée qui est d'origine recyclée
- 315 • Fret : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / kg transporté
- 316 • Déplacements : t CO<sub>2</sub>e, t CO<sub>2</sub>e / km parcouru
- 317 • Déchets : t CO<sub>2</sub>e, tonnes de déchets

318

296  
297  
298

319 **6. Mise en œuvre du plan d'actions**

320 Une fois que les actions ont été définies, il est temps de les mettre en place. Cela nécessite notamment de valider leur financement et de  
 321 communiquer largement afin d'aider les référents de ces actions dans leur travail.

322 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider dans ce travail.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Valider le financement du plan d'actions	Pour donner aux référents de chaque action les moyens de les mettre en œuvre		En le validant en comité de direction	
2	Communiquer le plan d'action à l'ensemble des services/direction de l'organisation	Pour que chacun se l'approprie et pas uniquement les référents des actions			En le présentant directement aux responsables des différents services/directions En le diffusant très largement en interne à l'ensemble des employés
3	Définir et mettre en place un processus de suivi du plan d'actions (informations devant être échangées et fréquence) avec un outil de pilotage associé	Pour se donner les moyens de bien réaliser le suivi du plan d'actions	En le construisant et en le validant avec les référents des différentes actions		

323

Tableau 5 : Étapes à suivre pour la mise en œuvre du plan d'actions

324

325 **Retour d'expérience** : Il est important de communiquer dans tous les services de l'organisation sur le lancement du plan d'actions une fois  
326 validé par la direction, et pas uniquement aux correspondants environnement concernés afin de mobiliser le plus de collaborateurs possible.

327

DOCUMENT DE TRAVAIL

328 **7. Suivi du plan d'actions**

329 Lorsque les actions sont mises en place, il est nécessaire de suivre leurs réalisations dans le temps. Ce suivi doit être fait à différents niveaux  
 330 (opérationnel, semi global, global,...) en fonction des objectifs. Ces différents niveaux de suivi nécessite des fréquences de suivi différents qu'il  
 331 faut piloter.

332 Les points listés ci-dessous ont pour objectif d'aider dans le suivi du plan d'actions.

Étape	Que faut-il faire ?	Pourquoi faut-il le faire ?	Comment faut-il le faire ?		
			Enjeu opérationnel	Enjeu portage	Enjeu communication
1	Effectuer le suivi périodique des actions lancées à partir des indicateurs de suivi	Pour suivre régulièrement l'état d'avancement du plan d'actions et éventuellement mettre en place des actions correctives	En échangeant périodiquement avec les référents des différentes actions		En communiquant régulièrement sur l'avancement du plan d'actions, en mettant l'accent sur les réussites, de manière à faire vivre la dynamique autour de ce dernier
2	Effectuer le suivi annuel des actions lancées à partir des indicateurs de résultat		En consolidant les informations transmises par les référents des différentes actions	En présentant ce suivi en comité de direction	En communiquant sur ces résultats de manière à faire vivre la dynamique autour du plan d'actions
3	Analyser l'effet du plan d'actions en comparant : - La mise à jour du bilan des émissions de GES sur le périmètre opérationnel défini par l'organisation, afin de	Pour pouvoir faire le point sur l'effet global du plan d'actions et éventuellement des actions correctives	En collectant les informations nécessaires (la méthode de quantification des actions de l'ADEME peut aider pour le deuxième point	En présentant ces résultats en comité de direction En faisant valider les actions correctives par le comité de direction	En communiquant sur ces résultats de manière à faire vivre la dynamique autour du plan d'actions

	suivre l'indicateur de performance global du plan d'actions, - Le cumul des quantifications des effets des différentes actions mise en place		(4) En identifiant et en valorisant les co-bénéfices des actions mises en place		
--	---	--	--	--	--

333

334

Tableau 6 : Étapes à suivre pour le suivi du plan d'actions

DOCUMENT DE TRAVAIL

335 **Annexe 1 : Acteurs ayant participé à l'élaboration du guide**

336

DOCUMENT DE TRAVAIL

337 **Annexe 2 : Documents de référence**

338 *Système de Management des Gaz à Effet de Serre (SM-GES) – Version 1*, Association Bilan  
339 Carbone®, 2013

340 *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre – Version 2*,  
341 MEDDTL, 2012

342 *Secteur tertiaire non marchand : Guide sectoriel pour la réalisation d'un bilan des émissions  
343 de gaz à effet de serre*, ADEME, 2012

344 *Corporate Value Chain Accounting and Reporting Standard*, GHG Protocol, 2011

345

DOCUMENT DE TRAVAIL



### Annexe 3 : Typologies des actions

Actions physiques	Modification des équipements ou de systèmes <i>Ces actions sont généralement liées à un investissement.</i>
Technologie	Utiliser des matériels ou technologies pertinents et adaptés, réduisant les consommations énergétiques et/ou les émissions de GES. <i>Exemples : Remplacement de chaudières fioul par chaudière gaz, moteurs à haut rendement, système de variation électronique de vitesse pour moteur asynchrone, sècheur solaire...</i>
Infrastructure	Développer des infrastructures pertinentes et adaptées à la réduction des émissions de GES. <i>Exemples : Plate-forme multimodale, canal de navigation, parking périurbain, voies cyclable...</i>
Procédés	Optimiser les procédés de production industrielle de l'entreprise <i>Exemples : modifier l'organisation d'une chaîne de production, modifier une température de réaction chimique...</i>
Actions organisationnelles	Changement dans les processus organisationnels <i>Modifier la façon de faire.</i>
Politique d'achat responsable / durable	Intégrer des critères « développement durable » dans les politiques d'achat de l'organisation. <i>Exemples : Exigences spécifiques GES dans la définition du besoin, les cahiers des charges, les conditions d'exécution...</i>
Recherche & développement	Rechercher, développer et expérimenter des produits, pratiques, matériels, technologies réduisant les émissions de GES dans leur mode de production et/ou dans leur utilisation. <i>Exemples : Ecoconception, techniques culturelles simplifiées, semis directs...</i>
Stratégie de développement	Repositionner ou développer son activité ou son territoire sur des marchés ou des activités permettant de réduire les émissions de GES. <i>Exemples : Développer son offre de commerces de proximité, accessibles en transports doux, développer son offre de produits éco conçus, augmenter son offre de logements à énergie positive...</i>

Optimisation des flux	Optimiser/réduire les flux de matières, de personnes, de marchandises en vue de diminuer l'énergie grise ou directe qui y est liée. <i>Exemples : Recours aux modes non routier, optimisation des trajets, des chargements, du transport de marchandise en ville, réduction des chutes de matières premières, adéquation des horaires de travail avec les horaires de transport en commun...</i>
Actions comportementales	Changement dans les comportements quotidiens
Information et sensibilisation	Informier et sensibiliser les salariés, les clients, les fournisseurs, les usagers, le grand public en vue de massifier les bons comportements. <i>Exemples : Campagnes d'information, information « B to B », promotion des bonnes pratiques, horaires de transport en commun...</i>
Engagement ou accord volontaire	Objectiver un engagement contractuel de réduction volontaire. <i>Exemples : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics de 50% sous 10 ans (Circulaire du 16/01/2009), Convention « Grenelle » Etat-Fédérations Hospitalières,...</i>
Formation	Permettre à différents acteurs de s'approprier les bonnes pratiques qui favorisent les économies d'énergie. <i>Exemple : formation à l'éco conduite du personnel...</i>
Actions réglementaires	Modification des règles
Obligation / interdiction	Mettre en place des règlements ou réglementations favorisant la baisse des émissions de GES. <i>Exemples : Obligation de reporting GES avec plans d'actions, d'audit énergétique, d'utilisation du train pour un voyage de moins de 3 heures</i>
Fiscalité	Pénaliser ou inciter fiscalement une pratique pour favoriser le recours à une solution alternative. <i>Exemples : Mise en place d'une taxe carbone, d'un péage urbain, d'une taxe sur les billets d'avion (peut être interne à une entreprise)...</i>
Mécanismes de marché	Limiter les émissions par sources/secteurs spécifiques via l'attribution de permis ou de quotas, éventuellement échangeables, correspondant à des niveaux maximum d'émissions autorisées. <i>Exemples : Mécanisme de développement Propre, Mise en</i>

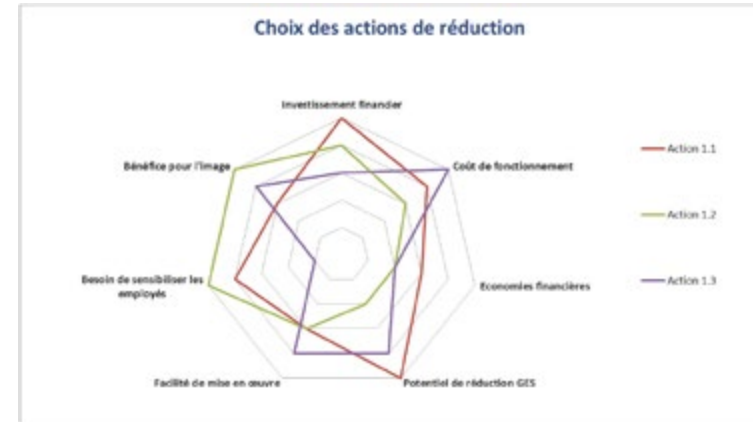
	<i>Œuvre Conjointe, European Emissions Trading System (ETS), California Cap and Trade System...</i>
Incitation financière	Inciter financièrement à l'adoption de bonnes pratiques et/ou à l'utilisation de technologies performantes. <i>Exemples : Certificats d'économie d'énergie (CEE), remboursement de titres de transports doux, bonus/malus automobile, baisse des primes d'assurances...</i>

347  
348  
349  
Tableau 7 : Typologie des actions de réduction des émissions (Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions, ADEME, 2014)

DOCUMENT DE TRAVAIL

350

#### Annexe 4 : Classement des actions



351

352

353

354

Figure 5 : Exemple de matrice pour la sélection des actions de réduction (Outil SM-GES pour le choix des actions de réduction V1, Association Bilan Carbone, 2013)

DOCUMENT DE TRAVAIL

***Journée de travail - 16 octobre 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation POCHECO***

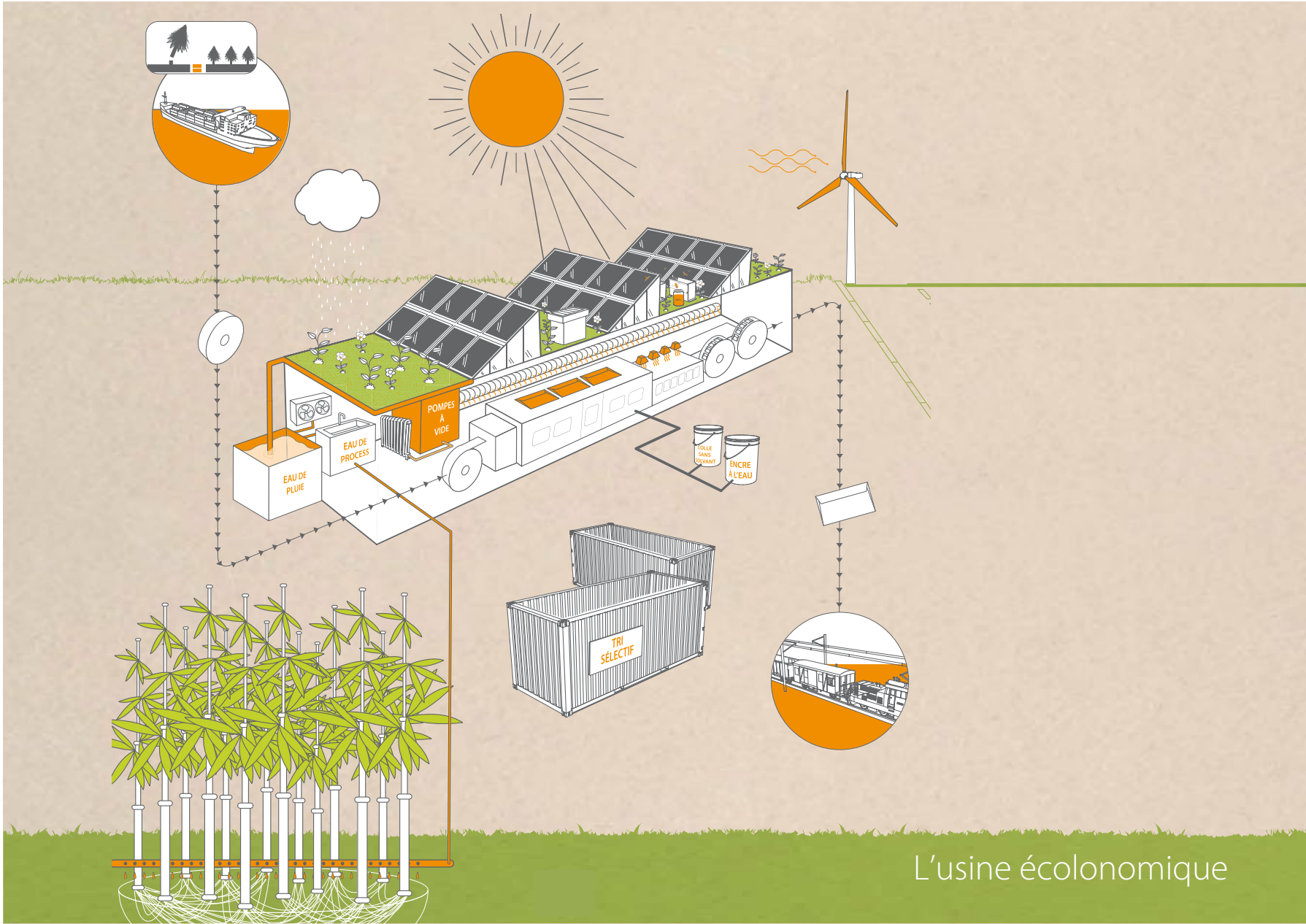
---

**POCHECO**  
\*

Emmanuel Druon  
Président de POCHECO



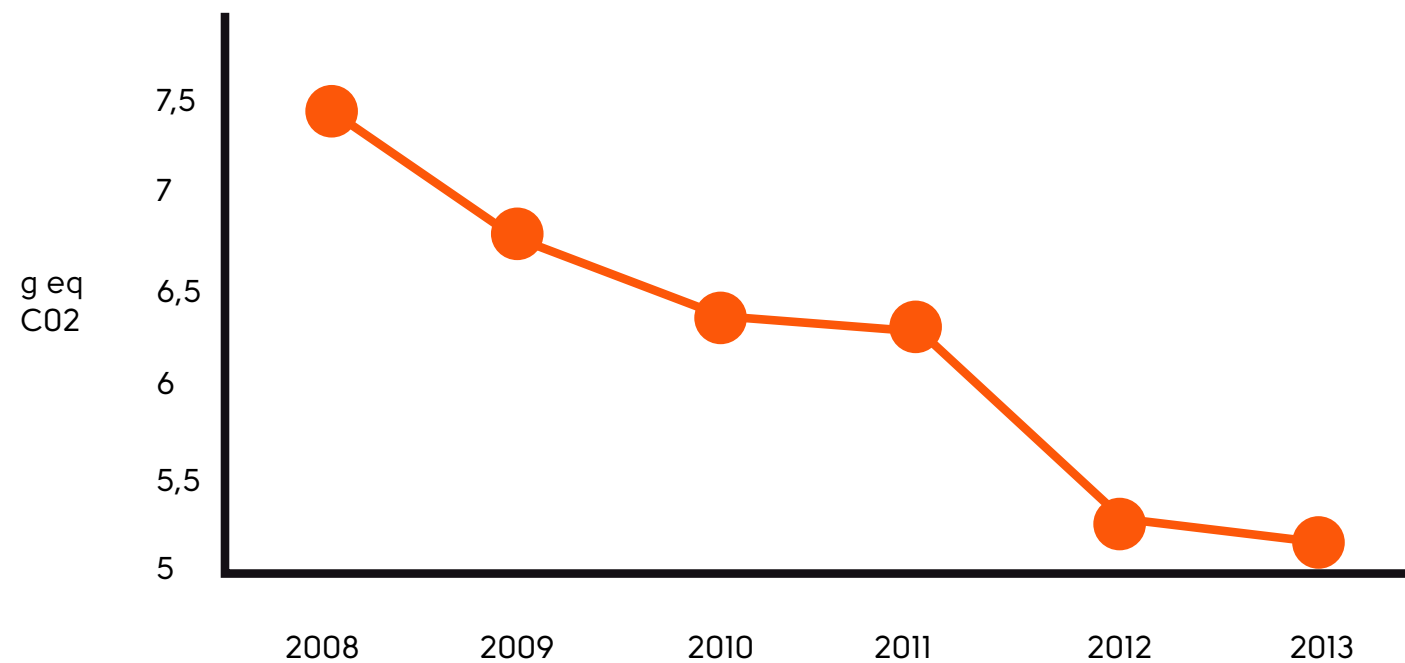
[www.pocheco.com](http://www.pocheco.com)



L'usine écolonomique

## Bilan carbone de POCHECO 2008 - 2013

Par produit fabriqué





NOUS INVENTONS DES SOLUTIONS  
**ÉCOLONOMIQUES**  
POUR L'ENTREPRISE DE DEMAIN,  
**PLUS PRODUCTIVE ET**  
**MOINS POLLUANTE.**



20 novembre 2014 - PARIS

ANNEXES



20 novembre 2014



# ***Journée de travail - 20 novembre 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation ADEME***

---



# GROUPE DE TRAVAIL ADEME

## BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



GT ADEME BEGES – 20/11/2014

Romain POIVET  
Service Climat - ADEME

Simon DELY  
Association Bilan Carbone



# Organisation de la journée



10h00 – 10h40

Retour d'expérience plan d'actions

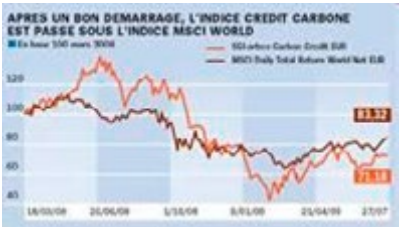
10h45 – 12h00

Guide méthodologique Plan d'Actions



12h00 – 13h30

Présentation Achats Responsables



12h30 – 13h00

Actualités, planning, divers



# Retour d'expérience plans d'actions

## Témoignage TRANSALLIANCE

Sébastien CROUAN



# Organisation de la journée



10h00 – 10h40

Retour d'expérience plan d'actions

**10h45 – 12h00**

**Guide méthodologique Plan d'Actions**

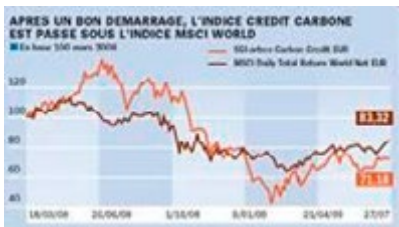


12h00 – 13h30

Présentation Achats Responsables

12h30 – 13h00

Actualités, planning, divers



# Organisation de la journée



10h00 – 10h40

Retour d'expérience plan d'actions

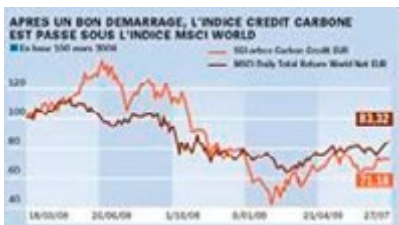
10h45 – 12h00

Guide méthodologique Plan d'Actions



**12h00 – 13h30**

**Présentation Achats Responsables**



12h30 – 13h00

Actualités, planning, divers



# Organisation de la journée



10h00 – 10h40

Retour d'expérience plan d'actions

10h45 – 12h00

Guide méthodologique Plan d'Actions

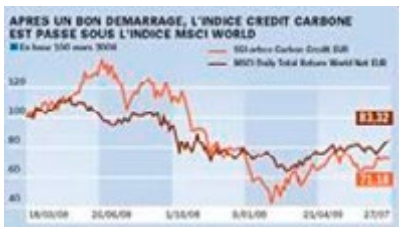


12h00 – 13h30

Présentation Achats Responsables

12h30 – 13h00

Actualités, planning, divers





# Planning

- Décembre :
  - *Finalisation et maquettage du Guide Plan d'Actions*
  - *Derniers commentaires à fournir pour le 8 décembre*
- Janvier 2015
  - *Rapport d'activité*





# Actualités

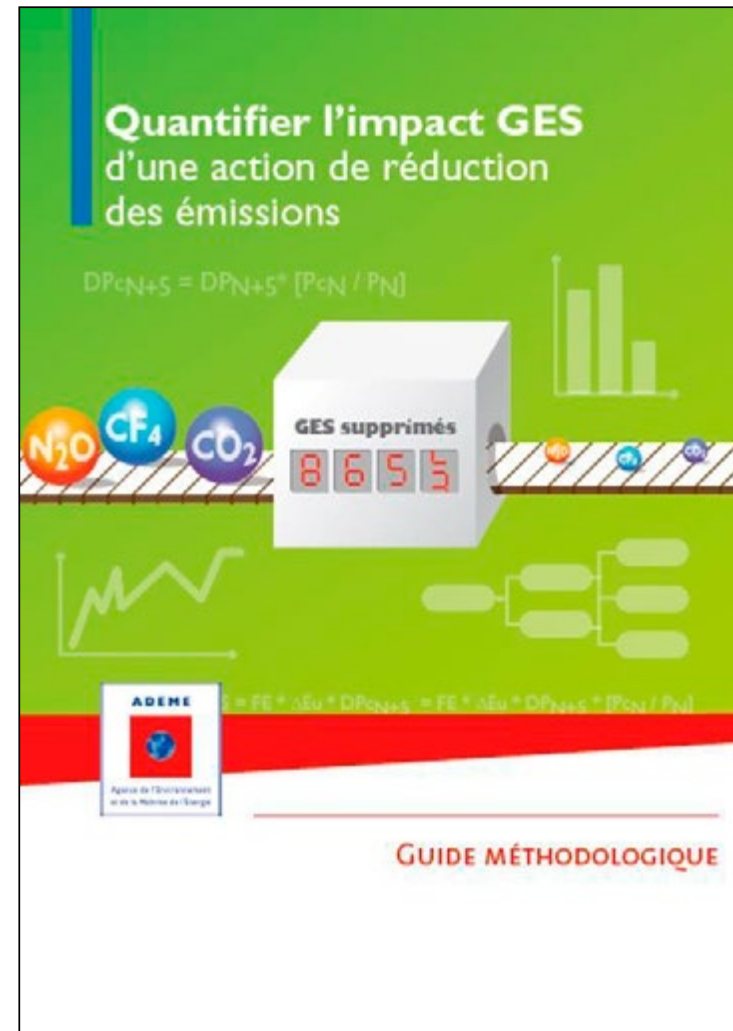
- Lancement du nouveau centre de ressources :
  - *Centre de ressources*
  - *Base Carbone (consultation/téléchargement)*

-----

### *Premier trimestre 2015*

- *Forum*
- *Déclaration BEGES*
- *Contributions Base Carbone*

- Appel à candidature en cours :
  - *10 entreprises / 10 collectivités*
  - *40 actions à quantifier*
  - *Calcul par un BE*
  - *Mise en visibilité de 2 de vos actions dans un recueil de fiches exemple*
- Date limite : 17/12/2014





# Actualités

- POLLUTEC LYON 2014

- *Jeudi 4 décembre*
- *14h30 → 16h*
- *Actualité Bilan GES*

Evolutions réglementation, centre de ressources, méthodologies...

- 2<sup>ème</sup> COLLOQUE BILAN GES

- *Novembre 2015*



**MERCI A TOU(TE)S**

ON SE RETROUVE L'ANNEE PROCHAINE  
POUR CELLES/CEUX QUI LE SOUHAITENT

# ***Journée de travail - 20 novembre 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation TRANSALLIANCE***

---

# TRANSALLIANCE

Sharing *your ambitions*

POLITIQUE ENVIRONNEMENT



# TRANSALLIANCE s'engage en faveur de l'environnement



**Afin de réduire l'empreinte écologique  
liée à nos activités,  
nous prenons en compte  
tous les paramètres d'impact  
sur l'environnement  
dès la conception de nos solutions.**





Des objectifs concrets, définis et mesurables dans un plan 2011-2014

**-6%**

DES CONSOMMATIONS  
DE GASOIL  
ET SA QUANTIFICATION  
EN CO2

**-10%**

DE CONSOMMATION  
DES ENERGIES  
(eau, électricité, fuel, gaz)

**-20%**

DE NOS EMISSIONS  
DE GAZ A EFFET  
DE SERRE



**-10%**

DE KILOMETRES  
IMPRODUCTIFS

**10%**

DE MULTIMODAL



**UN PROJET À PARTAGER,  
UN ENGAGEMENT DE TOUS AU QUOTIDIEN !**

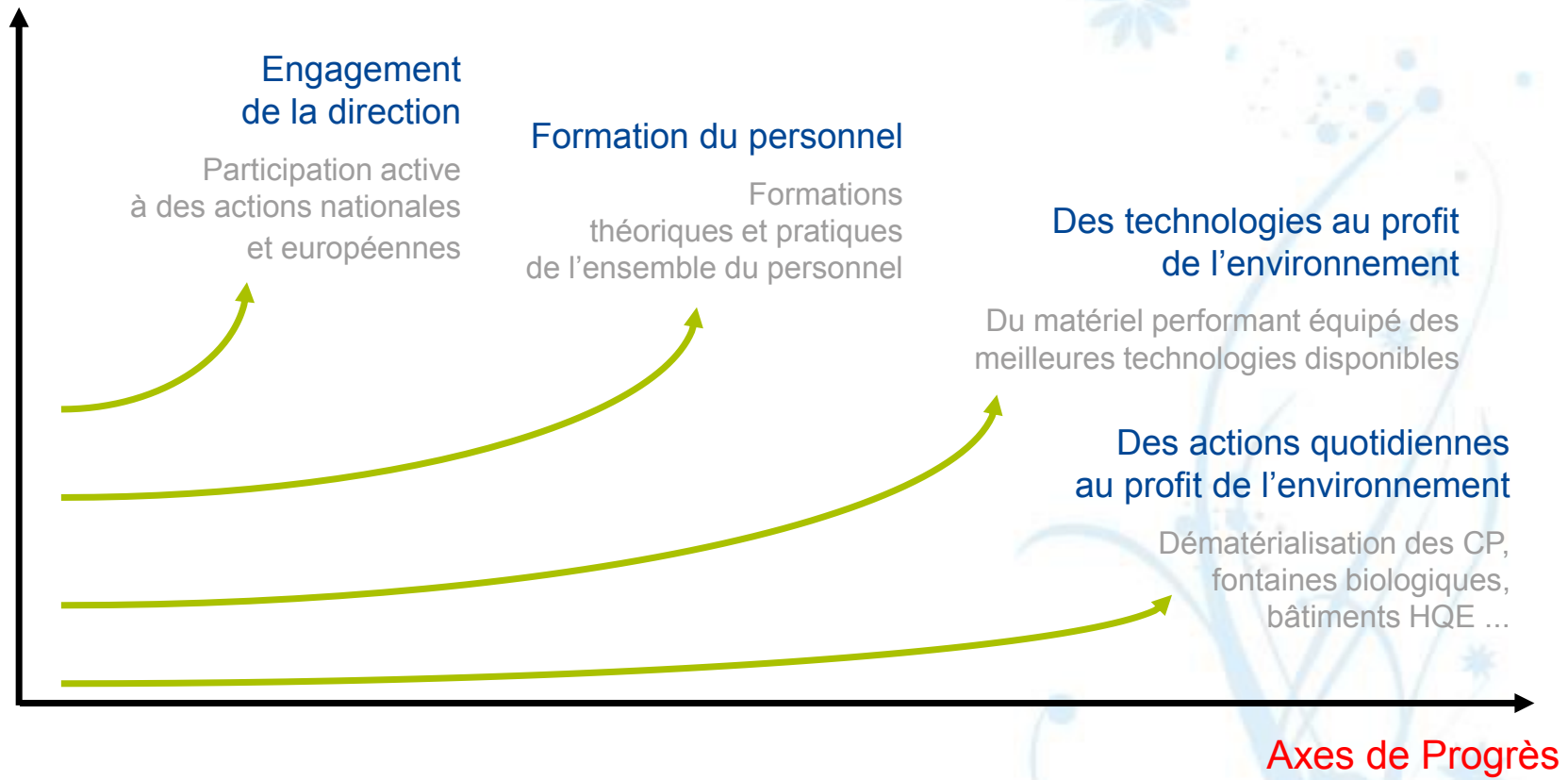


# TRANSALLIANCE s'engage en faveur de l'environnement



Intégration d'une politique environnement selon la norme ISO 14001 dans le système de management de TRANSALLIANCE.

Augmentation de la « performance » environnementale et de la satisfaction de nos clients



# Engagement de la Direction





## 2<sup>e</sup> adhésion à la Charte d'Engagements Volontaires de Réduction des Émissions de CO<sub>2</sub> de l'ADEME

Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> suivant 4 axes :

- Le véhicule
- Le carburant
- Le conducteur
- L'organisation des flux de transport

## Label ECO Blue de TRANSALLIANCE

Trois engagements en faveur du Développement Durable validés par BV Certification :

- La sécurité garantie / Une chance pour tous / Un monde plus propre



## Réalisation du Bilan Carbone de TRANSALLIANCE

Détermination des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour l'ensemble de l'organisation du groupe



## Participation active à des actions nationales et européennes

### Développement du transport MULTIMODAL



- Adhésion au Groupement National des Transports Combinés pour bénéficier de solutions issues des différents modes alternatifs de transports.

- Augmentation de la part du Multimodal dans les flux TRANSALLIANCE :

Ferroviaire conventionnel  
Combiné Rail/Route  
Autoroute ferroviaire



### Participation active au sein de l'association DEMETER



- Promouvoir une logistique globale respectueuse du Développement Durable en développant des projets logistiques concourant à une réduction des impacts environnementaux (Consommation énergétique, émissions polluantes, bruits...).



# Formation du personnel



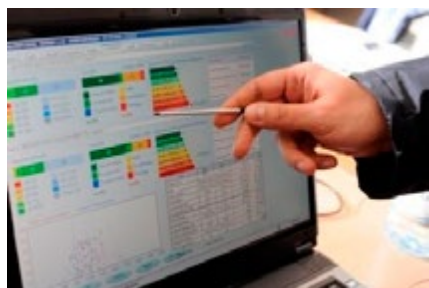
### Formation du personnel roulant

#### ECO BLUE :

Initiation au Développement Durable et à l'Eco Responsabilité PL :

- Quizz sur les consommations au quotidien
- Présentation des champs d'actions possibles au quotidien
- Quizz sur les empreintes écologiques
- Mise en pratique sur un véhicule PL

Le conducteur réalise un parcours routier avec ses habitudes  
Débriefing du formateur, conseils de modifications de conduite  
Parcours routier à nouveau réalisé en appliquant les conseils  
Comparaison et analyse des données enregistrées durant les deux parcours



#### Objectifs :

- Comprendre les enjeux du Développement Durable
- Acquérir les bases permettant au conducteur d'influer sur ses comportements au quotidien





### Formation du personnel roulant

#### Conduite économique VL/VUL

##### Objectifs :

- Acquérir une technique de conduite qui limite la consommation de carburant et diminue le coût entretien/réparation
- Comprendre les incidences de sa conduite sur l'environnement
- Améliorer la sécurité
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle



##### Programme :

- Étude des caractéristiques techniques et des technologies des véhicules
- Conduite rationnelle : gestion régime moteur, utilisation boîte de vitesse, technique et rapport de boîte, arrêts et démarrages.
- Les règles fondamentales de sécurité : conduite souple, distance de sécurité, maintien de vitesse, anticipation
- Conduite libre puis commentée avec relevé du temps et de la consommation avec analyse et corrections





## ECO BLUE AGISSONS DANS NOTRE ENTREPRISE !

Formation de l'ensemble du personnel

### ECO BLUE :

Sensibilisation de l'ensemble du personnel  
TRANSALLIANCE suivant 5 thèmes :

- « AGISSONS SUR LES ENERGIES »
- « AGISSONS SUR LES ACHATS »
- « AGISSONS SUR NOS DEPLACEMENTS »
- « AGISSONS SUR L'EAU »
- « AGISSONS SUR LES DECHETS »







# LES NORMES & TECHNOLOGIES

**TRANSALLIANCE** 

### Les nouvelles technologies

Le marché du poids lourds voit arriver de nouvelles technologies, que ce soit en termes de tracteurs ou d'équipement.

#### Alternatives carburant:

- Les véhicules électriques
- Les véhicules hybrides
- Les véhicules au Gaz Naturel

Concernant les **équipements**, et notamment les groupes frigorifiques **silencieux**:

- Groupe PIEK thermique
- Groupe PIEK Azote (injection direct)
- Groupe PIEK Azote ou CO2 (dit « indirect »)

TRANSALLIANCE réalise des tests réguliers avec chacune de ces technologies et développe en exploitation l'alternative carburant GNV (Gaz Naturel Véhicule).

## Les nouvelles technologies

### Les véhicules GNV (Gaz Naturel Véhicule)

Il s'agit là de la solution de carburant alternatif que nous préconisons à ce jour. Le GNV répond en effet à un maximum de contraintes, notamment :

- Aux contraintes de coût (coût de production du GNV bien inférieur au gasoil, surcoût d'achat en baisse régulière).
- Aux contraintes sonores : un moteur GNV émet environ 10% de bruit de moins qu'un moteur gasoil.
- Aux contraintes d'autonomie : le GNV présente deux technologies compatibles, le GNL (forme liquéfiée) ou le GNC (forme gazeuse).
- Aux contraintes d'émissions de GES : l'utilisation de BioGNV permet une réduction de plus de 90% des GES ou de 20% dans le cas de gaz naturel d'origine fossile.

### Description de la technologie GNV exploitée par Transalliance

La technologie GNV, sous sa forme gazeuse (GNC), est en exploitation sur des sites aux organisations et contraintes différentes avec deux types de véhicules : porteurs et tracteurs



La technologie GNV, sous sa forme liquéfiée, va être testée à l'automne 2014 avec un tracteur longue distance sur des typologies de fret multiples.



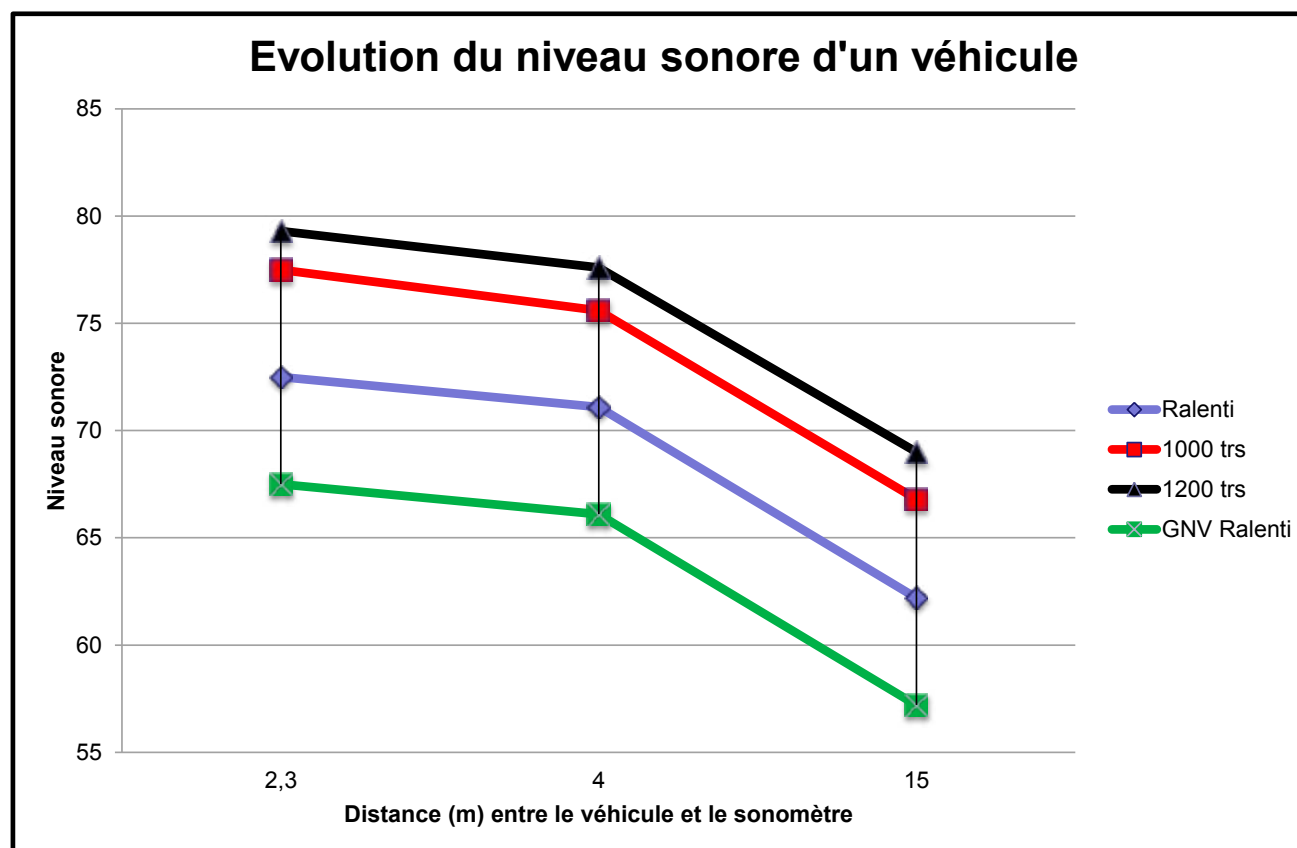
### Etude particulière – expérience Transalliance



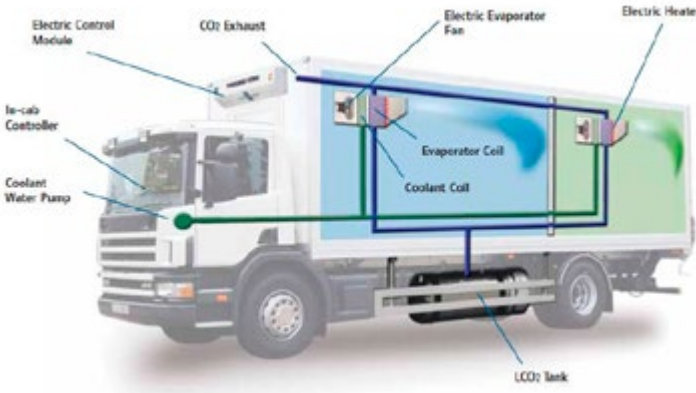
Différence entre un véhicule GNV (à gauche) et un véhicule gasoil (en bas) après 15 mois d'utilisation chacun !



## Résultats des tests sonores



## Description de la technologie CO2 exploitée par Transalliance



Le système utilisé étant principalement physico-chimique, le nombre de pièces mécaniques ou de systèmes mécaniques est limité. Deux avantages importants sont ainsi mis en évidence : moins de maintenance dû aux systèmes mécaniques et moins de bruit engendré par ces systèmes mécaniques.

### La mise en œuvre de l’affichage CO<sub>2</sub> chez Transalliance

Transalliance a mis en œuvre une solution logicielle de calcul et de publication de l’information CO2 (CarbonTrack©).

Le système CarbonTrack© :

- réutilise les données issues de nos systèmes opérationnels (TMS,...) pour valoriser l’impact carbone des activités au niveau de chaque relation
- permet la production de reporting spécifique ou standardisé

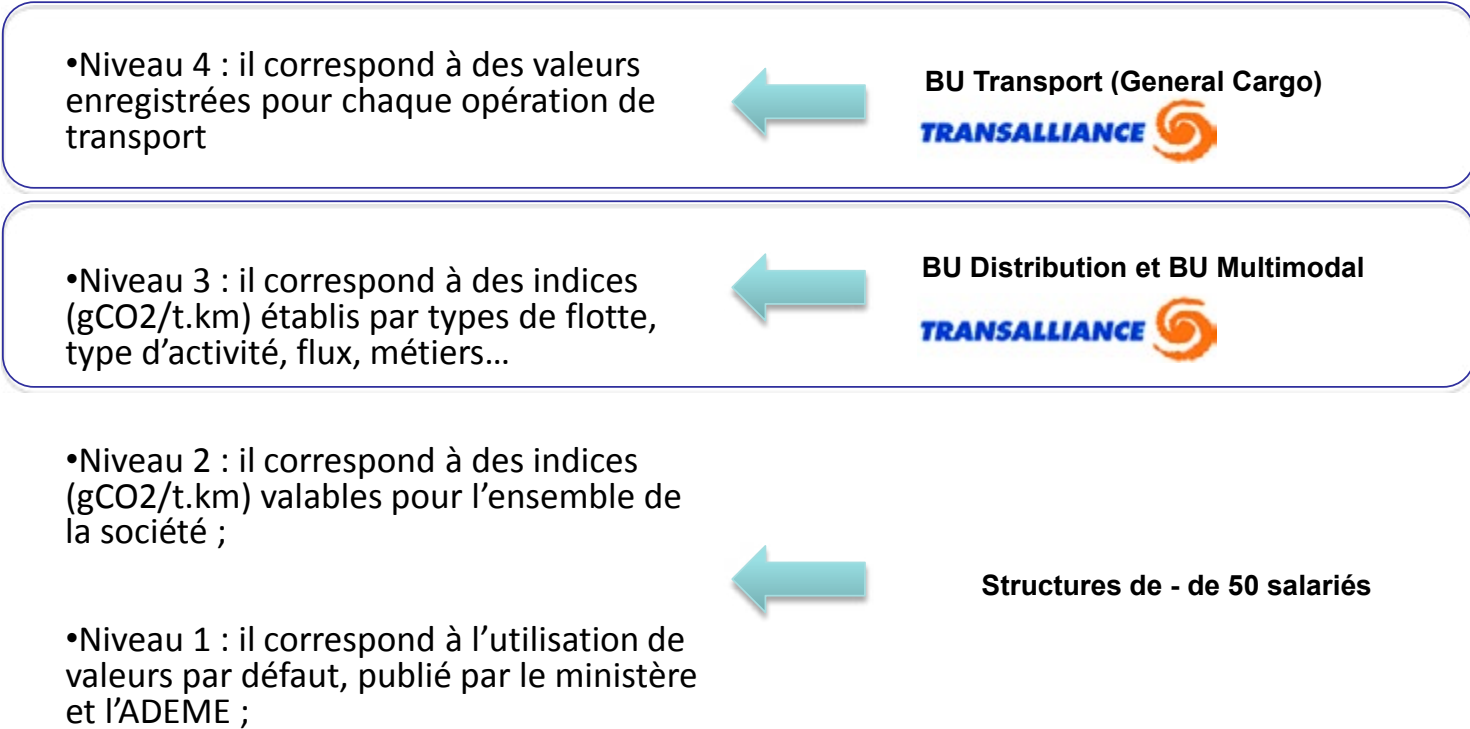
Le choix Transalliance a été fait de ne pas communiquer sur la facture mais de produire des supports spécifiques afin d’échanger avec chaque client sur les évolutions et actions à mener ensemble.

La transmission peut-être ponctuelle ou régulière par l’envoi automatique de mails intégrant des rapports prédéfinis.



## Niveau de précision des données

Le décret d'application de l'information CO<sub>2</sub> prévoit 4 niveaux de précision de données possibles :



### Notre engagement Développement Durable avec des partenaires

TRANSALLIANCE mène depuis près de 6 ans une politique développement durable proactive avec quelques partenariats ciblés:

- L'ADEME: à la demande de cet organisme d'Etat, Transalliance participe à de nombreux groupes projets pour réaliser des tests ou définir certains indicateurs.
- Le Club DEMETER: de nombreux pilotes sont lancés chaque année avec des retours concrets d'optimisations des schémas organisationnels ou technologiques.
- Projet pilote en région Rhône Alpes: par son expérience sur la technologie GNV, Transalliance participe à faire avancer cette alternative carburant en se lançant sur des projets audacieux, à sensibiliser et trouver de nouveaux acteurs innovants .

## Compte épargne CO2

### TRANSALLIANCE - Le compte épargne CO2 : une solution incitative pour réduire les émissions de carbone

Le compte épargne CO2 est née d'une conviction :

- En donnant, dans la vie de tous les jours, une valeur réelle au CO2 économisé.

La création du compte épargne CO2 constitue une forte innovation monétaire et prouve l'engagement concret de TRANSALLIANCE en matière de lutte contre le changement climatique.

Les tonnes de CO2 crédités sur le compte sont voués à circuler au sein du cercle économique bas carbone (vente à d'autres sociétés désireuses de compenser leurs propres émissions, ou distribués aux salariés, contribuant à la hausse du pouvoir d'achat.

Le compte épargne CO2 constitue, pour les entreprises, un moyen économiquement rentable de contribuer à l'effort écologique.

**La préservation de l'environnement constitue le défi majeur qui se pose à nous tous dès aujourd'hui et pour demain.**



**Pensez à agir au quotidien car chaque jour compte !**

# ***Journée de travail - 20 novembre 2014 - PARIS***

---

# ***Support de présentation ADEME***

---



## **Les achats responsables et la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre**



Dominique Veillet  
Service Consommation et Prévention

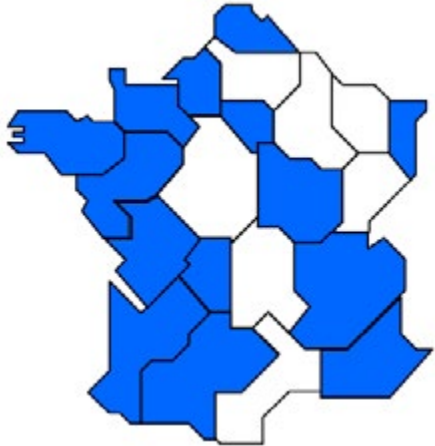
GT BEGES – Paris, 20 novembre 2014





# L'achat public

- Impulsion donnée par l'Etat et la commande publique
- Un plan national d'action pour des achats publics durables 2014 – 2020 à venir
- Les réseaux territoriaux d'acheteurs responsables
- Un inter-réseaux au niveau national [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)
- Des guides (GEM – DD, toolkit européen...)





## Acheter responsable, c'est quoi ?

- **Les achats publics en France : 7,5% PIB – 150 Mds €**
- **Le poids des achats dans l'entreprise : 50% en moyenne du chiffre d'affaires**
- **La fonction achats : au cœur du fonctionnement de la collectivité, de l'entreprise**

### **Acheter responsable, c'est :**

- **intégrer dans le processus achat des critères environnementaux et sociaux**
- **dans une logique cycle de vie**
- **en intégrant le coût global**







## Panoplie des outils proposés par l'ADEME

➤ Le Passeport Eco-produits



➤ La Boîte à outils Achats responsables



➤ Le Panorama des logos environnementaux



➤ L'écolabel européen



➤ Le site Internet Topten Pro

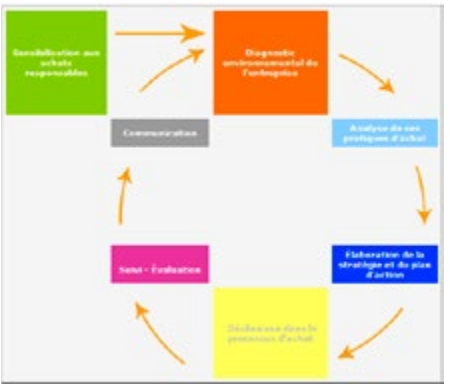


## La Boîte à outils Achats responsables

### Kit de lancement d'une démarche AR (gratuit)

- **Cible achat privé, PME et grands groupes**
- **Deux niveaux de pratique : niveau de base et avancé pour une démarche structurée**

### ➤ **Contenu :**



- **Sensibilisation des acteurs, parties prenantes, en interne et en externe**
- **Appropriation des notions essentielles**
- **Outils d'aide au passage à l'acte : déclinaison dans le processus achat**



## La prise en compte des émissions de GES

- La mise à disposition de biens et services constitue une part importante des émissions (flottes de véhicules, chauffage, usage de biens et services et leur élimination...)

Le Bilan carbone du poste Achats de plusieurs Conseils Généraux montre des valeurs comprises entre 19 et 24 %



Source : Etude du RAC, Réduite les émissions liées à la consommation, quelles politiques publiques ? Mai 2014

### Le poids du poste « Achats » dans le Bilan Carbone® de plusieurs conseils généraux

Les résultats des Bilan Carbone® effectués pour plusieurs conseils généraux montrent des valeurs importantes (entre 19 et 24 %) pour le poste « Achats » (il est important de garder à l'esprit que les périmètres d'étude peuvent varier entre les différents Bilan Carbone®).

- Bilan Carbone® CG Aisne (02) : 52 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> (soit 96 kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant)
  - Immobilisations : 10 %, Déplacements : 35 %, Energie des bâtiments : 25 %, Achats : 20 %, Déchets : 1 %, Fret : 9 %. (Source : CG Aisne, données 2006)
- Bilan Carbone® CG Somme (80) : 68 400 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> (soit 120 kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant)
  - Immobilisations : 10 %, Déplacements : 46 %, Energie : 19 %, Achats : 22 %, Déchets : 2 %, Fret : 1 %. (Source : CG Somme, données 2007)
- Bilan Carbone® CG Val de Marne (94) : 100 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> (soit 77 kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant)
  - Immobilisations : 40 %, Energie : 28 %, Achats : 24 %, Déplacements : 5 %. (Source : CG Val de Marne)
- Bilan Carbone® CG Essonne (91) : 160 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> (soit 136 kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant)
  - Immobilisations : 50 %, Achats : 19 %, Energie : 18 %, Déplacements : 13 %.



## La prise en compte des émissions de GES

- **Argumentaire :**  
Opportunité de limiter les impacts sur l'environnement en conciliant réduction des émissions de GES et bénéfices économiques (efficacité énergétique, maîtrise des coûts globaux)
- **Idée reçue :**  
Ne tenir compte que des transports : un achat local n'est pas nécessairement synonyme de bénéfices en matière de GES  
Ex : - Un fruit ou un légume acheté à proximité mais hors saison, sous serre  
- Transfert et traitement des OM du Morbihan, le processus d'élimination des déchets et non le transport engendre le plus d'émissions



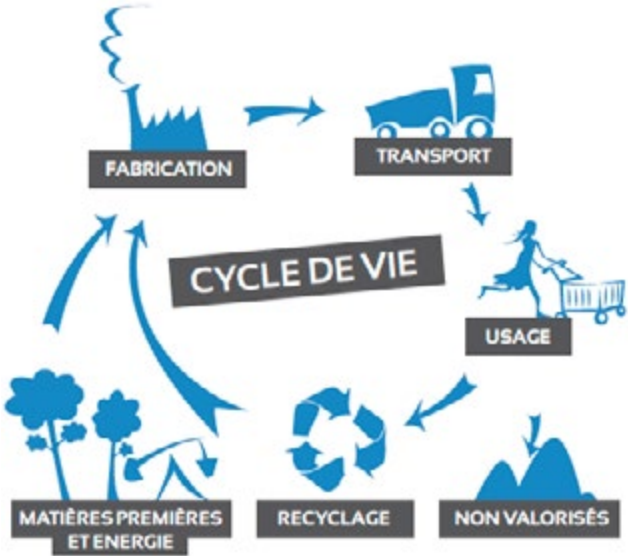




## Comment procéder ?

- **Considérer toutes les facettes de l'achat**
- **Notion essentielle de cycle de vie des produits et services**

- Identification des sources d'émission de GES
- A quelles étapes du cycle de vie?
- Quelles activités en sont responsables
- Quels acteurs concernés ?



➔ **Ce diagnostic permet d'orienter l'acheteur dans la recherche de solutions alternatives**



## Comment procéder ?

**Pour élaborer un plan d'action, 2 niveaux d'analyse :**

➤ **Une approche globale relative à la politique d'achat de la structure :**

- Identification / priorisation des enjeux
- Appui sur le bilan GES de la structure et sur la cartographie des achats (familles, volumes financiers)

➔ Faire porter l'effort là où les enjeux sont les plus importants

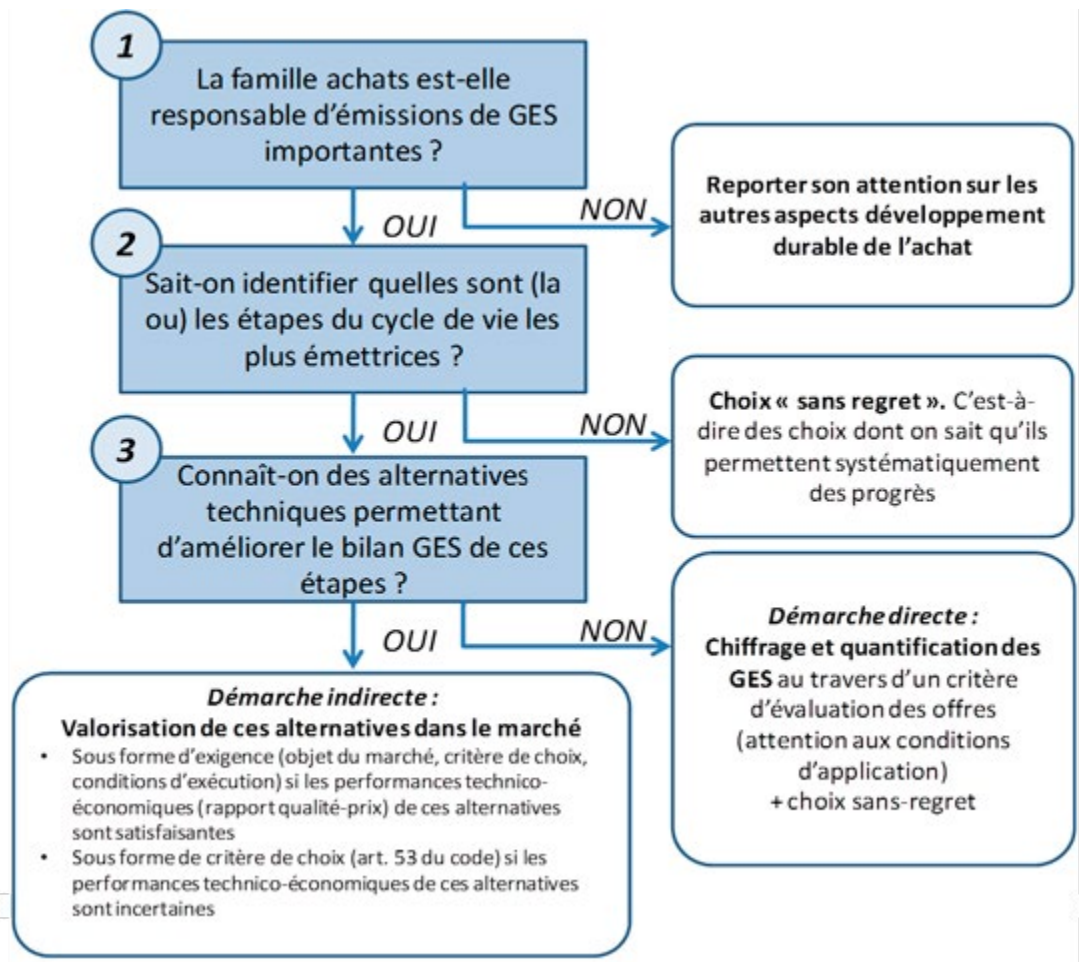


➤ **Une entrée par familles d'achats**

- Action à l'échelle d'un achat présentant un enjeu GES significatif



## Entrée par familles d'achats



Source : Note ADEME Commande publique et changement climatique



## Les choix sans regret

**Pour démarrer, on peut commencer à agir simplement, en faisant « des choix sans regret » :**

- Sélectionner les familles d'achats où cela paraît le plus facile ou le plus stratégique
- Analyse des besoins : supprimer l'inutile, le superflu
- Utiliser moins de matières premières, rechercher l'efficacité énergétique, limiter les fréquences de livraison...
- ➔ **Des dispositions simples qui permettent de diminuer systématiquement les émissions de GES**







## Vers des outils d'évaluation

**A l'avenir, les acheteurs pourront s'appuyer sur des outils d'évaluation, leur permettant d'intégrer plus facilement cette approche dans leurs pratiques**

- **Eco-comparateur SEVE dans le secteur des Travaux Publics** développé par l'URSIF, utilisé par le Conseil Général de l'Hérault pour l'achat durable en matière de routes départementales
- **Le Bilan Produit, outil de calcul des impacts environnementaux des produits, ADEME**  
Base Impacts en lien avec la base Carbone
- **Projet d'outil carbone d'aide à la décision pour la commande publique et les politiques publiques, IDF (CR et DR ADEME)**





## Exemple : Laboratoire pharmaceutique Meda Manufacturing - Bordeaux

**Membre du groupe pharmaceutique Meda présent dans 50 pays.  
Pour la mise en place d'une politique d'achats responsables :**

- **Mobilisation de tous les services : R&D, marketing, production**
- **Partenariat avec des fournisseurs locaux pour réduire l'impact carbone**
- **Exemple** : Sur la base de l'analyse du cycle de vie de son produit leader (antiseptique Bétadine vendu à 25 millions d'exemplaires en Europe), démarche d'optimisation (emballage, flux logistiques...)  
Bénéfices : Engagement des collaborateurs et fournisseurs dans un projet fédérateur - Réduction de 49 tonnes de polyéthylène haute densité (93 tep de CO<sub>2</sub>/an) – Source de valorisation différenciante pour Meda et ses clients





## En conclusion

- **Un sujet qui prend de l'ampleur**
- **Les achats = un axe d'action au cœur du fonctionnement des organisations, sur l'ensemble de la chaîne de valeur (parties prenantes internes et externes)**
- **Nécessité de développer une culture professionnelle sur les enjeux du climat et la manière de limiter les émissions de GES, tant dans la commande publique qu'au sein des entreprises**
- **En lien avec les démarches territoriales (Agenda 21, PCET...) et la logique d'économie circulaire**





## Des pistes de travail

- **A construire avec le GT BEGES pour 2015**
- **Appel à candidature ADEME pour valoriser 40 actions de réductions d'émissions de GES : des exemples dans les achats ?**
- **L'écolabel européen : un critère carbone ?**
- **Capitalisation sur les outils et les expérimentations**





## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

“

Ce rapport d'activité reprend les présentations publiques et réflexions issues du Groupe de Travail Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (GT BEGES) mis en place par l'ADEME en 2014 pour traiter de certaines questions techniques non abordées au Pôle de la Coordination Nationale (PCN) des BEGES

”

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME  
20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers cedex 01

[www.ADEME.fr](http://www.ADEME.fr)

